

UNE FORCE DE PROPOSITIONS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES



GÉNÉRATION ENTREPRISE

N°11

NOVEMBRE 2017

TOP DÉPART POUR LA FRANCE!



**HUGUES VIDOR, PRÉSIDENT DE
L'UNION DES EMPLOYEURS DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**



**NOS RÉGIONS ONT DU TALENT :
LES VOSGES ET L'AUBE**



**LE GRAND TÉMOIN :
CLAUDE BARTOLONE**

Partout où l'enjeu est essentiel, nous sommes là

ESPACE

Optimiser les solutions pour les télécommunications, l'observation de la Terre, la navigation et la science

DÉFENSE

Acquérir et conserver la supériorité décisionnelle et opérationnelle

AÉRONAUTIQUE

Rendre le transport aérien plus sûr, plus fluide, plus confortable et moins polluant

SÉCURITÉ

Protéger les citoyens, les données sensibles et les infrastructures

TRANSPORT TERRESTRE

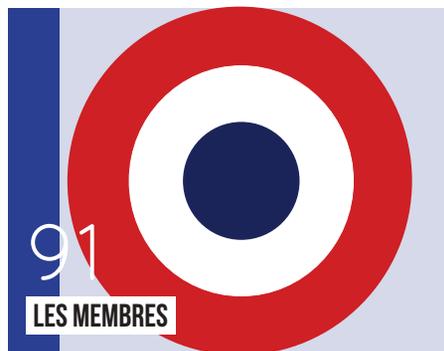
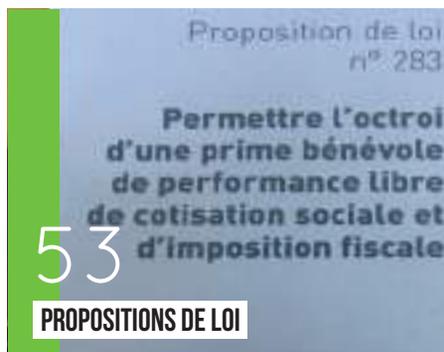
Permettre le fonctionnement plus rapide et plus efficace des réseaux

Chaque jour, des millions de décisions critiques sont prises pour protéger les populations, les infrastructures et les nations. Thales est au cœur du processus. Notre maîtrise des technologies intelligentes permet aux décideurs d'apporter la réponse la plus adaptée. Partout, avec nos clients, nous faisons la différence.



THALES
Together • Safer • Everywhere

SOMMAIRE



Directeur de la publication : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • Rédacteur en chef : Olivier Paccaud • Comité de rédaction : Nicolas Dainville - Violaine Hacke - Maggy Legat • Contributeurs : Florian Bachelier - Claude Bartolone - Grégory Besson-Moreau - Jean-Marie Bockel - Pierre-Yves Bournazel - Paul Christophe - Pierre Cordier - David Douillet - Tony Estanguet - Jean-Jacques Ferrara - Laura Flessel - Alain Houpert - Jean-François Lamour - Elisabeth Lamure - Philippe Latombe - Constance Le Grip - Lise Magnier - Jean-Paul Mattei - Christophe Naegelen - Bruno Retailleau - Michel Vialay - Stéphane Viry • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • Réalisation de la revue : PMS Paul Meyer - 17, avenue de Ségur - 75007 Paris. Tél : 01 75 05 88 80 • Infographiste : Deborah Cohen • Contact (adhésion, informations...) : Violaine Hacke- vhacke@generation-entreprise.fr



NOUVEAU MONDE ?

Olivier Dassault, PRÉSIDENT DE GEEA ET DÉPUTÉ DE L'OISE

Sommes-nous entrés dans un nouveau monde comme le décrivent les commentateurs ?

L'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République crée-t-elle une rupture entre l'ancien et le nouveau ?

Un pragmatique répondrait qu'un Président jeune, ancré au centre-droit, très favorable à l'Europe actuelle et voulant apporter plus de liberté à l'économie française, cela s'est déjà vu en la personne de Valéry Giscard d'Estaing qui en son temps fut aussi le summum de la modernité politique.

Un idéaliste répondrait que le vieux monde politique a été mis par terre et qu'un inconnu l'a emporté là où les plus chevronnés des politiciens de France se sont cassés les dents.

Un réaliste, quelque peu cynique, considérerait que gagner face à cette Marine Le Pen était à la portée de tout le monde.

La « rupture », la « France d'après », tous ces slogans, Nicolas Sarkozy les utilisait déjà il y a 10 ans lorsqu'il réunissait 19 millions de voix sur son nom au second tour face à Ségolène Royal. Si le monde a changé depuis ce temps, ce changement a peu à voir avec cette élection, pourtant porteuse de promesse à l'époque.

Les élections et les présidents passent et les réalités demeurent : le chômage, la désindustrialisation, l'impression générale que la France est ce pays où l'Etat n'a de cesse d'entraver la liberté.

Le gouvernement actuel table sur une croissance d'1,8%, saura-t-il en faire quelque chose ? Saura-t-il en faire profiter les Français ?

Les ordonnances travail ont été présentées au Parlement et s'il faut certainement saluer une certaine volonté de simplification de certains pans de notre droit du travail, on est loin de la révolution annoncée. Au final ces ordonnances permettront-elles de créer des emplois ? Je crains que les freins à l'embauche que nous connaissons tous : un coût du travail trop élevé, une trop grande rigidité des contrats de travail et une fiscalité changeante soient toujours là lorsque l'illusion de la nouveauté se sera estompée.

Le budget 2018 se veut sincère alors que le précédent ne l'était pas, nous en prenons acte. Était-on pourtant obligé de répéter l'erreur que tous les gouvernements font depuis l'instauration de l'Impôt sur la Fortune en le supprimant à moitié mais pas entièrement aboutissant ainsi à l'exonération de certains biens sans qu'aucun logique fiscale ou économique ne le justifie ? Nouveau président, nouveau gouvernement et pourtant l'habitude des demi-mesures persiste. Tout le bénéfice de cette demi-réforme commence d'ailleurs à s'estomper devant la polémique qu'elle suscite. C'est un échec.



**JE CRAINS QUE LES FREINS À L'EMBAUCHE
QUE NOUS CONNAISSONS TOUS :
UN COÛT DU TRAVAIL TROP ÉLEVÉ,
UNE TROP GRANDE RIGIDITÉ DES CONTRATS
DE TRAVAIL ET UNE FISCALITÉ
CHANGEANTE SOIENT TOUJOURS LÀ
LORSQUE L'ILLUSION DE LA NOUVEAUTÉ
SE SERA ESTOMPÉE.**

Ajoutez à cela les mesures antisociales mesquines comme la baisse des allocations pour le logement ou celles contre les collectivités locales et vous obtenez un budget inutilement brutal et insuffisamment réformateur. A la révolution annoncée succède la déception mais peut-être la marche était-elle trop haute pour ce gouvernement composé avant tout de membres de l'ancien monde politique ?

La chance qu'avait ce gouvernement était qu'il semblait être celui que la droite libérale attendait enfin. Celui capable de prendre les décisions courageuses que GEEA appelle de ses vœux depuis sa fondation en 2002. Seulement c'était sans compter l'équilibre précaire sur lequel cette

nouvelle majorité repose, le désormais célèbre « en même temps » passé à la postérité pendant la campagne présidentielle où le candidat Macron pouvait ainsi s'adresser aux manifestants de la « Manif pour Tous » et « en même temps » aux défenseurs du « mariage pour tous » tout en prétendant comprendre les deux positions et les partager. Un célèbre Président de l'ancien monde disait que l'on ne sortait de l'ambiguïté qu'à son propre détriment et pourtant il est grand temps d'en sortir.

L'heure n'est plus à la tactique mais aux principes pour paraphraser Kessel car si « tomber est permis, se relever est ordonné » comme le dit proverbe. Il est temps de relever la France, halte aux demi-mesures, aux réformes inabouties et aux attermolements coupables. Depuis l'avènement du quinquennat, le temps présidentiel s'est considérablement raccourci, les réformes doivent être lancées et bien avancées dès la mi-mandat, la réélection ne peut plus être l'enjeu majeur comme nous l'ont enseigné les deux prédécesseurs d'Emmanuel Macron sous peine de paralysie.

Après 6 mois d'exercice du pouvoir, je ne sais toujours pas si nous sommes dans un nouveau monde mais je sais que l'heure de la dernière chance, elle, a sonné. La France doit redresser son image à l'étranger comme un pays où il fait bon investir, produire et travailler, elle doit redonner ses lettres de noblesse au travail pour nos compatriotes, elle doit renouer avec un véritable patriotisme économique du 21^{ème} siècle et non du 20^{ème}, enfin elle doit redevenir une terre de possibilités pour le plus grand nombre. Depuis trop longtemps, nous avons cessé de rêver à l'avenir pour nous plonger dans les affres de la nostalgie « L'idée d'avenir est plus féconde que l'avenir lui-même » disait Bergson, puisse ces cinq années ensemer notre pays pour que nous assistions à sa renaissance.



TRANSFORMONS L'ÉPARGNE STÉRILE EN ÉPARGNE FERTILE !

Jean-Michel Fourgous, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ET PORTE PAROLE DE GEEA

« Aujourd'hui, la France est en train de devenir la nation des start-up », a déclaré le Président de la République au dernier salon VivaTech. Pour atteindre cet objectif, Emmanuel Macron propose notamment l'instauration d'une taxe forfaitaire de 30% sur les revenus du capital et la création d'un fonds pour l'innovation de 10Md€ confié à la BPI. Si à « Génération entreprise – Entrepreneurs associés », nous saluons ces mesures, nous pensons cependant qu'il faudra aller encore beaucoup plus loin pour doper le financement de nos entreprises... Car il y a urgence. Selon le dernier « Global up Ecosystem report », une start-up parisienne peut en moyenne lever 270K€ de fonds d'amorçage, alors qu'une start-up londonienne peut en lever 451K€ et une start-up berlinoise 483K€, soit près de 2 fois plus ! Quant à une start-up de la Silicon Valley, elle peut lever en moyenne 762K€, soit près de 3 fois plus ! Alors, pourquoi ne pas libérer, enfin, les investissements privés ?

Multiplier nos Business Angels

Selon le think-tank IREF, on recense environ 20 000 « business angels » au Royaume-Uni, contre seulement 4.500 en France, soit 4 fois moins... Résultat : ces derniers ont investi plus de 300M€ dans les start-up outre-Manche contre à peine 42M€ dans l'hexagone, soit 6 fois moins ! Ce résultat n'a malheureusement rien de surprenant. La France reste en effet l'exception en matière de fiscalité du capital alors que l'essentiel de nos voisins européens ont compris, depuis bien longtemps, que le capital n'était pas un ennemi de classe à éradiquer, mais bel et bien la principale matière première de l'économie et de l'emploi ! Regardez notre taux maximal d'imposition sur les revenus du capital, il s'élève à 62% (incluant le taux à 45% de la tranche la plus élevée, la CSG à 15,5% et la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus à 3% ou 4%), contre 45% en Allemagne ou 50% en Belgique ! Or, « personne ne peut avoir envie d'investir dans un pays qui lui prend les 2/3 de ce qu'il gagne, c'est du suicide fiscal ! », disait Jacques Attali en octobre 2012... Cette sur-taxation est grave :

elle mine notre économie, constitue une infernale machine à exporter nos riches et nos talents, nuit à notre attractivité, assèche le carburant de nos investissements et freine les créations d'emplois !

Sauvons l'ISF-PME !

Dans ce contexte, la suppression de l'ISF, véritable arme de destruction massive pour notre économie et terrible « Incitation à Sortir de France », est une bonne nouvelle. Mais Monsieur le Président de la République, la disparition de l'« ISF-PME » est en revanche très inquiétante ! Ce dispositif, porté par les députés de Génération entreprise – Entrepreneurs associés », encourageait en effet les particuliers à soutenir nos entreprises en leur permettant de réduire leur impôt, de l'équivalent de 50% de leur investissement. L'ISF-PME a permis d'investir plus d'1 milliard d'euros chaque année dans nos PME, le poumon de notre économie ! Alors, pourquoi ne pas le conserver en transposant, sur le nouvel « Impôt sur la Fortune Immobilière », ce mécanisme incitatif essentiel pour le financement de nos PME ?

« Faire travailler l'argent »

Pourquoi ne pas également augmenter de manière significative l'avantage Madelin, qui permet de réduire son impôt sur le revenu en cas d'investissement dans les sociétés ? Pour être plus incitatif, les particuliers pourraient ainsi réduire leur impôt à hauteur de 30%, voire 45% du montant souscrit dans les PME, contre 18% aujourd'hui, et le plafond pourrait passer de 100K€ à 1M€ par an. La France s'inspirerait alors de l'« Entreprise Investments Scheme » (EIS) mis en place par le Royaume-Uni, dès 1994, avec une grande efficacité.

Taxe sur les plus-values à 0%

Notre Livre blanc, « La croissance d'abord », rédigé avant l'élection présidentielle, proposait également la suppression de la taxe sur les plus-values de cessions mobilières, comme en Belgique, en Suisse ou au Luxembourg ! Au lieu de faire fuir nos fortunes nationales, il s'agit en effet de

renforcer les capitalistes français pour investir dans nos entreprises françaises, et non les brader à des fonds étrangers ! Cette mesure pourrait permettre de réinjecter plus de 2Mds€ dans notre économie et pourrait booster l'activité, à l'image de l'expérience américaine sous Roosevelt avec une croissance qui s'envola à 8% en 1939 et 1940 ! Enfin, le gouvernement pourrait encore simplifier le dispositif « Fourgous-Dassault » sur l'assurance-vie. Cet amendement permet de transférer des contrats d'assurance-vie libellée en euros vers des contrats multi supports investis en actions pour orienter l'épargne nationale vers l'économie réelle, vers nos entreprises, vers nos PME. Plus de 80 milliards d'euros ont ainsi été déplacés pour être mis au service de l'investissement productif et de la création d'emplois !

Incitons à la prise de risque

En matière d'assurance-vie justement, si la « flat tax » à 30% sur les revenus du capital va dans la bonne direction, attention cependant car le diable est dans les détails ! Sur l'assurance-vie, les plus-values sont en effet taxées à 7,5% dès lors que le contrat a été investi il y a plus de huit années et à 23% après avoir ajouté les 15,5% de prélèvements sociaux. La loi entraînerait donc une augmentation de 7 points ! La première erreur est donc de traiter de la même manière l'épargne productive et l'épargne improductive. Cette imposition uniforme n'inciterait ni à la prise de risque ni au financement de l'économie ! Certes, l'impôt « sanctionnera » l'épargnant qui place son épargne dans les fonds en euros de son assurance-vie, majoritairement investi en capital improductif. Mais il « sanctionnera » dans les mêmes proportions celui qui finance les entreprises, petites et grandes, via les unités de compte de son assurance-vie ! Alors, que faut-il faire ? Pourquoi ne pas taxer uniquement les revenus des fonds à capital garanti ? Les épargnants privilégieraient alors le risque au détriment de la rente... Et l'épargne nationale serait mise au service de notre croissance et de l'emploi de nos concitoyens !



CYBERDÉFENSE ET CYBERSÉCURITÉ : L'ENJEU DE CE DÉBUT DE SIÈCLE

Florian Bachelier, PREMIER QUESTEUR, DÉPUTÉ D'ILLE-ET-VILAINE, MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, MEMBRE DE LA CYBERTASKFORCE

Avec la cyberattaque dont l'Estonie, cet Etat balte très en avance dans le numérique, fut victime en 2007, nos nations ont pleinement pris conscience de l'extrême vulnérabilité des systèmes d'information. Avec l'explosion de la circulation des données et l'avènement de l'IoT (internet des objets), les entreprises ont réalisé qu'elles étaient également des cibles. La sécurité numérique, la sécurisation de la transition numérique, impliquent une vision intégrée qui, loin de distinguer, fonde un continuum du militaire à l'économique, du politique au citoyen.

Nous sommes au commencement d'un effort complexe qui implique tous les acteurs. Sur le plan de la défense, c'est-à-dire de la protection des infrastructures vitales de l'Etat et des opérateurs économiques sans lesquels une vie collective n'est plus possible, la France a su rattraper son retard et prendre un leadership fort en Europe. Entre le retour des politiques de puissance et la déstabilisation de l'ordre international, la défense implique, plus encore, la possibilité d'attaquer. La cyberdissuasion est ainsi également au cœur des enjeux, avec ses problèmes propres : imputation de l'origine de l'attaque, riposte proportionnée, etc. Dans cet effort, la France peut compter sur ses alliances, au premier plan l'OTAN. La remontée en puissance de l'Alliance atlantique, notamment avec la Nato Communication and Information Agency (NCIA), s'est soldée par une sécurisation réelle des réseaux otaniens.

Aujourd'hui, les alliés doivent renforcer leur résilience nationale et développer des capacités opérationnelles, à l'OTAN de coordonner les réponses si elles devaient entrer dans le champ de l'article 5 de la charte. Le CyberPledge et la coopération avec l'Union européenne poussent également le renforcement de la cyberdéfense collective. Comprenant une clause de mesure des progrès effectués, tous les ans, pays par pays,

le CyberPledge doit permettre d'entretenir une dynamique pour que les alliés, nous compris, continuent à progresser. L'harmonisation d'une hétérogénéité, particulièrement forte dans le domaine cyber, est essentielle. L'interconnexion croissante de nos économies, de nos réseaux, de nos intérêts, requiert une protection cohérente et globale.

Pour la France, le budget 2018 conforte cet effort prioritaire avec près de 400 postes supplémentaires pour la cyberdéfense et le renseignement. Le COMCYBER devrait pouvoir compter d'ici 2019 sur près de 2 600 « cyber combattants », soutenus par 4 400 personnels de la réserve cyber. Dans le cadre du redressement capacitaire et opérationnel de nos armées vers un budget à 2% du PIB à l'horizon 2025, voulu par le Président de la République, le cyber a une place essentielle.

Mais, nous commettrions une erreur en traitant les problématiques cyber comme un champ à part des questions de défense et de sécurité. Le cyber est partout et son utilisation à des fins malveillantes relève d'une hybridité totale. Nous l'avons vu en Ukraine, nous le voyons dans les opérations d'espionnage et les groupes de hackers sponsorisés par des puissances étatiques. La contrainte cyber doit ainsi venir irriguer chacune de nos politiques publiques. A l'Assemblée nationale, le Législateur doit ainsi s'emparer de ce sujet crucial et systématiquement relever la composante cyber des dispositifs qu'il adopte.

Plus largement, la cybersécurité de nos entreprises devrait nous préoccuper tout autant que notre cyberdéfense. C'est une question d'innovation, de compétitivité, d'emploi, en somme de souveraineté. Si les grandes entreprises disposent aujourd'hui de mesures visant à prévenir les intrusions et la compromission, tant de leurs systèmes que de leurs données, les petites et moyennes entreprises, qui représentent la

plus grande part de notre tissu économique, demeurent vulnérables. Sensibiliser à la cybersécurité, éduquer au risque économique que le cyber peut faire peser sur les comptes et l'activité d'une entreprise, est ainsi une priorité. Le dispositif OIV prévu par l'ANSSI comporte certaines excellentes mesures mais qui seraient trop lourdes pour des entreprises de taille moyenne. C'est donc à nous d'imaginer un « kit » de sécurisation, peu onéreux mais efficace, pour répondre à une faille dans notre sécurité. Nous ne pouvons le faire seul, là aussi l'horizon pertinent c'est l'Europe. Un seul chiffre devrait convaincre les sceptiques et les nationalistes : 99% des cyberattaques sont transfrontalières.

L'Europe est notre horizon de souveraineté numérique non parce que nous sommes béats devant le projet politique d'unification du continent, mais parce qu'il ne peut pas en être autrement. L'approfondissement du marché unique numérique est l'occasion pour l'Union d'harmoniser les régulations et les mesures applicables dans les Etats membres, en somme de mettre en place un socle commun, minimal, de cybersécurité. La directive Network and Information Systems (NIS) et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) sont deux dispositifs qui démontrent l'effectivité et la pertinence de la législation européenne sur les questions cyber.

Pour conclure ce propos, la cyberdéfense et la cybersécurité sont donc bien l'enjeu de ce début de siècle car il en va de la souveraineté de la nation et de notre avenir économique. La transition numérique est un relais de croissance et d'emploi, sans sécurité et défense nous n'en tirerons qu'un parti imparfait. La mobilisation générale est donc nécessaire pour répondre à l'enjeu, nous hisser et nous maintenir au premier rang mondial.

STAF **L'EXPERT DU FRAIS** **EN MOUVEMENT!**

WWW.STAF-TRANSPORTS.COM

TÉL. : 01 45 97 81 81

94290 VILLENEUVE-LE-ROI



LA VIE DE GEEA



NOUVELLE LÉGISLATURE, NOUVEAU DÉPART, TOUJOURS LE MÊME COMBAT POUR GEEA !

Comme sous les législatures précédentes, « Génération entreprise – Entrepreneurs associés (GEEA) » a vocation à rassembler celles et ceux qui ont à cœur d'encourager l'esprit d'entreprendre en France, au-delà de tout clivage politique. C'est un laboratoire d'idées, une véritable force de propositions instituée pour faire avancer la cause des entreprises dans notre société.

En créant de la richesse et des emplois, les entreprises restent le moteur de la croissance et permettent de financer notre solidarité nationale. Cette association a pour objectif de promouvoir leur rôle, faire entendre leur voix et relayer les bonnes idées y compris celles de nos voisins européens.

Suite aux élections législatives, puis sénatoriales, nous nous sommes à nouveau mobilisés pour que le plus grand nombre d'élus participent à ce rassemblement des idées. D'autres nous rejoindront au fur et à mesure. Nous comptons aussi une centaine de membres de la société civile (entrepreneurs, directeurs d'établissements, think tank, économistes...) ce qui permet d'échanger en direct, de valider l'intérêt et l'efficacité de nos propositions en temps réel...

Comme toujours, nous organiserons un colloque semestriel, des visites d'entreprises dans toute la France, des petits déjeuners mensuels autour d'une personnalité reconnue du monde économique, publierons notre revue, tous les six mois, sur notre travail législatif et sur l'action de ses membres parlementaires en circonscription. Toute notre actualité est disponible sur le site internet : generation-entreprise.fr

C'est ensemble, grâce au pragmatisme et au bon sens de tous que nous pourrons défendre au mieux les intérêts des entreprises et donc de la France.

L'équipe GEEA

GEEA EN QUELQUES CHIFFRES

COMPTE **106** PARLEMENTAIRES :

17

SÉNATEURS

89

DÉPUTÉS

DONT :

15 CONSTRUCTIFS ET CENTRISTES

79 LR

7 LREM

5 MODEM

PARMI LESQUELS **42** NOUVEAUX PARLEMENTAIRES

ET NOUS CONTINUONS À RECEVOIR TRÈS RÉGULIÈREMENT DES INSCRIPTIONS.

Petit-déjeuner GEEA autour de Charles Znaty, co-fondateur et Président de la Maison Pierre Hermé

Un grand nombre de parlementaires étaient présents au petit déjeuner de rentrée de GEEA pour évoquer « la fabuleuse histoire du macaron, de Paris à Tokyo, à l'espace » autour de Charles Znaty, co-fondateur et Président de la Maison Pierre Hermé.

« Depuis sa création en 1997, l'expansion de l'orfèvre pâtissier est impressionnante, comptant plusieurs dizaines de points de vente en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. Talents, exigence, plaisirs, infinie créativité mais aussi surprenantes collaborations font les savants mélanges de leur « haute-pâtisserie. Aucune règle artistique, aucune frontière, aucune gravitation ne résiste à cette maison, livrant dernièrement ses luxueuses gourmandises dans l'espace, jusqu'à la station spatiale internationale. » présente le Président Olivier Dassault.

Rendre ce qui est impossible possible était le fil rouge de cette rencontre : « Ce qui a participé à notre succès au Japon, c'est notre sincérité. On a toujours proposé des produits authentiques, les mêmes que Pierre Hermé propose en France. Nous sommes allés à contre-courant de ce qu'il était convenable de faire. A nos débuts, le banquier ne croyait pas à mon business plan, je lui avais annoncé que notre chiffre d'affaire serait trois fois plus important que le fond de commerce auquel nous succédions, une boulangerie pâtisserie... Il me disait que c'était impossible. Nous l'avons multiplié par 12 » raconte-t-il.

« Quelques années plus tard, j'ai eu l'idée vraiment saugrenue, de faire des boutiques de pâtisseries dans lesquelles on ne vendait pas de pâtisseries. On y vendait essentiellement des macarons et des chocolats mais pas de gâteaux. Et là, on m'a dit « Mais Pierre Hermé, c'est un pâtissier. Donc si vous faites des boutiques sans gâteau, les gens ne vont pas venir, c'est certain. » J'ai ouvert une cinquantaine de boutiques de pâtisseries sans gâteau. Ça a marché. » déclare-t-il.

Charles Znaty fourmille de projets, concentrés sur la France et le Japon. Trois nouveaux éta-



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Alexandra Ardisson, Pascal Bois, Ian Boucard, Jean-Claude Bouchet, Guillaume Chevrollier, Fabien di Filippo, Claude de Ganay, Laurent Garcia, Annie Genevard, Michel Herbillon, Christian Jacob, Philippe Latombe, Constance Le Grip, Maurice Leroy, Véronique Louwagie, Gérard Menuel, Christophe Naegelen, Olivier Paccaud, Bernard Perrut, Eric Straumann, Guy Teissier, Laurence Trastourt-Isnart, Pierre Vatin, Stéphane Viry

blissements vont bientôt s'ouvrir à Paris dont un grand salon de thé sur les Champs-Élysées où 150 personnes seront embauchées.

« Je n'ai pas une vision très construite de là où va le groupe car j'estime que 6 mois, un an, c'est suffisant. » confie Charles Znaty.

La Maison Pierre Hermé est très attachée au savoir-faire. Plusieurs parlementaires l'ont interrogé sur son implication dans l'apprentissage.

« Nous embauchons en France autant d'apprentis que la législation nous le permet. On est systématiquement au maximum. Et si elle nous le permettait, nous en embaucherions plus. Pierre Hermé a commencé sa carrière il y a plus de 30 ans en tant qu'apprenti. Il a formé une quantité immense de pâtissiers célèbres. Il y a vraiment une génération Hermé. Nous sommes donc d'accord avec vous. L'apprentissage c'est extraordinaire. Donner la possibilité à des jeunes d'entrer dans le monde du travail à 14 ans, c'est formidable. »

INTERVENTION DU DÉPUTÉ FABIEN DI FILIPPO, DÉPUTÉ DE MOSELLE LORS DU PETIT DÉJEUNER AUTOUR DE CHARLES ZNATY, CO-FONDATEUR ET PRÉSIDENT DE LA MAISON PIERRE HERMÉ

« Mon choix s'est porté entre l'entreprise et le mandat de parlementaire. J'ai fait partie des nombreux jeunes, tous partis confondus, qui ont fait le choix de venir, ici, au Parlement, car c'est une chance de pouvoir faire évoluer les choses à un autre niveau. Les parcours politiques seront différents à l'avenir, et nous serons obligés de revenir au monde de l'entreprise dans le futur. »



13
SEPT 2017

Remise du prix Galilé 360° à ECS3D pour le projet Möbius



MÖBIUS est un logiciel de conception électronique développé par ECS3D pour concevoir des produits plus petits, performants, fiables et robustes.

Ce logiciel de plastronique industrielle mobilise un ensemble de technologies qui permettent la fabrication de cartes électroniques avec les technologies d'impression 3D. Les avantages de la plastronique par rapport à l'électronique sont conséquents : des produits entre 2 et 10 fois plus petits, plus puissants, plus fiables, particulièrement dans des environnements contraints comme le nucléaire ou l'aérospatial, plus robustes, mais aussi plus légers. Cette solution permet de minimiser le temps de développement, d'améliorer et fiabiliser les produits conçus, tout en diminuant les coûts logiciels par rapport aux solutions actuelles.

En présence d'Eric Michoux, François Lévêque et Olivier Dassault

Mercredi 13 septembre 2017, François Lévêque, le fondateur de ECS3D, a remporté le prix Galilé 360° pour son logiciel de conception électronique Möbius.

Grâce à cette victoire face à 13 finalistes, François Lévêque va être accompagné dans son projet par des professionnels et notamment par son mentor désigné, Jean-Claude Boyer, Directeur général du pôle Industrie du groupe Galilé, et se verra attribuer un prêt d'honneur pour l'aider à développer son projet.

Son prix lui a été remis par Olivier Dassault, Député de l'Oise, Président du conseil de surveillance du groupe industriel Marcel Dassault et Président de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés (GEEA), et Eric Michoux, Maire d'Epervans, Président

délégué à l'économie au Grand Chalon, Président du groupe Galilé et créateur de Galilé 360°.

« IMAGINEZ VOTRE SMARTPHONE AVEC UNE BATTERIE QUI DURE PLUSIEURS JOURS, QUI SUPPORTE LES CHOCS LORSQUE VOUS LE FAITES TOMBER, ET QUI NE CHAUFFE PAS À 45°C APRÈS 20 MINUTES DE CONVERSATION... AVEC MÖBIUS ET LA PLASTRONIQUE, C'EST POSSIBLE ! »

2 autres projets ont été nominés :

Siatch invente une nouvelle manière d'intégrer avec notre environnement et développe le ComHand, la première télécommande industrielle mains libres pour le milieu de la

logistique et permettant de gagner en productivité et en sécurité.

MIP Robotics développe des robots industriels nouvelle génération, simples à utiliser, peu dangereux et vite rentabilisés. Son objectif est de rendre la robotique industrielle accessible, même pour des petites et moyennes séries ou pour des non spécialistes.

Le prix Farman, coup de cœur du Jury est la grande nouveauté de cette 2^{ème} édition. CILV3D a créé une tête chauffante pour les particuliers et les professionnels désirant améliorer leurs imprimantes 3D. Sébastien Le Garrères sera accompagné sur la propriété intellectuelle de son projet.

LE GROUPE GALILÉ ET LA PLATEFORME GALILÉ 360°

Créé et dirigé par Eric Michoux, son PDG, Galilé est un groupe industriel indépendant soutenant le « produire français ». Présent à l'international (Inde, Chine, USA, Europe...), composé de 3 pôles d'activité majeurs (Industrie, Energie et Manutention), représentant 18 entreprises et 500 emplois, Galilé affiche un chiffre d'affaires 2017 de 85M d'euros. Le siège du groupe Galilé est basé à Alésia, en Bourgogne.

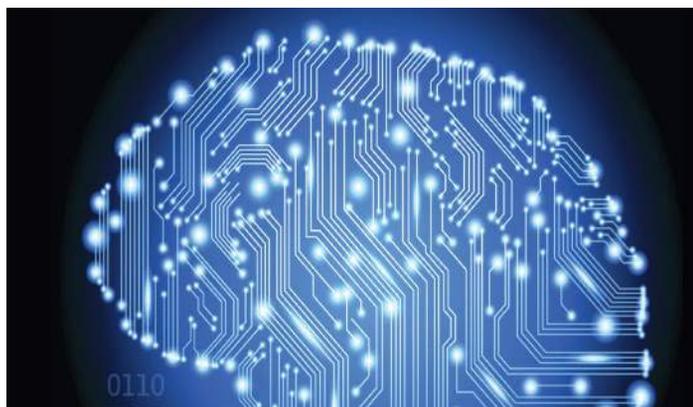
Galilé 360° est un incubateur numérique dédié à l'innovation dans les secteurs de l'industrie, de la R&D et des objets connectés. L'objectif est d'identifier les entrepreneurs de demain et leurs idées innovantes afin de les accompagner tout au long du développement de leur projet. www.galile360.fr

Les prochains rendez-vous de GEEA



8
NOV. 2017

8:30 PETIT-DÉJEUNER
AUTOUR DE LAURA FLESSEL, MINISTRE DES SPORTS



7
DÉC. 2017

9:00 COLLOQUE
SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



18
JAN. 2018

VISITE DE STATION F



5
MAR. 2018

VISITE DE COCA-COLA



31
JAN. 2018

14
FÉV. 2018

28
MAR. 2018

PETITS DÉJEUNERS GEEA

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

FRED & FARID © Aurelien Chauvaud. *Source : En 1956, la CFI (institution à l'origine du groupe Humanis) permet la mise en place des premiers accords de protection sociale dans l'entreprise.

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

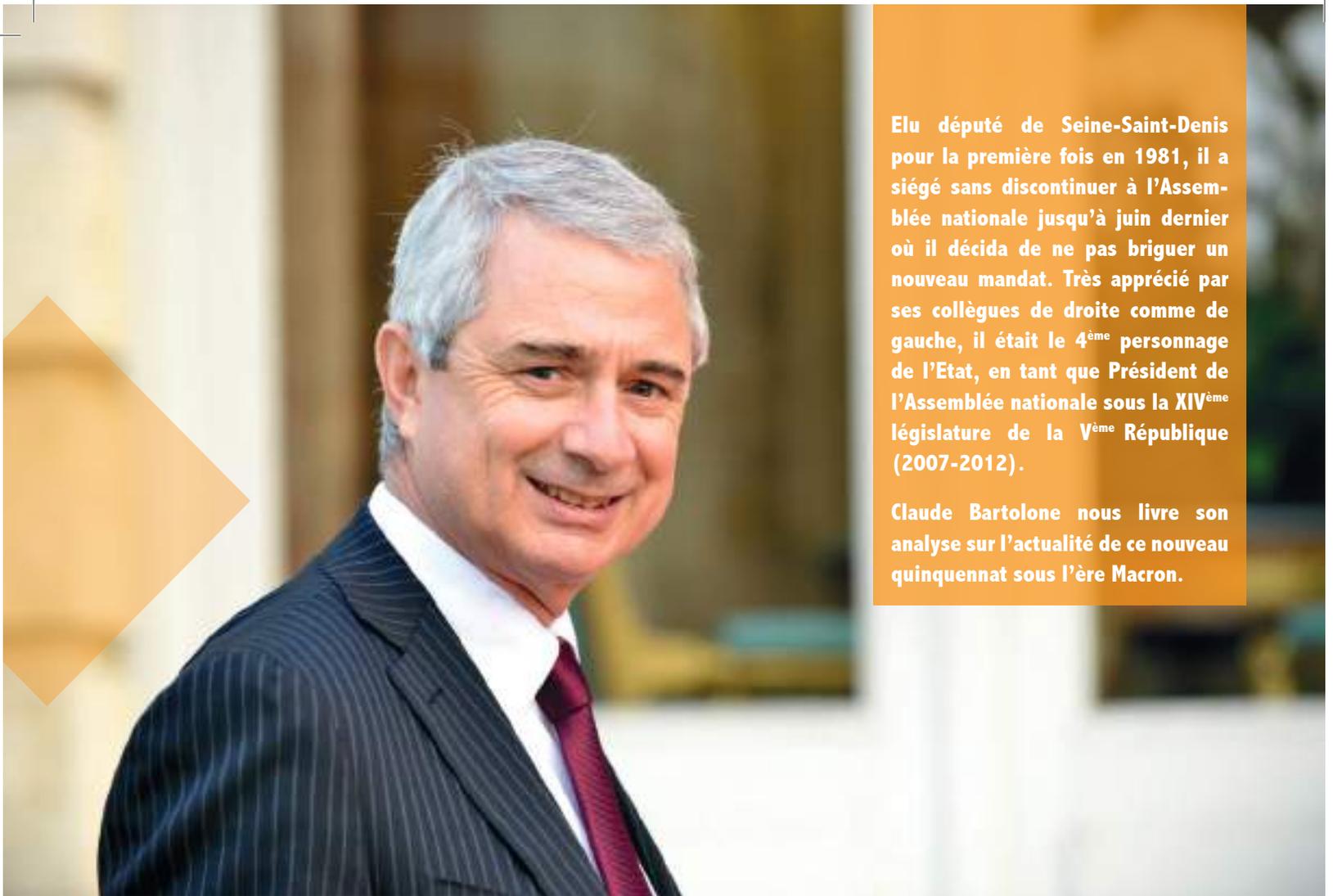
humanis.com

LE GRAND TÉMOIN

A close-up portrait of Claude Bartolone, an older man with short, wavy grey hair. He is wearing a dark suit jacket, a white dress shirt, and a patterned tie. He has a slight smile and is looking slightly to the left of the camera. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting. The portrait is partially overlaid by an orange diagonal shape on the left side.

CLAUDE BARTOLONE

**REGARD D'ACTUALITÉ
DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



Elu député de Seine-Saint-Denis pour la première fois en 1981, il a siégé sans discontinuer à l'Assemblée nationale jusqu'à juin dernier où il décida de ne pas briguer un nouveau mandat. Très apprécié par ses collègues de droite comme de gauche, il était le 4^{ème} personnage de l'Etat, en tant que Président de l'Assemblée nationale sous la XIV^{ème} législature de la V^{ème} République (2007-2012).

Claude Bartolone nous livre son analyse sur l'actualité de ce nouveau quinquennat sous l'ère Macron.

En tant qu'ancien Président de l'Assemblée nationale, que pensez-vous de la réforme de l'Institution engagée par votre successeur au perchoir ?

Que la réforme de l'Institution soit une préoccupation du Président de RUGY n'est pas pour moi une surprise. Je lui souhaite, ainsi qu'aux groupes de travail qu'il a constitué, d'aller le plus loin possible dans cette ambition.

Une révision constitutionnelle des institutions vous semble-t-elle indispensable ?

Je vous renvoie au rapport du groupe de travail sur l'avenir des institutions « Refaire la démocratie » que j'ai co-présidé avec le grand historien Michel Winock.

Ce rapport avance dix-sept propositions autour de cinq axes : restaurer le lien entre les citoyens et leurs représentants ; un citoyen responsable au cœur des institutions ; un exécutif plus équilibré et mieux contrôlé ; le Parlement du non-cumul ; consolider l'Etat de droit.

Nous avons voulu nous atteler à cette tâche car, à la crise de la représentation, s'est ajoutée une crise du pouvoir qui n'est pas une exception française. Elle est apparue avec la montée en puissance du pouvoir exécutif ; un pouvoir de plus en plus personnalisé, et cela dans quasiment tous les pays du monde.

Ce n'est plus la représentativité mais l'efficacité même de la démocratie qui fait aujourd'hui débat. L'exercice du pouvoir lui-même semble poser problème !

Pour pouvoir répondre à ce défi, une réforme constitutionnelle des institutions me semble indispensable. Mais commençons par le début car la démocratie n'est pas simplement un régime mais une manière de vivre ensemble !

Etes-vous satisfait du début du quinquennat d'Emmanuel Macron ?

Il est difficile de porter un jugement définitif après seulement six mois.

Il faut reconnaître une chose : l'élection du Président Macron a offert à la France une campagne de promotion internationale incroyable !

Son image, son style, son discours, ont créé un intérêt au-delà de sa personne, pour notre pays et je ne peux que m'en féliciter. J'ai été séduit par sa vision de l'Europe exprimée aussi bien à Athènes qu'à la Sorbonne. J'ai été fier d'entendre le discours du Président Français devant l'Assemblée générale de l'ONU et son vibrant plaidoyer en faveur du multilatéralisme qui tranchait avec la vision du monde portée par Donald TRUMP.

Je suis plus réservé sur sa politique économique et sociale et ne crois absolument pas à la « théorie du ruissèlement ». La concentration des richesses sur un nombre d'individus de plus en plus réduit est la démonstration que le haut de la pyramide, dans cette phase du capitalisme financier, s'est transformée en éponge. Ce qui laisse peu d'espoir aux plus humbles...

« L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT MACRON A OFFERT À LA FRANCE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION INTERNATIONALE INCROYABLE ! JE SUIS PLUS RÉSERVÉ SUR SA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET NE CROIT ABSOLUMENT PAS À LA « THÉORIE DU RUISSÈLEMENT ». »

Pour autant, je l'avoue, je souhaite qu'il réussisse car l'état des oppositions n'offre aucune alternative crédible. Alors autant que ce quinquennat soit utile.

Y-a-t-il un thème que vous souhaitez qu'il réforme rapidement ?

Tout faire pour en finir avec la reproduction des élites qui mine notre pacte républicain. Quand trop nombreux de nos compatriotes s'installent dans l'idée que leur vie est jouée dès leurs premiers jours en fonction du territoire sur lequel ils vivent, de leur couleur de peau ou de la consonance de leur nom, c'est la république qui souffre. Cela appelle une mobilisation de tous les instants de la part du Président.

Le Président de la République a décidé de légiférer par ordonnances sur le code du travail. Pensez-vous que ce soit la meilleure méthode ?

L'article 38 de la constitution permet au gouvernement de procéder de la sorte et le moins que l'on puisse dire c'est que le candidat Macron n'a rien caché de ses intentions lors de la campagne des élections présidentielles. Dans le cadre du fonctionnement actuel de nos institutions, cela m'a semblé logique de procéder de la sorte.

Si vous étiez Premier ministre, quelles sont les premières mesures qui vous semblent indispensables pour libérer les énergies de nos entrepreneurs ?

Assumer un discours favorable à la création de richesse, à l'entrepreneuriat, à la compétitivité des entreprises. Nous ne disons pas assez à nos entrepreneurs que nous sommes fiers d'eux. Je dis entrepreneurs, je ne dis pas rentiers.

La France doit être fière de ses entrepreneurs, de ses artisans, de ses commerçants, de ses patrons de très petites, petites et moyennes entreprises, de ses capitaines d'industries. Ceux qui créent de la richesse, ceux qui innovent, ceux qui prennent des risques. Ceux qui respectent leurs salariés, leurs conditions de travail, leur vie. Ceux qui sont attentifs au dialogue social et qui en font une richesse pour le développement de l'emploi et de leur entreprise. Bref, agir pour renforcer l'idée que l'entreprise c'est un bien commun !

« LA COMPÉTITIVITÉ N'EST QU'UN MOYEN AU SERVICE D'UNE FRANCE FORTE MAIS JUSTE. »

Le Gouvernement va-t-il assez loin pour renouer avec la compétitivité ?

Je crois qu'il avance mais attention, il doit aussi répondre à la question suivante : la compétitivité, pour quoi faire ! La compétitivité n'est qu'un moyen au service d'une France forte mais juste.

Si vous aviez choisi la voix de l'entrepreneuriat, quel type de société auriez-vous souhaité diriger (auto-entrepreneuriat, TPE, PME, ETI, grandes entreprises...) ? Dans quel domaine ?

A la lecture de mes réponses vous aurez compris que moi aussi j'aime l'entreprise... J'aime l'entreprise... Et j'aime l'environnement aussi !

« NOUS NE DISONS PAS ASSEZ À NOS ENTREPRENEURS QUE NOUS SOMMES FIERS D'EUX. »

Il n'y a pas à les opposer. Je suis un humaniste, et je crois fermement qu'il n'y a pas à choisir entre l'économie et l'écologie. Comme le préconisait Aristote, l'économie doit intégrer les limites de sa ressource principale, celle de la Terre.

Alors quitte à m'imaginer entrepreneur, que cela soit au service d'une entreprise qui démontre que l'on peut inventer une économie qui ne porte plus atteinte à l'environnement naturel !





DOSSIER SPÉCIAL PARIS 2024

LAURA FLESSEL

MINISTRE DES SPORTS



Quintuple médaillée olympique, ancienne entraîneuse de l'équipe de France, quel regard portez-vous sur l'organisation des Jeux Olympiques 2024 en France en tant que ministre ?

C'est une victoire historique pour notre pays. 100 ans après 1924, la France et Paris vont enfin recevoir les Jeux d'été ! Cela fut la victoire collective d'une équipe qui s'est investie sans compter pendant plus de deux ans. Le comité de candidature Paris 2024, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés, et surtout les sportifs, ont su chacun apporter leur pierre à l'édifice.

Pour moi, c'est une grande fierté d'être la 1^{ère} ministre des sports des Jeux d'été, au sein d'un gouvernement pleinement mobilisé. L'Etat est engagé dans ce projet d'intérêt national depuis le début. Je suis désormais garante de la préparation des équipes de France, de la diffusion d'une culture sportive dans notre pays, de la qualité de l'organisation des JOP car, au-delà des enjeux sportifs, nous devons également construire un héritage durable pour la population.

C'est pourquoi, dès mon retour de Lima, j'ai ouvert un certain nombre de chantiers. Jean Castex, nommé Délégué Interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, est désormais au travail afin de mobiliser l'ensemble des ministères autour du projet olympique. Les autres structures de gouvernance verront bientôt le jour (COJO, SOLIDEO...).

J'ai également confié à Claude Onesta, en accord avec le CNOSF et le CPSF, une mission de réflexion, pour aller chercher la haute performance et améliorer les résultats des équipes de France aux Jeux. Enfin, un projet de loi olympique et paralympique est actuellement en cours d'élaboration.

Vos qualités d'athlète de haut niveau vous sont-elles utiles pour travailler avec les autres membres du Gouvernement ?

Une chose est certaine c'est que dans le sport tout comme au gouvernement, on ne gagne pas seul, c'est un travail d'équipe. Ça je l'ai appris comme athlète et je l'applique aujourd'hui au quotidien comme Ministre.

Quels sont les principaux atouts de la candidature de Paris qui ont retenu l'attention des membres du CIO ?

Nous n'avons pas réitéré les erreurs du passé. La candidature a, depuis le début, été portée par des sportifs pleinement convaincus et engagés. Les partenaires publics et privés ont également avancé main dans la main pour présenter un projet solide et cohérent. Ce projet a toujours été le meilleur, avec un patrimoine au service des Jeux, un réseau de transport performant, une unité et une adhésion autour du mouvement sportif et, plus largement, des Français, et avec le souci permanent de laisser un héritage majeur pour la population. Enfin, nous avons su convaincre du sérieux de ce projet, avec un budget maîtrisé et une dimension écologique pleinement prise en compte.

Pensez-vous que le soutien et la participation des entreprises ont « mis la dernière touche » de la victoire ?

Les acteurs privés ont joué un rôle capital dans la construction de notre candidature, et seront encore plus essentiels en phase d'organisation. Car au-delà des partenaires, sans qui rien n'aurait été possible, c'est l'ensemble du tissu économique français qui va pouvoir se mobiliser autour des Jeux et bénéficier des opportunités multiples qu'ils vont apporter à notre pays dans de très nombreux secteurs d'activité.

Quel sera l'impact économique sur les autres régions ?

Vous semblez évoquer la région Ile-de-France, mais n'oubliez pas que ce projet engage bien tout le territoire et tous les Français. A l'évocation des Jeux, nous avons en tête les quelques semaines de compétition, mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'un projet bien plus large qui a débuté dès le 13 septembre 2017. Par-delà les sites de compétition, c'est tout un pays qui va accueillir des centaines de délégation étrangères pour leur préparation dès 2018-2019. Et je ne vous parle pas du formidable élan que les Jeux vont créer pour l'économie du sport française.

Comptez-vous faciliter l'accès des PME locales aux marchés publics ?

J'ai fait de l'intégrité du projet et de sa transparence un axe majeur de ma feuille de route. Nous serons donc extrêmement vigilants au respect des normes et règles européennes en matière de concurrence, mais souhaitons évidemment que les entreprises françaises bénéficient le plus possible de l'ensemble des marchés des Jeux. Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, est extrêmement sensible à ce projet et consciente de l'enjeu qu'il représente, notamment en matière d'emploi et de compétences.

L'organisation des JO 2024 est-elle compatible avec une candidature à l'exposition universelle 2025 ? Ce projet est-il remis en cause ?

Tout ce qui concourt au rayonnement de la France est positif. Je pense même qu'il y a des synergies et des ambitions communes avec le projet d'exposition universelle.

Comme vos prédécesseurs au ministère des Sports, les champions Jean-François Lamour, David Douillet, Guy Drut, Roger Bambuck ou encore Alain Calmat, comptez-vous briguer un mandat de parlementaire ?

Je n'ai pas de plan de carrière. Je suis aujourd'hui ministre, riche de mon parcours dans le sport et l'humanitaire. Je suis pleinement à ma tâche.

TONY ESTANGUET

TRIPLE CHAMPION OLYMPIQUE
ET FUTUR PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DE PARIS 2024

D'après vous, quels arguments ont convaincu le CIO ?

L'un des arguments majeurs qui ont convaincu le Comité international olympique, c'est le caractère responsable de notre projet qui s'appuie sur 95% d'équipements existants ou temporaires. La France bénéficie de quasiment toutes les infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux, avec une majorité de sites situés en Ile-de-France - le Stade de France, le Vélodrome national, la base nautique de Vaires-sur-Marne... - ainsi que le site de voile, à Marseille, et une dizaine de stades répartis sur l'ensemble du territoire pour accueillir les épreuves de football féminin et masculin.

Pour les quelques cas où nous ne bénéficions pas déjà d'une infrastructure adéquate, nous nous sommes posés une question : est-ce que la construction de cette infrastructure serait utile au territoire après les Jeux ? La réponse était positive pour un seul équipement sportif, le centre aquatique, qui sera construit à Saint-Denis, ainsi que pour le village des athlètes et le village des médias, qui seront reconvertis à l'issue des Jeux en quartiers de ville mêlant logements, services et bureaux. Lorsque l'équipement ne représentait pas un besoin pour la population locale, nous avons choisi de construire des infrastructures temporaires, qui seront financées par les ressources olympiques, et qui mettront en valeur notre patrimoine exceptionnel : le Grand Palais pour accueillir les épreuves d'escrime et de taekwondo, le Champs de Mars pour le beach-volley, l'esplanade des Invalides pour le tir à l'arc, et le Château de Versailles pour l'équitation.

Mais le projet olympique et paralympique de Paris 2024 s'étend bien au-delà des quelques semaines de compétition et c'est là que réside notre second point fort. Notre ambition est de faire des Jeux un tremplin. Un tremplin pour faire de la France une nation encore plus sportive qu'elle ne l'est déjà. Un tremplin pour intégrer pleinement le sport partout où il peut agir comme un outil d'émancipation et de santé publique, notamment dans nos écoles, dans nos entreprises et dans nos centres de soins. Un tremplin pour mettre en valeur nos territoires et nos savoir-faire.





Enfin, ce qui a convaincu les membres du Comité international olympique d'attribuer les Jeux à Paris dès 2024, c'est l'engagement exceptionnel de l'ensemble du pays derrière ce projet. Nous avons gagné parce que nous étions soutenus par le mouvement sportif, par la jeunesse (82% des jeunes selon le dernier sondage effectué en 2017), par les entreprises, par les ONG - au premier rang desquelles WWF France, l'UNICEF, le Secours populaire et le Yunus Center - et enfin par nos représentants politiques, au-delà des clivages traditionnels. Dès 2016, la totalité des groupes politiques de l'Assemblée nationale ainsi que cinq des six groupes politiques du Sénat ont officialisé leur soutien à Paris 2024. Cette unité, qui rend la France plus forte, a aussi rendu notre candidature plus forte.

Quelles anecdotes reprenez-vous de cette course à l'organisation ?

L'un des moments qui m'a le plus marqué est sûrement celui de mes premiers échanges avec des Parisiens à notre retour de Lima, le 15 septembre dernier. Je marchais rue de Rivoli pour me rendre à une interview sur l'esplanade de l'Hôtel de ville quand un passant, puis un automobiliste, puis un deuxième, puis un troisième, se sont arrêtés pour me dire à quel point ils étaient heureux qu'on ait gagné les Jeux. C'est pour ça qu'on s'est

battu : un projet qui donne aux gens le sentiment d'appartenir à une équipe qui gagne.

L'échec de la candidature de 2012 a-t-il participé à la victoire pour 2024 ?

Bien sûr, nous avons énormément appris des candidatures passées. L'une des leçons majeures que nous en avons tirées, c'est qu'une candidature aux Jeux doit être portée par le mouvement sportif, parce que les athlètes doivent être au cœur de la conception d'un projet dont ils seront les premiers acteurs. Nous avons également compris que nous devons nous adresser à une institution – le CIO – dont les membres viennent du monde entier. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec de nombreux experts étrangers et que nous nous sommes toujours exprimés aussi bien en français qu'en anglais, qui est la langue de travail de 80% des membres du CIO. La victoire de Paris 2024 doit beaucoup au chemin tracé par les équipes des candidatures précédentes.

Qu'est-ce qui vous paraît le plus compliqué : gagner trois médailles olympiques ou présider le comité d'organisation Paris 2024 ?

Depuis deux ans, je me suis souvent dit que je retrouvais dans cette candidature ce que j'avais

vécu en tant qu'athlète : la recherche de l'excellence, l'engagement total, la joie intense que l'on peut ressentir à chaque fois que l'on franchit une étape qui nous rapproche un peu plus de la victoire... La différence, c'est que Paris 2024 a été une quête olympique collective, partagée avec des millions de gens, pour des millions de gens.

Présider le comité d'organisation des Jeux est encore une nouvelle étape. Je mesure l'immense responsabilité qui est la mienne aujourd'hui, car Paris 2024 est le projet de tout un pays. J'y mettrai la même passion, la même détermination et la même exigence que pour tous les projets dans lesquels je me suis engagé jusqu'à présent.

Comment imaginez-vous 2024 ?

J'imagine les Français rassemblés derrière leurs sportifs, mais aussi derrière leurs artistes, qui seront mis à l'honneur dans le cadre de l'Olympiade culturelle, et derrière leurs entreprises, qui déploieront l'expertise française en matière de grands événements, de transport et d'hôtellerie. 2024 sera une année où la France montrera au monde entier son meilleur visage : celui d'un pays innovant et accueillant, où chacun peut trouver sa place. Je pense beaucoup à 2024 mais je pense surtout à toutes les années qui vont suivre les Jeux et qui bénéficieront de l'héritage matériel et immatériel de ce projet de société unique.

Comme bien des champions avant vous, est-ce que rentrer en politique vous tente ?

J'ai la chance aujourd'hui de diriger un projet extraordinaire, qui va m'occuper entièrement pendant les sept prochaines années. Je ne pense qu'à ça.



PIERRE-YVES BOURNAZEL

DÉPUTÉ DE PARIS, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ÉDUCATION ET DES



Pourquoi l'organisation des JO 2024 est une chance pour Paris ?

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques par le CIO est un vrai message de confiance et d'optimisme pour notre pays.

C'est le signe d'une nouvelle dynamique pour la France sur la scène internationale. Paris 2024 est aussi une occasion unique de remettre les projecteurs sur Paris, la région capitale et la France. Accueillir le plus grand évènement au monde c'est aussi l'opportunité de démontrer le savoir-faire de nos entreprises.

Paris 2024 peut être un accélérateur des politiques publiques dans tous les domaines. Il a été conçu comme un projet qui dépasse le sport et qui doit impacter la société globalement : sur l'accessibilité et le regard sur le handicap, sur les transports, sur le développement durable, sur la formation aux métiers du loisir et du tourisme. Je souhaite que les jeux laissent un héritage matériel pour la vie quotidienne des parisiennes et des parisiens, mais aussi un héritage immatériel, si difficile à transmettre, pour toute une génération à travers la valorisation des valeurs de l'olympisme : le partage, la tolérance, le goût de l'effort. Il y a besoin d'un projet fédérateur entre les générations et de cohésion entre les territoires.

Quels sont les principaux défis à relever ?

2024 fixe à la fois un horizon et une date butoir, cela doit nous permettre de mettre en œuvre des politiques de long terme. Le premier défi est la réalisation à temps des lignes du Grand Paris Express pour 2024. C'est un enjeu majeur pour l'organisation de l'évènement, mais surtout pour améliorer la vie quotidienne des habitants en décroissant certains territoires et renforcer l'attractivité de Paris en la reliant directement aux aéroports. Le deuxième défi concerne la transformation du village olympique et du village des médias dans le 93 en véritables écoquartiers innovants. La mutation est en cours avec l'installation de nouveaux sièges d'entreprises ou du Conseil régional. Les 3 000 logements qui verront le jour dans le futur quartier olympique vont accélérer fortement ce processus

en lui donnant une autre image. Enfin, Paris 2024 doit nous inviter à revoir globalement le modèle du sport français, pour une gouvernance plus moderne, plus structurée, plus ouverte au monde de l'entreprise et qui ouvre davantage la place aux femmes. C'est d'ailleurs un des objectifs du CNOSF lui-même.

La politique « anti-voitures » menée par Anne Hidalgo est-elle compatible avec un projet si ambitieux ?

L'objectif pour Paris 2024 est d'abord de permettre le déplacement de 100% des spectateurs en transports en commun, notamment par le Grand Paris Express et par le plan de modernisation de la Région : des transports plus confortables, plus modernes et 100% connectés. En 2024 nous devrions avoir enfin des alternatives crédibles à la voiture. En 2024, j'espère que la transition écologique aura été accélérée et que le développement des véhicules propres sera de nature à ne plus poser la question en ces termes. S'il y a un intérêt à réduire la place de la voiture, être « anti » par principe n'est pas une méthode efficace.

Les Jeux-Olympiques et Paralympiques, qui se déroulent sur des sites intra-muros et dans différents sites de la Région, sont la preuve même que Paris doit appréhender les problématiques de cette dimension de façon concertée avec ses voisins. Y compris sur la circulation. Il y a besoin d'une nouvelle façon de fonctionner, d'une autre méthode de gouvernance. Entre aujourd'hui et 2024, il y a 2020, il y a peut-être eu du changement d'ici là.

La Région Ile-de-France a-t-elle déjà anticipé les besoins en formation ?

Le tourisme est le 1^{er} secteur d'activité de Paris et de l'Ile-de-France. Accueillir le plus grand événement au monde doit nous engager à repenser notre offre et à faire un saut qualitatif concernant notre standard d'accueil. Face à la concurrence internationale, notre capitale a besoin de renouveler son « expérience visiteur » pour que les touristes découvrent de nouvelles raisons de venir et de revenir à Paris. La formation des professionnels est la clé de la réussite. La Région a commencé à ouvrir ce chantier en proposant une formation aux langues étrangères et notamment à l'anglais. Le nouveau site « Welcome to Paris Région » est aussi un moyen de proposer un service plus moderne aux visiteurs.

D'ici 2024, il faudra amplifier ce mouvement, notamment en adaptant nos CFA ou en créant de nouveaux dédiés aux grands événements et au tourisme.

D'après vous, quel sera l'impact économique de cette mobilisation ?

Des experts évaluent un impact économique de 10,7Mds€ et 250 000 emplois en Ile-de-France. Au-delà de ces chiffres qui ont toujours un caractère aléatoire, ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas d'équivalent à ce type d'événement et qu'il s'inscrit dans une stratégie de développement qui était déjà lancée.

Les plus grands projets, les plus innovants en Europe seront dans notre région dans les années

à venir : le Grand Paris Express, Europa City, et bien sûr le village olympique et le village des médias qui seront reconvertis en logements. C'est tout une dynamique d'attractivité économique qui est autour de ce projet olympique.

Les conditions sont réunies pour en faire une réussite sur le plan de l'emploi, avec tous les acteurs qui poussent dans le même sens. Une charte sociale a d'ailleurs été signée par l'ensemble des syndicats et le MEDEF. L'enjeu est que les entreprises franciliennes et françaises bénéficient à plein des marchés que ce projet va générer. Pour les Jeux de Londres 2012 plus de 90% des marchés étaient revenus à des entreprises britanniques, c'est le cap que nous devons nous fixer pour 2024.



JEAN-FRANÇOIS LAMOUR

ANCIEN DÉPUTÉ, CONSEILLER SPÉCIAL JEUX DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE



Paris a remporté l'organisation des JO de 2024. Désormais, le plus dur commence ?

Le plus dur, certainement, mais aussi et surtout le plus enthousiasmant ! Les JO ne doivent pas être perçus seulement comme une compétition sportive unique en son genre. C'est avant tout un formidable accélérateur en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Je prends volontiers l'exemple de notre candidature malheureuse aux JO de 2012 face à Londres. A l'époque le village olympique devait être implanté dans le nouveau quartier des Batignolles gagné sur une emprise SNCF. Comme vous pouvez le constater cette parcelle est toujours en voie d'aménagement alors que le quartier de Londres choisi pour accueillir le parc olympique, une friche industrielle dans une zone défavorisée est, depuis 2012 devenue opérationnelle. Voilà l'un des principaux effets de l'organisation des JO. Un retour sur investissement plus rapide, une offre de logements neufs (rares en zone dense) améliorée, la vision d'une région métropole innovante, en bref un vrai laboratoire d'idées à ciel ouvert.

Quel rôle allez-vous jouer dans la préparation des Jeux ?

Après deux mandats de député passionnants, me voilà revenu en quelque sorte à mes premières amours grâce à la Présidente de la Région d'Ile-

de-France. En effet, Valérie Pécresse a souhaité, dès la décision du Comité International Olympique connue, m'appeler à ses côtés en tant que Conseiller spécial en charge des grands événements, les Jeux Olympiques et Paralympiques bien entendu mais aussi l'Exposition Universelle, la Ryder Cup ou encore la Biennale... C'est un honneur pour moi que de valoriser, avec l'ensemble des élus et des agents de la collectivité régionale, des événements aussi fédérateurs d'énergies et porteurs d'espoir. La Région d'Ile-de-France, se transforme et se modernise sous l'impulsion de Valérie Pécresse qui souhaite utiliser ces événements de portée mondiale comme des vecteurs d'innovation, de formation et d'emploi au service des franciliens.

Les associations sportives d'Ile-de-France feront-elles parties de l'aventure olympique ?

Elles sont au coeur de nos préoccupations ! Imaginer des JO sans constituer un « héritage » transmis au mouvement sportif francilien, et plus globalement Français, serait une faute politique. Nous avons désormais 7 ans pour accompagner les clubs, mais aussi les pratiquants qui se regroupent par affinité, via les réseaux sociaux, dans le développement de leurs pratiques. Cette dynamique devra aussi prendre en compte la pratique du sport à l'école, dans le secondaire mais

aussi pendant le cursus universitaire. C'est un chantier crucial et j'attends en particulier de l'Etat qu'il dégage les moyens nécessaires pour accompagner les collectivités sur ce chemin permettant par exemple aux Français, grâce à une pratique sportive adaptée, de préserver ou d'augmenter leur capital santé, et cela quel que soit leur âge...

Pour atteindre ces objectifs il faudra aider les clubs à former leurs éducateurs et les mettre dans les meilleures conditions de pratiques grâce à la construction de nouveaux équipements de proximités là où ils manquent...

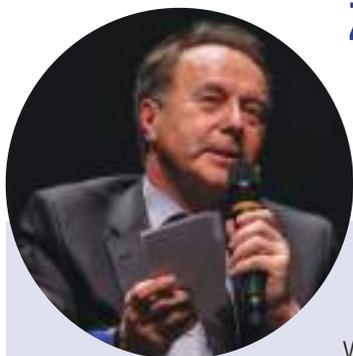
Quels seront les principaux chantiers de la Région Ile-de-France ?

Valérie Pécresse sera, en tant que membre fondateur de la candidature, un des principaux acteurs des JO. A ce titre elle siègera au C.A. du Comité d'Organisation (COJO) et au sein de la SOLIDEO chargée de construire et livrer à temps les équipements nécessaires tels que la piscine olympique ou le village accueillant les athlètes olympiques et paralympiques. La Région aura également, au travers d'Ile-de-France Mobilités, à assurer la liaison entre les différents sites des JO grâce à un réseau de transports en commun modernisé. Enfin, alors que le Brexit entre dans sa phase active, la Région démontrera son attractivité pour accueillir nombre d'entreprises attirées par son dynamisme et son potentiel.

Croyez-vous en un « effet JO » ?

Oui, évidemment. Organiser en France un événement de cette ampleur est synonyme de nouvelles synergies, d'innovation, de créativité à condition bien sûr que les politiques publiques laissent ces entrepreneurs exprimer leurs talents. A condition également que la maîtrise des coûts (environ 7Mds€) soit assurée. Tony Estanguet, le futur Président du COJO en a bien conscience et se focalisera pendant 7 ans sur cette dimension dont on sait qu'elle est scrutée continuellement par une opinion publique inquiète des dérives engendrées par une mauvaise gestion comme à Athènes en 2004 ou plus récemment à Rio en 2016... Il sait pouvoir compter sur notre soutien quotidien dans sa démarche.

ZOOM SUR SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, TERRITOIRE OLYMPIQUE !



Rencontre avec Jean-Michel Fourgous, Maire d'Elancourt et Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire de 230.000 habitants, situé au cœur des Yvelines, accueille pas moins de 4 sites olympiques.

Quels impacts économiques attendez-vous sur votre territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines ?

Saint-Quentin-en-Yvelines sera au cœur des Jeux Olympiques de 2024 avec pas moins de 4 sites olympiques : le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines accueillera les épreuves de cyclisme sur piste, ainsi que l'épreuve d'escrime du pentathlon moderne, l'île de loisirs les épreuves de PMX, la colline d'Elancourt (point culminant d'Ile-de-France) les épreuves de VTT et le Golf National abritera les compétitions de golf. Au-delà du grand bonheur sportif qu'ils procurent et du sentiment d'appartenance à son pays qu'ils renforcent, les Jeux Olympiques sont également un vrai moteur économique pour notre territoire ! Ils vont considérablement renforcer notre visibilité à l'international. Il s'agit en effet la 1^{ère} compétition sportive au monde avec 34 millions de téléspectateurs en France et près de 3,6 milliards sur la planète ! Les images d'Elancourt et de Saint-Quentin-en-Yvelines seront donc diffusées dans près de 200 pays, avec un impact positif considérable pour nos 16 000 entreprises implantées. Notre territoire, qui est déjà le 2^{ème} meilleur PIB/habitant de France derrière Paris et qui fait partie - selon le MIT - des 8 zones les plus innovantes du monde, va encore gagner en attractivité !



LE NOM DES 4 SITES OLYMPIQUES SUR NOTRE TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

- [Le Vélodrome national](#) pour les épreuves de vélo sur piste (après avoir déjà organisé le championnat du monde et les championnats d'Europe).
- [L'île de loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines](#) pour les épreuves de BMX.
- [La colline d'Elancourt](#) (231 mètres d'altitude, point culminant d'Ile-de-France) pour les épreuves de VTT.
- [Le Golf national](#) pour les épreuves de Golf avec son parcours de l'albatros, réputé comme l'un des plus compliqué au monde !

Dans les Yvelines, il y aura aussi le Château de Versailles pour les épreuves d'équitation et de pentathlon.

LA PAROLE EST À... DAVID DOUILLET, ANCIEN MINISTRE



Paris 2024 est une aubaine pour notre pays. C'est une chance incroyable. Pendant un mois, et même des semaines, nous serons le centre du monde. Aucune campagne de communication n'aurait pu apporter cette lumière sur la France. Il nous appartient d'en tirer tous les bénéfices, de s'approprier les JO2024 pour qu'ils marquent l'histoire, pour que la France retrouve aussi ses couleurs sur la scène économique internationale. J'y fonde énormément d'espoir.

Deux principaux défis s'offrent à nous : celui de façonner la France pour les 30 prochaines années grâce à l'amélioration de nos installations et l'accélération de la pratique sportive. Nos voisins anglo-saxons ont de l'avance !

L'autre défi, c'est celui de la rentabilité, chaque euro investit doit rapporter plus que celui dépensé. Aucune ville n'aréussi un tel pari. Soyons tous derrière Paris 2024 !



NOS PARLEMENTAIRES
PARLENT
ET AGISSENT



LISE MAGNIER

STÉPHANE VIRY

MICHEL VIALAY

PAUL CHRISTOPHE

BRUNO RETAILLEAU

ALAIN HOUPERT

JEAN-MARIE BOCKEL

CONSTANCE LE GRIP

JEAN-PAUL MATTEI

PHILIPPE LATOMBE

JEAN-JACQUES FERRARA

PIERRE CORDIER

ELISABETH LAMURE

OLIVIER DASSAULT

LES ENTREPRISES FACE À L'INSTABILITÉ FISCALE ET RÉGLEMENTAIRE

Lise Magnier

Lise Magnier a été élue conseillère municipale de Châlons-en-Champagne en 2014 et devient adjointe au maire en charge des finances et de la modernisation de l'administration.

En 2015, elle est élue conseillère départementale et vice-présidente en charge des bâtiments.

Depuis juin 2017, suite à son élection en tant que député dans la quatrième circonscription de la Marne, Lise Magnier a démissionné de ses mandats au département de la Marne et de son poste d'adjointe au maire et a conservé son mandat de conseillère municipale à la ville de Châlons.

Passionnée par la modernisation de l'Etat, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, Lise Magnier s'est immédiatement intéressée, à son arrivée à l'Assemblée nationale, aux questions budgétaires au sein de la Commission des finances à laquelle elle appartient.

Dans cet article, Lise Magnier choisit d'évoquer les difficultés que rencontrent les entreprises face à l'instabilité fiscale et réglementaire.



Sous le précédent quinquennat, entre 2012 et 2017, 429 lois ont modifié notre cadre législatif et normatif. Est-ce trop ou pas assez ?

La question n'est pas de savoir si c'est trop ou pas assez, mais de savoir si cela a permis davantage d'efficacité ou non. Et, à priori, cela ne l'est pas puisque notre économie ressent ce changement permanent comme une entrave à son développement.

En 40 ans, le Journal Officiel est passé de près de 13 000 pages par an à 23 000 pages, soit une hausse de 75%. 429 lois ont été votées sous le quinquennat de François Hollande, 500 sous celui de Nicolas Sarkozy. Les parlementaires ont déposé plus de 250 000 amendements sous la précédente législature. Ces chiffres poussent à s'interroger sur les fonctions du Parlement et du Gouvernement qui ne pourraient s'exprimer

qu'à travers le dépôt de propositions de lois et d'amendements en nombre.

« GOUVERNEMENT ET PARLEMENT SURJOUMENT LA CRÉATIVITÉ LÉGISLATIVE ET NORMATIVE. CEPENDANT, ILS DEVRAIENT ÉGALEMENT SONGER À ÉVALUER TOUTES CES INVENTIONS AFIN DE JUGER DE LEUR EFFICACITÉ RÉELLE. »

Pourquoi un tel besoin de textes de loi ? Est-on moins bien armé, juridiquement, que nos voisins ?

Cette inflation législative et normative, parce qu'il s'agit bien d'inflation dans le temps, ne découle pas d'un arsenal juridique moins complet que celui de nos voisins. Elle est dûe, entre autres, à un manque de confiance envers l'administration, l'Etat et ses représentants, et par conséquent ces

derniers, pour contrer cette défiance, multiplient les initiatives législatives afin de montrer une certaine activité, voire réactivité.

Face à un marché mondialisé, un contexte international très présent au niveau national et à l'implication de l'Union européenne sur la construction de nouveaux dispositifs juridiques, Gouvernement et Parlement surjoignent la créativité législative et normative. Cependant, ils devraient également songer à évaluer toutes ces inventions afin de juger de leur efficacité réelle.

Que faudrait-il faire pour limiter la créativité législative et réglementaire ?

Pour éviter la multiplication de lois et de normes, le Parlement et le Gouvernement doivent intégrer le fait que l'action ne se résume pas à de nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires. La complexité de notre droit freine la créativité des entrepreneurs,

« LA COMPLEXITÉ DE NOTRE DROIT FREINE LA CRÉATIVITÉ DES ENTREPRENEURS, DES CHERCHEURS, DES CRÉATEURS PAR DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES TROP PRÉGNANTES. »

des chercheurs, des créateurs par des contraintes administratives trop prégnantes.

Il faudrait aujourd'hui imposer que toute initiative réglementaire entraîne la suppression d'une ou plusieurs dispositions inutiles. En Grande-Bretagne, une nouvelle loi ne peut être adoptée que si l'on en élimine une ou deux déjà en place. C'est une pratique qui mériterait d'être étudiée dans nos deux Chambres. En septembre 2016, le Conseil d'Etat a appelé à cesser cet emballement législatif après avoir évalué à un million de mots l'ajout de nouvelles lois chaque année dans notre arsenal juridique. Déjà en 1991 et 2006, le Conseil d'Etat avait interpellé les décideurs publics sur la prolifération inutile de textes de lois pour régir la société française. Il dénonce également l'aspect bavard des lois qui s'est accentué ces dernières années. La loi sur la transition énergétique, examinée sous la législature précédente, contenait 64 articles au début de son examen et 215 à la fin. De nombreuses lois doublent, voire triplent pendant leur examen leur ôtant ainsi toute valeur.

Cette surproduction législative et normative provoque une instabilité juridique. Cette dernière a-t-elle un impact sur la compétitivité des entreprises ?

Ces changements permanents de notre droit ont un impact considérable sur le fonctionnement de notre économie et de nos entreprises. Avec une première contrainte, la nécessité de connaître parfaitement notre droit, ce qui n'est évidemment pas donné à tout le monde, pour ne pas passer à côté d'une nouvelle norme parmi les 400 000 existantes ou d'une nouvelle règle. Les entreprises sont dans l'obligation de s'entourer de professionnels du droit, ce qui a un coût, surtout si elles ont recours aux meilleurs. En effet, il est inimaginable, pour une entreprise, de se retrouver dans une incertitude juridique étant donné les enjeux économiques auxquels elle est confrontée.

Pour donner un exemple concret, tous les ans, 1/3 des articles du Code général des impôts sont modifiés. Cela pose un problème majeur aux entreprises qui ont des difficultés à avoir une visibilité sur le long terme en matière fiscale.

Les entreprises ont dû faire face à une quarantaine de modifications de l'impôt sur les sociétés entre 2003 et 2008, une quinzaine de changements du

régime des sociétés d'investissement immobilier cotées depuis 2003. 105 textes ont évoqué la réglementation du secteur bancaire en cinq ans, obligeant les établissements et les entreprises à consacrer un budget conséquent pour se mettre aux normes.

De nombreux entrepreneurs estiment que la première mesure à prendre pour favoriser l'économie française serait de consolider un cadre législatif et réglementaire sur cinq ans. Ils ont besoin de simplicité et de stabilité.

« TOUS LES ANS, 1/3 DES ARTICLES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS SONT MODIFIÉS. CELA POSE UN PROBLÈME MAJEUR AUX ENTREPRISES QUI ONT DES DIFFICULTÉS À AVOIR UNE VISIBILITÉ SUR LE LONG TERME EN MATIÈRE FISCALE. »

L'OCDE a quantifié le coût de cette inflation législative à 80 milliards d'euros par an pour notre pays. Selon cette dernière, la stabilité fiscale et sociale est une nécessité absolue pour attirer des investisseurs étrangers. Cette instabilité législative a également un coût pour notre administration, estimé à 1 milliard d'euros par an.

Quels impacts réels a l'instabilité législative et normative sur la vie de nos entreprises ?

Outre la nécessité d'être bien entouré juridiquement parlant pour appréhender chaque nouvelle disposition législative, cette instabilité a des conséquences considérables en matière d'investissement au sein des entreprises. Les entreprises éprouvent des difficultés à investir, à avoir confiance et se projeter dans l'avenir lorsque le cadre juridique est instable. Certains y ont beaucoup perdu... En 1976, le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement était réglementé par 3 textes, 83 en 1990, 426 en 2000 et 1 502 en 2010. Tous les acteurs du secteur ont dû se mettre aux normes afin de pouvoir poursuivre leur activité, avec des investissements coûteux qu'ils n'ont toujours pu rentabiliser..

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par cette instabilité juridique. En 2011, une étude menée par Mazars-Opinion Way a permis de montrer que les risques juridiques faisaient partie des premiers identifiés par les entreprises. Pour 73% des entreprises interrogées pour cette étude,



les risques juridiques constituent leur principale source d'inquiétude.

Il devient indispensable de réduire cette complexité juridique afin de pousser les entreprises à investir.

Plutôt que d'édicter sans cesse de nouvelles règles qui déstructurent trop souvent les marchés et les filières, nous devons offrir un cadre stable construit autour de la confiance.

CRÉER DAVANTAGE DE PASSERELLES INSERTION-ENTREPRISE

Stéphane Viry



Stéphane Viry, Député des Vosges depuis 2017, a été repéré en 1989, à 19 ans, par Philippe Séguin, auprès de qui il a été conseiller municipal puis Adjoint au maire. Il poursuit auprès de Michel Heinrich à partir de 1997. Il interrompt son engagement politique en 2001 pour créer son cabinet d'avocat, tout en gardant un fort lien au territoire (notamment président du SAS Football où il met en place des actions citoyennes avec « Faire plus que du sport »). Il rejoint l'équipe menée par Michel Heinrich en 2014, en tant que conseiller municipal en charge de la prévention, et Vice-Président de l'Agglomération d'Épinal en charge du Développement économique.



NOUS DEVONS DONNER À CHACUN SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

politique publique de l'emploi. Soit nous considérons que les

Quelles sont vos solutions ?

Je crois qu'une sérieuse réforme de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage s'impose. C'est nécessaire, afin d'arriver à un parcours sécurisé tout au long de la vie. En effet, l'égalité des chances réelle n'est pas un fantasme. Nous pouvons l'approcher en mettant l'Homme au cœur du projet. Personne ne doit être désœuvré, laissé seul, mis au ban de la société. Pour moi, chacun doit être en formation initiale, en emploi, ou en (re)formation. L'essentiel du projet de notre société doit être de développer l'employabilité de tous dans notre pays. Et pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il faut mettre en place des parcours d'insertion en lien avec les entreprises, en coordonnant la formation pour aider à monter en compétence, dans un souci d'adaptabilité et d'insertion durable dans l'emploi.

Quelle place accordez-vous à l'entreprise ?

Je considère que l'entreprise, au lieu d'être perçue comme un épouvantail par certains, doit être au cœur de notre projet de société. Car nous pouvons retourner le problème de la création de richesses dans tous les sens : l'entité qui crée de la valeur dans un pays, c'est l'entreprise, sous toutes ses formes : un indépendant, un artisan, une PME-PMI, une grande entreprise. C'est pourquoi les politiques publiques doivent soutenir les initiatives, au lieu de les freiner par des contraintes administratives aujourd'hui insupportables. Il faut de la souplesse, de l'adaptabilité. Le droit à l'initiative doit être soutenu. Il faut encourager l'entrepreneuriat : « monter sa boîte » n'est pas réservé à une caste mais doit pouvoir être une fierté partagée, même si cela devait conduire à un échec. Le bénéficiaire est toujours important en termes d'expérience.

Qu'est ce qui ne fonctionne pas dans notre société ?

Je suis surpris, dubitatif, perplexe sur le fait que bon nombre d'entreprises ne trouvent pas de réponse à leurs offres de travail, dans un pays qui comptabilise plus de 5 Millions de chômeurs ou personnes en dehors d'une situation d'emploi durable, le plus souvent malgré elles. Il me paraît qu'une des exigences de ce quinquennat devrait être de trouver une solution à cette inadéquation demande/offre d'emplois insupportable ; l'employabilité de tous est un enjeu de société si nous voulons favoriser le bien vivre en commun. Il est de la responsabilité collective de donner à chacun sa place dans la Société. C'est l'image de la République à laquelle je crois.

Et pour ceux qui sont encore trop éloignés de tout emploi ?

Certains ne sont pas « employables » : décrochage scolaire, problèmes de santé, problèmes personnels graves, accident de parcours... notre société doit savoir réparer et remettre en selle, mettre le pied à l'étrier en utilisant tout l'arsenal de mesures qui permettent de créer un parcours cohérent, enthousiasmant, avec à la clé un débouché clair. En somme, nous devons valider un contrat social entre l'Etat et la personne concernée, lui donner des objectifs et un planning prévisionnel, comme pour un parcours de soin coordonné qui doit mener à la guérison.

En tant que Parlementaire, j'ai été nommé rapporteur pour avis sur le Projet de Loi de Finances pour 2018 sur la partie Travail, Emploi et Formation professionnelle. J'auditionne de nombreux acteurs de terrain, des présidents de fédérations et d'associations, des chefs d'entreprises, syndicats, des conseils nationaux qui font quasi unanimement le même constat et des propositions semblables telles que je les reprends ici. Nous ne sommes pas sur une autre planète, simplement pragmatiques. J'ai tendance à croire les professionnels qui ne sont pas des doux rêveurs.

Dans ce contexte, que pensez-vous de la diminution des contrats aidés ?

Quelle que soit notre sensibilité, nous ne pouvons pas en matière d'insertion raisonner qu'en termes de comptabilité ou de moyens : il faut raisonner en termes de bénéfice social et de

contrats aidés sont un moyen pour le retour durable à l'emploi et ils font partie intégrante de la politique publique de l'emploi, soit nous considérons que les contrats aidés sont des gadgets et dans ce cas, il est envisageable d'en baisser les crédits. Pour les raisons évoquées plus haut, ce n'est pas ma conception des choses. Car au final, le secteur marchand paie aussi la « non insertion de masse » que nous connaissons.

Vous prônez un droit à l'expérimentation territoriale, pouvez-vous développer ?

Je crois que les territoires sont de vrais laboratoires d'innovation sociale : la richesse des actions menées au local, en lien avec toutes les associations et entreprises d'insertion, est la garantie de la réussite de long terme de tout programme ambitieux de retour au plein emploi. C'est pourquoi je vais solliciter que la Loi accorde aux territoires un Droit à l'expérimentation locale, une sorte de dérogation pour libérer les initiatives publiques et privées.

En matière d'insertion, il y a eu des initiatives locales visant à organiser une compensation active à l'octroi des aides de solidarité. Je suis favorable. Ce n'est pas être dans une vision ultra-libérale, au contraire : il faut cependant que cela soit bien expliqué. Il ne s'agit pas de donant-donnant, mais de contrat de confiance et de marche-pied vers l'emploi durable.

Vous souhaitez qu'il y ait plus de liens entre le secteur de l'insertion et celui de l'emploi marchand ? pourquoi ?

En effet, je considère que nous ne pouvons pas opposer les deux secteurs d'activités que sont l'insertion et l'activité économique classique : les deux sont intimement liées et doivent se répondre pour favoriser l'employabilité des uns, et la compétitivité des autres.

Je crois au cercle vertueux qui consiste à mieux prendre en charge les personnes éloignées de l'emploi pour les aider à retrouver une activité pérenne, pour baisser le coût social du chômage et par conséquent les charges payées par les employeurs. Pour ce faire, il faut que l'économie marchande s'ouvre davantage au monde de l'insertion par l'économie, car l'entreprise doit être un acteur à part entière du parcours coordonné d'insertion. Avec cette nouvelle approche, c'est notre modèle social qui sera amélioré, au bénéfice de tous.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS INDUSTRIELLES POUR SOUTENIR ET FAVORISER DES SECTEURS D'AVENIR

Michel Vialay

Adjoint au Maire dès 1995, Michel Vialay a pris les commandes de Mantes-la-Jolie depuis 2005. Maire de la ville centre d'une agglomération dont il est Vice-Président, il connaît bien les problématiques de la désindustrialisation dont le Mantois a souffert. Député des Yvelines depuis juin dernier, il a choisi de siéger au sein de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire car il est convaincu qu'une des clés du dynamisme de notre pays réside dans la synergie entre ces deux dimensions.

En France, les mutations industrielles sont toujours vécues comme des traumatismes. Qu'en pensez-vous ?

Depuis toujours, des entreprises naissent et des entreprises disparaissent, et on oublie que cela fait partie d'un cycle normal. Et ce qui est surprenant, c'est que dans les deux cas, l'accompagnement de ces cycles est rarement anticipé et pour le mieux tardif, le plus souvent inexistant.

Certes, quelques dispositifs ont été récemment mis en place au bénéfice des start-up dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, et dont les effets à moyen terme mériteraient, d'ailleurs, d'être évalués.

Mais surtout, c'est quand les entreprises sont en grande difficulté avec un risque fort de fermeture que l'accompagnement semble le plus faire défaut. D'emblée, on en cherche les causes dans une mauvaise gestion, une croissance qui n'aurait pas été maîtrisée, une perte de compétitivité due à des coûts de production trop importants... ou on accuse l'actionnariat pour sa gourmandise.

Pourtant, nombre d'entreprises sont tout simplement en phase de déclin, sous l'effet des nouvelles technologies et notamment d'une numérisation accélérée, ou d'une production qui ne répond plus aux besoins des consommateurs.

Ainsi, elles ne peuvent répondre à l'accélération des évolutions de notre environnement, qui trouvent traduction dans une offre de produits avec des modèles de consommation qui ont changé, et des modes de distribution où la croissance d'internet bouleverse la donne.



Quel regard portez-vous sur cette conjoncture ?

Face à ces situations, les attitudes du corps social et des pouvoirs publics sont inadaptées, et ce pour plusieurs raisons :

- Les salariés sont arc-boutés sur la pérennité de leur entreprise sous sa forme actuelle, qu'il s'agisse de son organisation ou de la défense des acquis sociaux,
- Les dirigeants sont parfois très démunis pour trouver des solutions, soit par des capacités financières insuffisantes face aux enjeux, soit par une réglementation du travail qui ne leur permet pas des évolutions viables, soit parce que leurs compétences ne leur permettent pas de projeter le savoir-faire de leur entreprise sur d'autres secteurs d'activités,
- Les décideurs publics interviennent le plus souvent a posteriori, quand les conflits sociaux sont

déjà engagés... et que la pression médiatique vient réclamer son lot de solutions à court terme.

Toutes ces positions de résistance sont stériles et coûteuses. On dépense parfois beaucoup pour « sauver des emplois » dont tout le monde sait qu'ils sont déjà morts depuis longtemps. Plutôt que d'anticiper ces évolutions, de les afficher avec lucidité, et de travailler collectivement à organiser les transitions nécessaires, nous subissons de plein fouet les mutations industrielles sans les préparer.

Oui, mais c'est le fruit de notre histoire. La France a toujours eu des difficultés à se réformer. Des évolutions sont-elles possibles, selon vous ?

A force d'observer les expériences réussies de nos voisins européens, nos concitoyens prennent de plus en plus conscience de la nécessité de faire évoluer la législation du travail et d'ajuster

les charges qui pèsent sur nos entreprises pour qu'elles retrouvent un niveau concurrentiel.

« ON DÉPENSE PARFOIS BEAUCOUP POUR « SAUVER DES EMPLOIS » DONT TOUT LE MONDE SAIT QU'ILS SONT DÉJÀ MORTS DEPUIS LONGTEMPS. »

Pour autant, si ces évolutions sont capitales, elles ne sont pas suffisantes. En réalité, l'accompagnement des mutations industrielles est une des clés complémentaires pour le dynamisme de notre pays.

Il est tout d'abord nécessaire que nous acceptions de partager des visions à moyen et long terme. Le cycle d'une entreprise n'est pas celui de la réponse immédiate aux questions du JT de 20h, qui inscrit souvent ses interventions sous l'angle du fait divers plutôt que de la pédagogie. Les décisions prises dans l'urgence répondent le plus souvent à une problématique du moment et ne traitent pas les sujets de fond. La résistance à une pression médiatique est donc profitable à tous, et c'est un travail collectif à mener.

Quelques-uns en ont pris le parti et leur expérience est riche d'enseignements. Par exemple, sur mon territoire, le Groupe EDF a mis en place un processus complet pour accompagner la fermeture et le démantèlement de la centrale thermique de Porcheville, dans les Yvelines.

- Dès la décision d'une décrue progressive de la production devant mener à l'arrêt complet de la centrale, une gestion active des ressources humaines a été engagée avec un travail en profondeur au niveau de la gestion des carrières : mobilités géographiques ou professionnelles, formations... différents dispositifs ont permis d'anticiper et d'accompagner les salariés.

- Les travaux de déconstruction du site et de réhabilitation des terrains qui débiteront prochainement prendront plusieurs années, et EDF a souhaité privilégier au maximum le recours à des entreprises locales pour les réaliser.

- Surtout, elle a engagé dans le même temps une concertation pour savoir comment revitaliser le site. Très participative dans sa démarche, EDF s'est inscrite dans une logique partenariale avec la volonté d'une construction commune sur l'avenir du site qui rassemble tous les acteurs économiques : les élus, la CCI...

Il appartient donc à tous de se saisir de cette opportunité pour soutenir et favoriser des secteurs d'activité porteurs d'avenir.

A quels secteurs d'activité faites-vous allusion ?

En 2013, Laurent CARROUE, Professeur d'Université, spécialiste de géographie économique, faisait le diagnostic des mutations en cours des systèmes productifs, et invitait à en profiter pour diversifier les secteurs d'activité sur un même territoire. Les champs potentiels qu'il identifiait dans cette perspective sont considérables, qu'il s'agisse des énergies nouvelles et décarbonées, de la mobilité durable, des technologies vertes, de la chimie du végétal...

« TRÈS PARTICIPATIVE DANS SA DÉMARCHE, EDF S'EST INSCRITE DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE QUI RASSEMBLE TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES. »

La volonté de concilier écologie et économie peut profiter de cette transition. Les élus doivent aussi chercher à conjuguer les évolutions avec des emplois de tous niveaux de qualification, à l'image des bassins d'emplois qui ont souffert de la désindustrialisation.

Ainsi, les nouvelles technologies, les enjeux de l'économie circulaire et les solutions les plus innovantes peuvent être privilégiées et ouvrir sur des activités très pointues. Mais la réflexion peut aussi conduire à retrouver des modèles que nous avons abandonnés contrairement à nos voisins européens. Par exemple, à la différence de l'Allemagne, le système de consigne des bouteilles en verre n'a pas résisté à l'automatisation de l'industrie. Pourtant, toutes les études montrent qu'à l'appui des nouvelles technologies, ce système apporterait à présent un avantage écologique, un avantage économique, et serait créateur d'emplois.

Que proposez-vous pour permettre ces évolutions ?

Plusieurs dispositifs sont nécessaires pour accompagner ces transitions, et notamment :

- Des facilités pour mobiliser le foncier nécessaire, avec un pouvoir accru des élus en matière d'urbanisme. L'implication en amont des élus, et leurs politiques d'aménagement du territoire peuvent, là aussi, être des éléments clés.

- Laurent CARROUE rappelle à raison qu'un appui par des politiques sectorielles publiques est indispensable. Des soutiens financiers ciblés en faveur des secteurs à privilégier doivent donc être mobilisés, comme le font d'autres pays. Nous devons

investir pour l'avenir plutôt que de soutenir ce qui est dépassé.

- Plus de souplesse pour les entreprises pour engager des travaux de réflexion et d'évolution sans information préalable systématique de leur comité d'entreprise, qui s'apparente plus à des séquences de négociation alors que la situation nécessiterait d'explorer plusieurs pistes.

Par ailleurs, et après la prise de conscience des évolutions de leur secteur d'activités, les entreprises ne disposent pas toujours des moyens d'assurer les transitions qui leur seraient nécessaires : soit par insuffisance de capital, soit car elles n'ont ni la taille critique ni le savoir-faire indispensables.

- A l'identique de ce qu'un grand Groupe comme EDF est en capacité d'assurer de façon autonome, il faut créer des structures de coordination des différents acteurs, et en dégager les moyens. Le département semble être la bonne échelle pour constituer une ingénierie d'accompagnement, mais c'est au niveau de l'Etat que des moyens financiers conséquents devront être dégagés pour répondre aux défis de ce saut qualitatif.

« L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS INDUSTRIELLES EST UNE DES CLÉS COMPLÉMENTAIRES POUR LE DYNAMISME DE NOTRE PAYS. »

Devenir leader sur de nouveaux secteurs d'activités à fort potentiel, préserver l'indépendance de la France, cela passe par une politique courageuse de soutien aux entreprises performantes dans ces domaines, et le gouvernement serait inconscient s'il ne se saisissait pas de cet enjeu avec force et volonté.



LES PREMIERS PAS D'UN PRIMO DÉPUTÉ EN COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Paul Christophe



La 15^{ème} législature est inédite. Sur les 577 députés qui forment l'Assemblée nationale, 424 sont entrés pour la première fois en juin 2017 au Palais Bourbon, parmi lesquels Paul Christophe, député du Nord.

Ancien suppléant de Jean-Pierre Decool, Paul Christophe s'est toujours investi dans la politique locale. Ancien maire, président d'un syndicat intercommunal et conseiller départemental du Nord, il a joué un rôle majeur dans le développement de la politique environnementale, de l'eau et du développement rural lorsqu'il siégeait à la vice-présidence du département.

Ce quarantenaire dynamique, contrôleur de gestion et ancien DGS, s'engage désormais à l'Assemblée nationale pour son territoire. Il découvre au fur et à mesure des semaines la réalité parlementaire, le travail en Commission et l'impact économique des décisions prises depuis Paris. Retour d'expérience d'un primo député à l'Assemblée nationale...

Depuis le 29 juin 2017, vous êtes membre de la Commission des Affaires Économiques. Pourquoi avez-vous choisi de siéger dans cette Commission ?

J'ai choisi la Commission des affaires économiques en accord avec les problématiques de ma circonscription. Elle concentre tout à la fois une partie industrielle (sidérurgie, électro-intensif...), le grand port maritime de Dunkerque, la plus grande centrale nucléaire d'Europe, à Gravelines, une activité touristique en pleine croissance (tourisme balnéaire, de mémoire, rurale), et un espace agricole important.

Vous avez été désigné rapporteur pour avis au nom de la Commission sur la mission « commerce extérieur » pour le budget 2018, comment s'organise cette mission ?

Au-delà des éléments chiffrés travaillés avec les services de Bercy, il s'agit d'explorer un thème particulier. J'ai donc choisi d'étudier la situation des grands ports français puisque le secteur maritime est un secteur industriel qui propose une contribution positive aux échanges extérieurs de la nation depuis 2013. Je vais auditer les partenaires, acteurs économiques, gestionnaires de port, administration (douanes, affaires étrangères) dans le but, à la fois, de dresser un bilan, mais aussi de dégager des perspectives

et, éventuellement, nourrir le travail législatif à venir. Le rapport définitif sera communiqué en novembre.

Les auditions que vous avez menées dans le cadre de la Commission alimentent-elles vos réflexions ? Y a-t-il un lien avec ce que vous constatez sur le terrain ? Une audition vous a-t-elle marquée pour le moment ?

La Commission des affaires économiques a proposé 28 auditions dans le but à la fois de mieux appréhender les enjeux et problématiques rencontrés, tout en permettant d'y confronter nos réflexions nourries par notre présence sur nos circonscriptions respectives et nos expériences et connaissances personnelles. Ces auditions nous ont ainsi permis de faire remonter les attentes des acteurs de terrain et de formuler quelques propositions. Parmi les différents orateurs proposés, je retiens plus particulièrement l'intervention de madame Christiane Lambert, présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, d'une grande richesse dans l'analyse de la situation et dans les propositions.

Le Gouvernement prévoit une transformation du CICE en allègement de charges pérennes pour 2019. Est-ce selon vous une bonne proposition ? Le Gouvernement doit-il faire plus ?

La critique principale portée sur le CICE concerne le manque de visibilité sur la création d'emploi et l'investissement qui était pourtant la contrepartie annoncée pour justifier ce dispositif. Sa transformation en allègement de charges me semble une bonne chose mais il faudrait aussi encadrer le nouveau dispositif pour s'assurer d'un minimum de retour en matière d'investissement dans les entreprises, un gage de compétitivité maintenue ou accrue.

La suppression progressive des emplois aidés est-elle, selon vous, une bonne décision ?

Sur le fond, le Gouvernement n'a pas tort lorsqu'il dit que les contrats aidés ne permettent pas de lutter efficacement contre le chômage. Ils sont en effet très coûteux pour des résultats faibles. Sur la forme, la décision est brutale. Elle a été annoncée à quelques jours de la rentrée des classes alors que l'on sait que les collectivités et les établissements scolaires sont les principaux utilisateurs de ce type de contrat. De plus, cette décision nie complètement le véritable rôle social des contrats aidés qui permettent aux personnes



« IL FAUT SE BATTRE CHAQUE JOUR POUR SAUVER LES USINES, SAUVEGARDER LES EMPLOIS ET LE RÔLE DE L'ETAT EST DÉTERMINANT. EN PARALLÈLE IL FAUT ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA MUTATION INDUSTRIELLE. »

bénéficiaires de sortir de la précarité. C'est, pour beaucoup, le moyen de rompre avec l'isolement dans lequel enferment trop souvent les minimas sociaux, évitant le repli sur soi, le refuge dans les espaces virtuels et les addictions. Pour l'instant je trouve l'approche de cette décision centrée sur la volonté de faire des économies budgétaires sans réelle perception de l'enjeu social de ce dispositif. Le risque est de renvoyer les bénéficiaires les plus fragiles vers les minimas sociaux et de se retrouver à financer de l'assistanat plutôt que de l'aide à l'emploi.

La 14^{ème} circonscription du Nord, où vous êtes élu, est l'héritière d'un riche passé industriel, mais le territoire connaît aujourd'hui des difficultés. Quel rôle l'Etat doit-il jouer pour revitaliser ces industries abandonnées ?

Il faut se battre chaque jour pour sauver les usines, sauvegarder les emplois et le rôle de l'Etat est déterminant. En parallèle il faut accompagner les territoires dans la mutation industrielle. Le port de Dunkerque offre de formidables perspectives, il faut continuer à le développer, c'est le but d'ailleurs du projet CAP 2020.

Est-ce également le rôle d'un député d'intervenir dans le développement des entreprises ?

Les missions classiques du parlementaire sont connues : vote de la loi, contrôle de l'action gou-

vernementale... Ce sont des prérogatives qui nous incombent et que nous devons exercer avec sérieux. Mais, être député, c'est parfois plus que cela. Un député peut également défendre les forces économiques du territoire. J'en ai fait très récemment l'expérience. Une usine dans ma circonscription était vouée à la fermeture avec près de 500 emplois à sauver.

En ma qualité de député, je me suis investi auprès de l'intersyndicale avec le président de la région des Hauts de France, Xavier Bertrand, les élus locaux, les services de l'Etat et le Ministère de l'Economie et des Finances. Finalement, l'usine a retrouvé un repreneur et les emplois ont été sauvés. Quand on est député, on est également facilitateur d'échanges !

« LES MISSIONS CLASSIQUES DU PARLEMENTAIRE SONT CONNUES : VOTE DE LA LOI, CONTRÔLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE... CE SONT DES PRÉROGATIVES QUI NOUS INCOMBENT ET QUE NOUS DEVONS EXERCER AVEC SÉRIEUX. MAIS, ÊTRE DÉPUTÉ, C'EST PARFOIS PLUS QUE CELA. UN DÉPUTÉ PEUT ÉGALEMENT DÉFENDRE LES FORCES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE. »

REMETTRE LA FRANCE SUR LA ROUTE DE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Bruno Retailleau



© Barbara Viollet

Élu local enraciné, parlementaire engagé, ancien dirigeant d'entreprises, spécialiste d'économie et organisateur d'actions culturelles et sportives, Bruno Retailleau est Sénateur de Vendée et Président du groupe Les Républicains au Sénat. Homme de convictions, il croit à la liberté plutôt qu'au laxisme, à l'égalité plutôt qu'à l'égalitarisme, à la fraternité plutôt qu'au communautarisme.

Les ordonnances sur le Code du travail sont-elles un vrai progrès ?

Les ordonnances vont dans le bon sens mais elles sont trop timides pour produire des effets tangibles en matière de création d'emplois. Des sujets essentiels, comme la fixation par accord de la durée hebdomadaire du travail ou le relèvement des seuils sociaux, sont absents du texte. Or, ne rien changer, c'est accepter durablement le chômage de masse ! Il y a urgence à s'attaquer à notre compétitivité, à supprimer tout obstacle inutile et à ramener les impôts et les charges à un niveau comparable à celui de nos concurrents. En moins de dix ans, des pays comme le Canada, la Suède ou l'Allemagne ont réussi à réformer en profondeur leurs structures, sans sacrifier leur niveau de vie et en créant des emplois.

Vous considérez donc qu'il s'agit d'une réforme de demi-mesures qui ne respectent pas les priorités annoncées ?

Prenons l'exemple des accords de branche. Le Gouvernement avait pour objectif principal de favoriser le dynamisme et l'innovation sociale, en levant les freins à l'agilité de nos entreprises, pour une « flexisécurité à la française ». Un des moyens principaux devait consister à inverser la hiérarchie des normes, en donnant la priorité aux accords conclus dans l'entreprise. Contre toute attente, le gouvernement laisse au contraire une place démesurée à l'accord de branche, sans doute pour acheter la paix sociale auprès des syndicats... Pourtant les branches ont beaucoup de difficulté à faire avancer des négociations en leur sein. Cette réforme aura en définitive fait parler beaucoup d'elle pour un résultat qui malheureusement risque d'être très modeste.

Qu'auriez-vous aimé voir figurer dans les ordonnances ?

Prenons les seuils sociaux. Ils constituent aujourd'hui un frein important à l'embauche et au développement des PME. Il existe trois fois plus d'entreprises de 49 salariés que de 51 salariés. Franchir le seuil de 49 à 50 salariés coûte à une entreprise 4% de masse salariale, et 34 obligations lui tombent sur la tête pour embaucher. Relever les seuils aurait un effet immédiat sur l'emploi. On peut donc regretter que les ordonnances renforcent encore le caractère repoussoir de 50 salariés. Le groupe des Républicains au Sénat a

« EMMANUEL MACRON ET LE GOUVERNEMENT DOIVENT ÊTRE AMBITIEUX ET NE PAS CÉDER À LA TENTATION DE PRIVILÉGIER LA COMMUNICATION À L'ACTE. »



© Barbara Viollet

« SI LE GOUVERNEMENT NE LANCE PAS D'AMBITIEUSES RÉFORMES, NON SEULEMENT POUR ASSOULIR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, DIMINUER LA DÉPENSE PUBLIQUE, INSTAURER D'AVANTAGE DE CONCURRENCE SECTORIELLE, ELLE SERA COUPABLE D'AVOIR, PAR LÂCHETÉ, RATÉ UNE OCCASION HISTORIQUE. LES EMPLOIS SONT CRÉÉS S'IL EXISTE UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DANS LE PAYS ET SI LES ENTREPRISES PEUVENT S'Y DÉVELOPPER. »

proposé des relèvements de seuils d'effectifs à plusieurs reprises. La prise de décision doit se faire au plus près des acteurs, là où la relation de travail s'établit et où les objectifs de l'entreprise sont réalisés. Le gouvernement manque malheureusement d'ambition pour prendre les mesures nécessaires.

Vous proposez également la fin de la référence aux 35 heures ?

Nous sommes le seul pays à mettre en œuvre les 35 heures. La durée du travail des salariés employés à temps plein en France demeure parmi les plus faibles des pays européens avec une durée hebdomadaire de 40,5h contre 41,5h en Allemagne et 42,9h au Royaume-Uni et 41,5h en moyenne européenne. Les 35 heures sont syno-

nymes de chômage et d'une stagnation voire d'une perte du pouvoir d'achat... Réduire les dépenses publiques sans se poser la question du temps de travail

sera très difficile, car l'Etat et les collectivités territoriales se privent de toutes marges de manœuvre.

Qu'attendez-vous du gouvernement ?

Emmanuel Macron et le gouvernement doivent être ambitieux et ne pas céder à la tentation de privilégier la communication à l'acte. Il faut différencier le « ça va un peu mieux » du « ça va bien ».

La situation économique de la France demeure mauvaise, affectée par le poids de la dépense publique et de la fiscalité, le sous-dimensionnement de l'innovation et des normes encore trop nombreuses. Le gouvernement doit profiter d'une situation économique plus favorable pour mettre en œuvre la « révolution » annoncée par Emmanuel Macron lui-même. Cette situation ne se représentera peut-être pas avant longtemps. Si le gouvernement ne lance pas d'ambitieuses réformes, non seulement pour assouplir le marché du travail, diminuer la dépense publique, instaurer davantage de concurrence sectorielle, elle sera coupable d'avoir, par lâcheté, raté une occasion historique. Les emplois sont créés s'il existe une dynamique économique dans le pays et si les entreprises peuvent s'y développer.

LA FRANCE N'EST PAS UNE START-UP NATION

Alain Houpert



Alain Houpert est élu au Sénat depuis 2008, où il siège à la Commission des Finances. Médecin-radiologue, il est attaché aux questions des violences exercées dans la vie (sur les femmes en particulier) ou dans le cadre du travail.

Très investi dans le débat parlementaire, il a souhaité étudier celui-ci à l'aune de la grille de lecture managériale qui transparait dans le discours de l'exécutif.

© Frédérique Toutou

Vous avez souhaité axer cet entretien autour de la phrase du Président Emmanuel Macron qui veut faire de la France une « start-up nation ». Pourquoi ce choix ?

Parce que, en tant que parlementaire, cette expression employée par un Président de la République française m'a marqué. Je m'explique. Elle a été prononcée en juin dernier lors du salon Viva Technology, avec l'annonce d'un fonds de 10 milliards d'euros dédiés à l'innovation. Pour être

précis, il a même ajouté qu'il souhaitait que la France soit une nation qui « pense et agit comme une start-up ». D'un point de vue sémantique, cela suggère l'enthousiasme, la créativité, l'élan économique, la vision globale, le management participatif, cela invite la France à rejoindre les États-Unis ou Israël parmi les nations innovantes... Elle n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'esprit du discours inaugural de John Fitzgerald Kennedy en 1961 et sa célèbre formule : « ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Sauf qu'entre le discours de JFK et

la formule d'Emmanuel Macron, il y a un gouffre qui s'appelle un modèle politique.

Que voulez-vous dire ?

Le discours de JFK était un discours fondateur, un creuset pour la nation, exhortant chaque citoyen américain à participer à un effort commun pour bâtir ensemble un pays : c'est un texte où le mot « politique » - le gouvernement de la cité - prend noblement tout son sens. La phrase d'Emmanuel Macron suggère elle de transformer la France en immense pépinière de start-up, où le citoyen n'est plus l'habitant de la cité, mais est seulement envisagé du point de vue de sa capacité à entreprendre. L'Homo economicus remplace l'Homo



« IL Y A UNE DIFFÉRENCE ENTRE « GÉRER » UNE ENTREPRISE ET « DIRIGER » UN PAYS. LE MANAGER D'UNE START-UP DOIT ÊTRE SANS CESSÉ À L'AFFÛT, PRÊT À BOULEVERSER SA STRATÉGIE D'ENTREPRISE POUR EN ASSURER LA PÉRENNITÉ, LE PRÉSIDENT, ET DE SURCROÎT D'UN PAYS AU PASSÉ AUSSI RICHE ET MOUVEMENTÉ QUE LE NÔTRE, N'A PAS LE MÊME RAPPORT AU TEMPS. RÉFORMER EN FRANCE, C'EST CONVOQUER LA MÉMOIRE LÉGISLATIVE ET DONC HISTORIQUE ».

politicus en quelque sorte. Cette vision peut-elle constituer un projet politique ? Est-elle compatible avec nos institutions ? Je m'interroge.

En quoi serait-elle contradictoire avec notre modèle politique ?

Quel est le modèle performant de la start-up ? Il est spontané, créatif, dépourvu d'intermédiaires, apte à saisir les bonnes idées d'où qu'elles viennent, transversal et ayant opéré une révolution managériale puisque la hiérarchie pyramidale y a rarement sa place.

Notre modèle politique, issu de la Constitution de 1958 est tout autre puisqu'il installe un Président incarnation de l'État, un gouvernement sous l'autorité d'un premier Ministre, une Assemblée nationale et un Sénat qui viennent abonder le débat législatif. Et ce modèle est essentiel à préserver.

En tant que citoyen français, gaulliste, il me semble important que notre pays soit physiquement incarné par une seule personne choisie par la majorité des Français. Cela signifie représenter la plus haute autorité de l'État, et être seul responsable de la destinée de notre pays. Mais cela signifie aussi s'appuyer sur les institutions pour gouverner et non pas s'en affranchir : c'est un

équilibre subtil entre autorité et respect des débats parlementaires. Un Président n'est pas un manager.

Pourtant on attend de lui des réformes et en premier lieu des réformes économiques : c'est souvent là qu'il est jugé et que les Français attendent des résultats, notamment dans la lutte contre le chômage et pour favoriser la croissance ?

En effet, et ce n'est pas moi qui vais nier que dans notre pays, des réformes sont plus que nécessaires ! Mais il y a une différence entre « gérer » une entreprise, une start-up qui plus est, et « diriger » un pays. Le manager d'une start-up doit être sans cesse à l'affût, prêt à bouleverser sa stratégie d'entreprise pour en assurer la pérennité, voire intégrer dans celle-ci la possibilité de disparaître un jour, soit parce que la start-up n'a pas su faire fructifier la « bonne idée » qui a présidé à sa naissance, soit parce qu'au contraire, elle a su intérioriser une autre société qui l'a absorbée à bon prix. Son rapport au temps est immédiat, et parce qu'il doit être rapide, le manager de start-up ne peut pas s'encombrer de concertation dans la prise de décision. Être Président, et de surcroît d'un pays au passé aussi riche et mouvementé que le nôtre, signifie évidemment un autre rapport au

temps : envisager une réforme en France, c'est convoquer la mémoire législative et donc historique. Le processus qui aboutit à la promulgation d'une loi, surtout si celle-ci doit bouleverser des acquis, ne peut se faire brutalement et surtout pas en s'affranchissant du débat parlementaire même si notre Constitution le permet grâce aux ordonnances, ou, dans certains cas, par référendum.

Vous y êtes hostile ?

Je ne suis pas hostile au principe : il y a parfois des soubresauts de l'histoire qui obligent un Président de la République à soumettre directement au peuple français une question qui engage la destinée du pays ou à recourir aux ordonnances. Je suis plus réticent lorsqu'un Président, comme Emmanuel Macron l'a fait, annonce d'emblée qu'il recourra aux ordonnances pour réformer par exemple le Code du travail au seul motif « d'aller vite ». Nier le travail parlementaire, c'est se priver de l'expertise d'élus qui pourraient heureusement enrichir ou amender le texte imposé par l'exécutif. Plus grave, c'est aussi nier la culture politique de notre pays. Je ne suis pas certain que, sur le long terme, nos concitoyens soient tout à fait d'accord avec cette négation des élus qu'ils ont choisis.

Pourtant les Français ont choisi une Assemblée nationale acquise à ces principes...

Le calendrier électoral, avec les élections législatives dans la foulée quasi immédiate de l'élection présidentielle, a en effet favorisé une Assemblée nationale majoritairement acquise au Président de la République... et un nombre non négligeable de nouveaux députés totalement novices, pour lesquels la discipline de parti tient lieu de travaux parlementaires. En tant que Sénateur, profondément attaché au débat parlementaire, je le regrette. Je constate d'ailleurs que les Grands électeurs, élus locaux pour la plupart, ont fait la part de l'enthousiasme exubérant de l'après-élection présidentielle lors du renouvellement pour moitié du Sénat puisque le Groupe LREM est très minoritaire à la Haute Assemblée. Je pense que cela confirme l'attachement de nos concitoyens à la représentation parlementaire et ma propre conviction qu'un Président de la République française, s'il doit évidemment se préoccuper de la situation économique de notre pays, ne peut le faire avec des réflexes de manager. Il ne « gère » pas une start-up baptisée France où travaillent des collaborateurs mais « dirige » un beau pays, avec une tradition parlementaire qui a fait ses preuves, habitée par des citoyens. C'est là la différence et la noblesse de sa fonction.

L'ÉTAT DE LA BASE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE EUROPÉENNE

Jean-Marie Bockel



Jean-Marie Bockel ouvre son cabinet d'avocat à Mulhouse en 1976. Il est Député du Haut-Rhin de 1981 et 1993, et de 1997 à 2002. Secrétaire d'État en 1984 puis Ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme en 1986 au sein du Gouvernement de Laurent Fabius. Il est Conseiller général du Haut-Rhin, Maire de Mulhouse de 1989 à 2010, Président de l'association des Maires des grandes villes de France de 2001 à 2007 et Président de Mulhouse Alsace Agglomération de 2010 à 2017. De 2007 à 2010, en tant que Ministre d'ouverture de Nicolas Sarkozy, il est Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, puis Secrétaire d'Etat à la justice.

Il est Sénateur du Haut-Rhin depuis 2004, membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense, et des Forces armées du Sénat. Il est membre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN depuis 2015 et préside la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat depuis 2014. Il est actuellement Vice-Président de l'UDI, Porte-parole en charge de la politique étrangère de l'UDI.

Dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, vous venez de présenter un rapport général sur « L'état de la base industrielle de défense européenne ». Pourquoi pensez-vous qu'il s'agisse d'un enjeu essentiel ?

Le débat sur le partage des charges — à savoir l'engagement des membres de l'OTAN à consacrer 2% de leurs PIB aux dépenses de défense, dont 20% au moins à l'investissement — est aujourd'hui une priorité à l'agenda transatlantique.

De plus, se pose la question de l'avenir de l'Union européenne au sein de l'Alliance dans un contexte de montée globale des menaces et de diminution de l'engagement des Etats-Unis sur le théâtre européen. Les pays européens doivent être en mesure de composer le pilier européen de l'OTAN. Pour cela ils doivent créer une identité de défense européenne, complémentaire de l'Alliance. Or, ce pilier européen ne pourra exister que si sa base industrielle de défense est suffisamment structurée. L'Europe est « pour l'essentiel » un soft power, mais « même les plus grandes puissances pacifiques

ne peuvent faire l'impasse sur des capacités de défense intégrées » (Jean-Claude Juncker).

Le renforcement de la base industrielle de défense européenne est un enjeu européen. Néanmoins, 22 pays sont membres à la fois de l'OTAN et de l'UE. Il s'agit donc, au travers de l'intégration du marché de la défense européen, de garantir l'acquisition des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité et la sûreté de l'Alliance.

Qu'est ce qui fait selon vous difficulté à la création d'un marché unique de défense européen ?

Le projet ambitieux d'un marché unique européen ne manque pas de soutiens — aussi bien au niveau national, qu'europpéen — mais il ne s'est pas concrétisé faute de volonté politique réelle.

Le rendez-vous manqué de la France avec les drones MALE européens en 2013 en est un parfait exemple.

La défense est un domaine par excellence dans lequel les Etats souhaitent préserver leur autonomie et leur souveraineté nationale. Les soldats meurent pour leur patrie, et non pour une entité supranationale. Pour autant, la notion de souveraineté partagée sur les enjeux de défense progresse en Europe. Les récentes initiatives franco-allemande – développement de l'hélicoptère X6 d'Airbus – et européennes le prouvent.

Quels sont les défis à relever pour l'Union européenne ?

Sur un marché de la défense en mutation – aussi bien en raison du nombre accru de concurrents que de la transformation du paysage sécuritaire – les acteurs européens de la défense doivent œuvrer ensemble pour combler leurs lacunes sécuritaires.

Cela passe par la modernisation de la base industrielle et technologique de défense européenne. A l'heure actuelle, la fragmentation structurelle coûte cher à l'Europe aussi bien en termes stratégiques que financiers. L'absence d'une coordination de la planification et des politiques d'acquisition en matière de défense coûterait quelques 24,6 milliards d'euros par an !

En effet, 80% des commandes et 90% de la recherche s'effectuent sur une base nationale, ce qui renchérit les coûts. Et les redondances sont multiples : l'Europe totalise 178 types d'armements, 20 modèles d'avions de chasse, 17 types de chars de combat.

Il y a sur le continent plus de fabricants d'hélicoptères que d'Etats membres de l'UE, et 70 programmes de drones qui, faute d'être aboutis, engendrent des commandes d'urgence profitant à l'industrie américaine ou israélienne.

Développer la coopération permettrait également d'améliorer la capacité des armées à se déployer en opérations. En raison du manque d'interopérabilité entre les armées, 40 000 soldats européens seulement - 3% du total - peuvent aujourd'hui l'être.

Le Fonds européen de la Défense : conforter la base industrielle de défense française et en particulier le réseau de PME et entreprises de taille intermédiaire qui composent la chaîne d'approvisionnement européenne de la défense. Pwwproposé



l'ensemble des 28 pays de l'Union dans leurs budgets de recherche-développement - mais il constitue un message politique fort et positif, d'autant plus important que le Brexit a accentué l'incertitude autour de l'intégration de la défense en Europe.

Selon vous, quelles sont les mesures à adopter ?

Nous devons avant tout redoubler d'efforts, notamment dans le domaine de la recherche et du développement, afin d'honorer les engagements de nos gouvernements respectifs .

Pour ce faire, une restructuration des budgets de défense est nécessaire, ainsi que la poursuite de politiques tournées vers la mutualisation des capacités militaires et le partage des charges. Il est également indispensable de consentir sans délai à des investissements de long terme sans lesquelles nos capacités de défense prendront

« L'UNION EUROPÉENNE EST UN ACTEUR CLÉ DE LA CONSOLIDATION DE LA BASE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE EUROPÉENNE, D'OÙ LA NÉCESSITÉ D'INTENSIFIER LA COOPÉRATION ENTRE L'UE ET L'OTAN. TOUTEFOIS FLEXIBILITÉ ET OUVERTURE DOIVENT RESTER MAÎTRE-MOTS D'UN PROJET D'UNE TELLE ENVERGURE, AFIN QUE LE ROYAUME UNI DEMEURE – EN DÉPIT DU BREXIT – UN ACTEUR MAJEUR DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE. »

en novembre 2016 par la Commission européenne et adopté au Conseil européen en juin dernier, en quoi consiste ce plan ambitieux ?

En un budget annuel de 500 millions d'euros pour la recherche à partir de 2020, auquel s'ajouterait la mobilisation (par l'Union et les États) de 5,5 milliards d'euros par an dans le cadre d'un « volet capacités », avec un instrument financier permettant aux pays d'acquérir des équipements militaires en réduisant les coûts.

Ce Fonds soutiendra la recherche collaborative dans le domaine de la défense et le développement conjoint des capacités de défense. Seuls les projets collaboratifs seront éligibles et une part du budget global sera allouée à des projets impliquant la participation transfrontières de PME. Une décision nécessaire pour conforter le réseau de PME et entreprises de taille intermédiaire qui composent la chaîne d'approvisionnement européenne de la défense.

Ce fond est en réalité assez modeste - il représente jusqu'en 2020 à peine 0,5% des 35 milliards d'euros investis annuellement par

un retard qu'il sera de plus en plus difficile de rattraper.

La fragmentation de l'industrie de la défense est l'un des défis majeurs soulignés dans mon rapport. Réduire cette fragmentation est une priorité absolue pour donner du sens à l'augmentation de nos dépenses militaires. Ceci doit être réalisé avec souplesse, pour promouvoir toutes formes de coopération.

Promouvoir une base industrielle de la défense européenne forte ne suffit pas. Il faut définir des intérêts et objectifs stratégiques communs, exposés dans un Livre blanc sur la défense européenne et visant à approfondir le marché européen de la défense.

Enfin, l'Union européenne est un acteur clé de la consolidation de la base industrielle de défense européenne, d'où la nécessité d'intensifier la coopération entre l'UE et l'OTAN.

Toutefois flexibilité et ouverture doivent rester maître-mots d'un projet d'une telle envergure, afin que le Royaume Uni demeure - en dépit du Brexit - un acteur majeur de l'industrie de la défense européenne.

UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE POUR PROTÉGER LES ENTREPRISES

Constance Le Grip

Le jeudi 14 avril 2016, à une large majorité, transpartisane, le Parlement européen adoptait la directive sur la protection des savoir-faire et informations commerciales non divulgués (dits « secrets d'affaires »), à un moment où se déroulait à la fois le procès « Luxleaks » et le scandale des « Panama Papers ».

Élue députée les Républicains en juin 2017, Constance Le Grip était députée européenne du groupe PPE et Rapporteuse du projet de directive. La directive européenne doit maintenant faire l'objet d'une transposition dans notre droit national courant 2018.

Pourquoi une législation européenne en matière de « secrets d'affaires » ?

La défense de la propriété industrielle, de la propriété intellectuelle est un enjeu majeur pour nos entreprises, tant françaises qu'européennes. Sans propriété intellectuelle, il ne peut y avoir d'innovation. Or, les entreprises sont de plus en plus victimes d'espionnage économique. Les brevets, les dessins et modèles, les marques, les droits d'auteur sont autant de droits de propriété intellectuelle qui sont maintenant définis, encadrés et protégés au niveau européen. Tel n'était pas le cas des « secrets d'affaires », ces savoir-faire professionnels et informations commerciales, non divulgués, éléments clés dont les entreprises, les chercheurs, les innovateurs, les techniciens veulent généralement préserver le caractère confidentiel, notamment dans le cadre du processus de recherche et de création. Ces « secrets d'affaires » représentent un enjeu essentiel pour la protection de l'innovation et du patrimoine immatériel de nos entreprises, et pour la défense de leur compétitivité au niveau international. Plus d'une entreprise européenne sur quatre se déclare victime d'un vol de secret d'affaires, d'après une étude diligentée en 2013 par la Commission européenne. C'est donc à un véritable pillage que nous assistons.

Bien qu'un cadre juridique international existe (les accords sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce, dits « ADPIC », en vigueur depuis 1995), qui s'applique à tous les États membres de l'Union européenne, une grande disparité a longtemps prévalu entre les différentes législations nationales. Ceci conduisait inévitablement à une fragmentation du Marché Intérieur européen, et était source d'insécurité juridique pour les entreprises européennes.





L'Union européenne ne pouvant être le seul espace économique où il n'y avait pas un minimum de convergence juridique et de protection uniforme, s'est ainsi imposée l'idée d'une directive européenne. L'objectif était donc double : proposer une définition commune aux États européens du « secret d'affaires », pour assurer un bon fonctionnement du Marché Intérieur européen, et garantir qu'en cas de vol ou d'acquisition (ou d'utilisation) illégale de ses savoir-faire et informations confidentiels, la victime soit en mesure de défendre ses droits devant les juridictions civiles et puisse avoir accès à des voies de recours (type dommages et intérêts par exemple) suffisants et comparables dans toute l'Union européenne.

La directive accorde-t-elle une protection absolue du « secret d'affaires » ?

Il est utile de rappeler que les « secrets d'affaires », comme ils sont définis dans les accords internationaux dit « ADPIC » et dans la directive, ne sont pas un nouveau droit de propriété intellectuelle. Ils ne donnent aucun droit exclusif à leur détenteur. La directive accorde en conséquence une protection du « secret d'affaires » uniquement dans les cas où ce dernier est obtenu, utilisé ou divulgué de manière illicite, sans le consentement de son détenteur. Par exemple, il est licite de faire une découverte indépendante ou d'avoir recours à l'ingénierie inversée. Le texte européen prévoit

« PLUS D'UNE ENTREPRISE EUROPÉENNE SUR QUATRE SE DÉCLARE VICTIME D'UN VOL DE SECRET D'AFFAIRES, D'APRÈS UNE ÉTUDE DILIGENTE EN 2013 PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE. C'EST DONC À UN VÉRITABLE PILLAGE QUE NOUS ASSISTONS. »

aussi des dispositions contre les recours abusifs, afin d'éviter une « sur-interprétation » de la directive et que des entreprises soit tentées de pratiquer des pressions excessives sur la confidentialité d'informations qui ne relèveraient pas des dispositions de la directive. C'est ainsi qu'aucune entreprise européenne, par exemple, ne pourra se soustraire à ses obligations de transparence et de transmission d'informations, en vertu de ce qui est requis par le droit européen ou le droit national.

Les débats au Parlement européen ont été longs et ont été entourés de beaucoup de bruit et de passion. On se souvient aussi de la tentative, avortée, de Jean-Jacques URVOAS, alors Président de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, de légiférer en la matière, et reculant devant un certain tollé médiatique. Qu'avez-vous à dire à cela ?

Des questions et des inquiétudes, certaines fort légitimes, se sont faites jour, quant aux menaces que ferait peser un tel texte sur la liberté d'expression, la liberté des médias et l'activité des

« lanceurs d'alerte ». Je veux être très claire à ce sujet : au Parlement européen, la Rapporteuse que je fus, accompagnée dans ce travail par les représentants de tous les groupes politiques, a fortement retravaillé le texte initial du projet de la directive, tel que présenté par la Commission européenne. Nous avons souhaité renforcer les garanties apportées à l'exercice des libertés d'information et d'expression, consacrées par la Charte européenne des Droits Fondamentaux. C'est ainsi que, dans plusieurs articles et considérants de la directive, nous avons écrit que l'exercice du droit aux libertés d'expression et d'information entraîne la non-application de mesures de sanction éventuelles, excluant de ce fait clairement les journalistes du champ d'application de la directive, quand ils sont dans l'exercice de leur métier, et notamment de leurs investigations.

De même, toutes personnes, comme des « lanceurs d'alerte » par exemple, peuvent bénéficier de la même exemption, et ne sont donc pas susceptibles d'être inquiétées ou sanctionnées si elles dévoilent des « secrets d'affaires », y compris en les ayant obtenus de manière illicite, pour peu, et c'est bien sûr essentiel, que leur compor-

tement de révélation ait été mené pour la protection de l'intérêt public. Les journalistes et les « lanceurs d'alerte » sont donc clairement exclus de l'application de toute mesure éventuelle de sanction prévue par la directive. C'est un équilibre juste, me semble-t-il, entre, d'une part, la préservation des libertés fondamentales que sont les libertés d'information et d'expression et, d'autre part, la protection des intérêts économiques des entreprises, qu'il nous faut tenter de mettre à l'abri de l'utilisation abusive, du vol, de l'espionnage, opérations dépassant de loin les pratiques concurrentielles déloyales, et s'apparentant à du pillage.

Quelles suites pour la directive européenne ?

Celle-ci doit maintenant faire l'objet de transposition dans les droits nationaux des États-membres. Je sais que le Gouvernement français y réfléchit et y travaille. Quel que soit le véhicule législatif qu'il choisira de présenter au Parlement, je ne peux, modestement, à ce stade, lui donner qu'un seul conseil : transposition de la directive, rien que la directive ! Ni plus, ni moins. L'équilibre trouvé au plan européen doit être maintenu.

L'EXPÉRIENCE AU SERVICE D'UN MANDAT NATIONAL

Jean-Paul Mattei



Elu pour la première fois Député des Pyrénées-Atlantiques le 18 juin dernier sous les couleurs du mouvement démocrate, Jean-Paul Mattei incarne l'accès de la société civile au Parlement. Ce notaire de profession, impliqué dans la vie locale de son territoire où il a exercé les fonctions de Maire de la commune de Ger pendant plus de quinze ans, est également un spécialiste du droit des entreprises et des questions liées au droit agricole, aux sociétés agricoles et aux sociétés commerciales. Engagé dans les instances nationales de la profession notariale, il a également présidé l'association « notaires conseil d'entreprise » qui regroupe plus de 170 études. Dans cet article, Jean-Paul Mattei évoque les sujets qui ont occupé les premiers mois de son mandat, et notamment la loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels.

« JE VIENS DU MONDE DE L'ENTREPRISE OÙ CHACUN SE PARLE ET FAIT SON MAXIMUM POUR FAIRE AVANCER LES CHOSSES QUAND UNE DIFFICULTÉ SE PRÉSENTE. J'AI DONC ADOPTÉ LES MÊMES BONS RÉFLEXES ET C'EST DE FAÇON TRANSPARTISANE QUE J'AI TRAVAILLÉ. »

L'examen du projet de loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation d'hydrocarbures a constitué votre « baptême du feu parlementaire ». Pourquoi vous êtes-vous mobilisé sur ce sujet ?

J'ai défendu des amendements visant à corriger les imperfections de ce texte qui menaçait la pérennité de modèles industriels tels celui de l'exploitation du gaz sulfuré à Lacq. De nombreux élus locaux, salariés des entreprises concernées et industriels m'avaient saisi de cette problématique. J'ai mené une étude juridique approfondie du texte et j'ai préparé des amendements en lien avec ces différents acteurs pour permettre une conciliation entre la volonté de transition énergétique que portait le Ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot et que je partage, et l'impératif tout aussi fort de préserver des modèles industriels qui fonctionnent et créent des emplois non délocalisables, source de dynamisme pour nos territoires ruraux. Dans les Pyrénées-Atlantiques, ce sont plus de 25 000 emplois qui dépendaient de l'adoption de ces amendements.

Quelle méthode avez-vous utilisée pour faire adopter ces amendements, alors que vous faisiez vos premiers pas à l'Assemblée nationale ?

Vous savez, je viens du monde de l'entreprise où chacun se parle et fait son maximum pour faire avancer les choses quand une difficulté se présente. J'ai donc adopté les mêmes bons réflexes et c'est de façon transpartisane que j'ai travaillé, aussi bien avec mes collègues des Pyrénées-Atlantiques du MODEM Josy POUÉYTO, Florence LASSERRE-DAVID, qu'avec mon collègue Nouvelle Gauche David HABIB, ou encore le Député des Landes MODEM Fabien LAINE. Nous avons donné une conférence de presse commune en circonscription et nous avons porté ensemble les amendements que j'avais préparés, et qui ont pour la plupart été adoptés, permettant à la fois de sauver l'exploitation du gaz sulfuré à Lacq pour plus de cinquante ans, d'accompagner le développement de l'exploitation de nouvelles ressources du sous-sol dans le futur, comme la géothermie,

le stockage de CO₂ ou encore la captation des métaux rares contenus dans les eaux situées à 2 000 mètres de profondeur et de sauvegarder incidemment toute la recherche qui y est associée, car un grand pôle privé et public réunissant près de 6 000 chercheurs risquait de disparaître si aucun aménagement n'avait été apporté à ce projet de loi. Nous avons eu une belle convergence de votes en séance, recueillant l'avis favorable du rapporteur et du Gouvernement et le soutien par leur vote de nos collègues aussi bien de la majorité que de l'opposition.

« J'AI DÉFENDU DES AMENDEMENTS VISANT À CORRIGER LES IMPERFECTIONS DE CE TEXTE QUI MENAÇAIT LA PÉRENNITÉ DE MODÈLES INDUSTRIELS TELS CELUI DE L'EXPLOITATION DU GAZ SULFURÉ À LACQ. DE NOMBREUX ÉLUS LOCAUX, SALARIÉS DES ENTREPRISES CONCERNÉES ET INDUSTRIELS M'AVAIENT SAISI DE CETTE PROBLÉMATIQUE. »

Quelles ont été vos relations avec le Gouvernement dans le cadre de cette démarche ?

En tant que notaire, j'ai eu l'habitude au cours de ma vie professionnelle de mener des négociations sur des sujets à fort enjeu. En l'occurrence, la perspective de sauvegarder les milliers d'emplois qui dépendent directement de l'industrie gazière locale autant que la nécessité d'accompagner les entreprises pétrolières dans ce qu'on appelle « l'après mines » de façon progressive et équilibrée m'ont donné l'énergie et la force de conviction nécessaires. Je tiens à saluer l'écoute dont a fait preuve Nicolas HULOT et la qualité du travail de dialogue que nous avons pu mener dans un temps très limité. J'ai ainsi eu de nombreux contacts avec les cabinets du Ministre de la transition écologique et énergétique et du Premier Ministre et nous sommes finalement parvenus à une rédaction qui satisfasse toutes les parties. Et je peux vous dire que l'adoption de ces amendements a été unanimement saluée par les personnes directement affectées et c'est avec le sentiment du devoir accompli que j'ai voté en faveur de ce texte.

Y a-t-il d'autres sujets sur lesquels vous travaillez actuellement ?

En tant que membre de la Commission des finances, très intéressé par les PME-TPE, j'ai bien évidemment préparé des amendements sur le projet de loi de finances pour 2018. Convaincu, tout comme François BAYROU, que la justice sociale passe par la justice fiscale, j'ai cherché à traduire dans mes amendements l'idée développée durant la campagne d'Emmanuel MACRON

selon laquelle nous devons encourager ce qui crée l'emploi et soutient le dynamisme de l'économie en faisant disparaître les freins inutiles à l'entrepreneuriat. Dans cet esprit, j'ai proposé des correctifs à la création de l'impôt sur la fortune immobilière, pour exclure notamment les contribuables qui mettent en location des locaux et constituent de ce fait des acteurs du logement. J'ai également proposé de conserver l'ISF actuel en lieu et place du nouvel impôt sur la fortune immobilière mais de le modifier pour exclure de son assiette les détentions d'entreprises ou de

sociétés. Cependant je suis attentif à ne pas créer de situations se prêtant aux abus, aussi j'ai proposé d'accompagner le nouveau prélèvement forfaitaire unique d'une limite de détention de deux années des titres de sociétés afin d'éviter la spéculation. Enfin, j'ai proposé un correctif à cette disposition qui aurait permis, en augmentant le seuil à 31,7% au lieu de 30%, d'obtenir des recettes fiscales supplémentaires avec lesquelles il aurait été possible de relever le seuil de revenus d'entrée dans la CSG, pour le porter à 1500€ et ainsi d'atténuer son impact sur la classe moyenne et notamment les personnes retraitées. Je suis conscient qu'il n'est pas possible de modifier profondément un projet de loi aussi important que le projet de loi de finances dans le délai très court qui nous est imparti, mais je suis fier de participer à l'impulsion de changement qu'a initiée Emmanuel MACRON et qui je l'espère permettra de libérer les énergies et les talents si nombreux en France et sur lesquels, j'en suis convaincu, s'appuiera la croissance de demain.

« EN TANT QUE MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES, J'AI PRÉPARÉ DES AMENDEMENTS SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018. CONVAINCU, QUE LA JUSTICE SOCIALE PASSE PAR LA JUSTICE FISCALE, J'AI CHERCHÉ À TRADUIRE DANS MES AMENDEMENTS L'IDÉE SELON LAQUELLE NOUS DEVONS ENCOURAGER CE QUI CRÉE L'EMPLOI ET SOUTIENT LE DYNAMISME DE L'ÉCONOMIE EN FAISANT DISPARAÎTRE LES FREINS INUTILES À L'ENTREPRENEURIAT. »

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE : UNE ADMINISTRATION 2.0 RECONNAISSANT LE DROIT À L'ERREUR

Philippe Latombe

Philippe Latombe, Député de la Vendée, 42 ans, Responsable des Engagements puis du Contentieux et du Recouvrement dans un établissement bancaire. De formation économique (Diplôme d'Audencia et d'un Master Recherche en Économie) et juridique (Master Droit des Affaires de Rennes), Philippe LATOMBE a eu de nombreux mandats syndicaux (CFE-CGC) et connaît très bien le monde de l'entreprise pour les accompagner depuis plus de 17 ans de vie professionnelle exclusivement dans le secteur privé



On reproche depuis longtemps à l'administration française une certaine obsolescence et la nécessité d'une réforme est un sujet récurrent. On parle couramment de simplification administrative. Concrètement que cela signifie-t-il ?

Souvent critiquée, voire moquée, l'administration française souffre d'une image de complexité, de lourdeur, de lenteur, d'inadaptation aux réalités. Tout chantier autour de la simplification administrative a donc pour objectif d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des services administratifs français, afin de gagner

en efficacité au service des utilisateurs, et d'ainsi améliorer les relations entre l'administration et les administrés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Cette démarche concerne toute l'administration, tant les services de l'Etat (ministères, services déconcentrés...) que les services décentralisés, les collectivités...

En 1990 déjà, le Premier ministre Michel Rocard souhaitait, à travers l'évaluation des politiques publiques, redéfinir le périmètre d'action de l'Etat. Plus récemment, sous les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, il a été question de « plan de simplification », puis de « choc de simplification ».

Différentes mesures ont ainsi été mises en place. En direction des particuliers d'abord, avec par exemple la plateforme en ligne impots.gouv.fr, qui simplifie et centralise les différentes étapes de l'imposition, de la déclaration au paiement. D'autres domaines ont été concernés par des mesures allant dans le sens d'une simplification : la réduction du nombre de pièces justificatives à fournir à un bailleur ou à un agent immobilier a mis un terme à la surenchère des pièces exigées et simplifié les démarches du locataire. Il en va de même pour la pré-plainte en ligne qui permet de choisir le lieu et l'heure pour signer une plainte et d'éviter l'attente au poste de police ou de gendarmerie, mais il reste, sur cette mesure

notamment et sur de nombreux sujets, beaucoup à faire pour améliorer en efficacité la relation des usagers avec l'administration.

Côté entreprises, on peut noter que les mesures liées au marché public simplifié permettent aux PME d'accéder plus facilement aux marchés publics, à la faveur de démarches simplifiées. La déclaration sociale nominative, qui connaît encore des difficultés de mise en place, est censée simplifier la déclaration des arrêts de travail et des droits des salariés aux divers organismes. Les procédures douanières ont été simplifiées et dématérialisées sur douane.gouv.fr, tout comme l'imposition des sociétés à travers une plateforme dédiée. Enfin, l'accord tacite à toute demande d'une entreprise en l'absence de réponse de l'administration s'inscrivait dans cette démarche vertueuse, avant d'être dévoyé par des dizaines de décrets et des centaines de dérogations complexifiant plus encore la situation.

Le numérique, comme on peut le voir à travers ces quelques exemples, ou à travers la saisie électronique des données par l'administration, se situe au cœur des mesures efficaces de simplification, mais il reste bien du chemin à parcourir.

Pendant sa campagne, Emmanuel Macron a, en effet, mis l'accent sur la question de « l'Etat-plateforme 100% numérique ». Va-t-on vers une nouvelle étape 2.0 de la simplification administrative ?

Comparée à nos voisins européens, la France est très en retard dans le développement de l'administration numérique. Pendant sa campagne, Emmanuel Macron a pris l'engagement de dématérialiser 100% des services publics d'ici 2022, un défi très ambitieux.

L'objectif est de transformer l'Etat grâce aux nouvelles technologies. Il s'agit de simplifier la vie des citoyens et des entreprises, tout en permettant l'accès à plus de services et une meilleure maîtrise de la dépense publique.

Ces différents dispositifs présentés le 25 septembre dernier font partie du Grand Plan d'Investissement 2018-2022, dont une part sera dédiée au numérique. Consacré à la modernisation de l'Etat, il prévoit d'injecter 57 milliards d'euros ici à 2022. Sur cette somme, 9,3 milliards d'euros seront consacrés à la « construction de l'Etat numérique », l'objectif étant de tendre vers un dispositif de « start-up d'Etat ».

Une enveloppe de 1,9 milliard d'euros sera allouée aux investissements informatiques des

ministères. Elle permettra notamment d'envisager la suppression des « démarches obsolètes » et, en contrepartie, de favoriser la création de « nouveaux services à valeur ajoutée ». Tous les ministères seront mis à contribution, mais l'une des priorités sera la transformation de la Justice.

Aussi, afin de permettre aux administrations de faire face aux nouvelles réformes, l'Etat envisage-t-il de dépenser dans un premier temps, pour réaliser des économies ensuite. Un fonds pour la transformation publique de plus de 700 millions d'euros permettra aux différents ministères de lancer des réformes permettant de dégager rapidement des économies, quelle que soit leur ampleur. Les collectivités bénéficieront également de ce plan d'investissement, en recevant près de 1,8 milliard d'euros pour être



« COMPARÉE À NOS VOISINS EUROPÉENS, LA FRANCE EST TRÈS EN RETARD DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE. PENDANT SA CAMPAGNE, EMMANUEL MACRON A PRIS L'ENGAGEMENT DE DÉMATÉRIALISER 100% DES SERVICES PUBLICS D'ICI 2022, UN DÉFI TRÈS AMBITIEUX ».

accompagnées dans le changement. Enfin, 4,9 milliards d'euros seront attribués à la Santé et au monde hospitalier pour répondre aux différents enjeux des territoires : lutte contre les déserts médicaux, accès aux soins, prévention... Ce plan d'investissement entend ainsi contribuer à diminuer les inégalités.

Le projet de lois en faveur de la simplification administrative porté par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a été reporté afin d'être complété. Quels sujets nouveaux sont à aborder ?

Pendant la campagne présidentielle, le candidat Macron a insisté pour que l'administration ne soit plus une administration de sanction mais davantage une administration de conseil. C'est pourquoi il est prévu de mettre en place le « droit à l'erreur ». Cette nouvelle disposition concernera toutes les procédures déclaratives. Une personne qui établit une déclaration erronée ou incomplète ne sera pas sanctionnée la première fois si elle est de bonne foi. Ce sera à l'administration de prouver le contraire, selon le principe de l'inversion de la charge de la preuve.

Un autre grand sujet devrait être abordé dans ce projet de loi, concernant la « surtransposition » des directives européennes dans le droit national. Il s'agit là de répondre à une demande récurrente

des chefs d'entreprise qui se plaignent de la complexité de ces dispositifs.

Enfin, le « one in – two out », un concept d'inspiration britannique permettant que l'introduction d'une nouvelle norme entraîne la disparition de celles devenues obsolètes ou redondantes, devrait également figurer dans ce projet. Le gouvernement d'Edouard Philippe a déjà avancé sur ce sujet en publiant, fin juillet, une circulaire indiquant qu'à partir du 1^{er} septembre 2017 « toute nouvelle norme réglementaire [devra] être compensée par la suppression ou, en cas d'impossibilité avérée, la simplification d'au moins deux normes existantes ».

« L'ADMINISTRATION FRANÇAISE SOUFFRE D'UNE IMAGE DE COMPLEXITÉ, DE LOURDEUR, DE LENTEUR, D'INADAPTATION AUX RÉALITÉS. TOUT CHANTIER AUTOUR DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE A DONC POUR OBJECTIF D'AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS FRANÇAIS, AFIN DE GAGNER EN EFFICACITÉ AU SERVICE DES UTILISATEURS, ET D'AINSI AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES ADMINISTRÉS, QU'IL S'AGISSE DE PARTICULIERS OU D'ENTREPRISES. »

DÉVELOPPER LA PARITÉ DANS L'ENTREPRISE

Jean-Jacques Ferrara



Jean Jacques Ferrara est impliqué depuis de nombreuses années dans la ville d'Ajaccio, notamment en tant que Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien puis en tant que Député de la 1^{ère} circonscription de Corse du Sud depuis juillet 2017. Fervent défenseur de la cause féminine, il choisit dans cet article de s'exprimer sur la place des femmes dans l'entreprise.

Des rumeurs de baisse du budget alloué au Secrétariat d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes avaient entraîné de vifs débats en juillet dernier. Finalement, les crédits seront quasi-identiques à ceux de 2017, avec 29,8 millions d'euros alloués. Pourquoi pensez-vous qu'il s'agit d'un enjeu essentiel ?

Les femmes doivent être la grande cause nationale du quinquennat. Cette particularité budgétaire représente une bouffée d'oxygène pour la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa. En effet, le budget de cette année avait finalement été amputé de 25% par le gouvernement Philippe, avec l'annulation

de 7,5 millions d'euros.

Cette nouvelle configuration permet de dire à Marlène Schiappa que le budget 2018 sera la plus élevé jamais atteint pour ce portefeuille. Il est essentiel que ce budget soit utilisé à des fins utiles, notamment pour améliorer la place des femmes au sein de l'entreprise.

Pensez-vous qu'améliorer la place de la femme au sein de l'entreprise permet de réduire les inégalités ?

Oui, la place des femmes dans le monde du travail est un enjeu primordial puisque c'est par le

« LA PROMOTION DES FEMMES N'EST PAS QU'UNE AFFAIRE D'ÉQUITÉ, ELLE EST AUSSI UNE CHANCE POUR L'ENTREPRISE ! »

travail que les femmes gagnent leur autonomie financière : elles ne sont plus subordonnées à l'homme.

C'est l'un des piliers de l'égalité, selon moi. De réelles avancées ont été enregistrées, des lois ont été votées, cependant les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes sont toujours bien réelles. Des inégalités salariales, mais également lors de l'assignation des rôles : les femmes se voient encore bien souvent assigner des métiers dit féminins, qui peuvent leur paraître dévalorisants. On devrait leur offrir les mêmes opportunités qu'aux hommes : à compétences



« LES FEMMES SE VOIENT ENCORE BIEN SOUVENT ASSIGNER DES MÉTIERS DIT FÉMININS, QUI PEUVENT LEUR PARAÎTRE DÉVALORISANTS. ON DEVRAIT LEUR OFFRIR LES MÊMES OPPORTUNITÉS QU'ÀUX HOMMES : À COMPÉTENCES ÉGALES, RESPONSABILITÉS ÉGALES, ET SURTOUT, RÉMUNÉRATIONS ÉGALES ! »

égales, responsabilités égales, et surtout, rémunérations égales !

Les lois de 1972, 1983, 2001, 2006, 2011, 2014... Ont-elles changé la donne et permis aux femmes de trouver leur place dans l'entreprise ?

Certes, des avancées sont notables. Par exemple, le nombre d'entreprises ayant négocié un accord ou un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes a augmenté. On peut lier cette progression au fait que la loi commence – et jusqu'à nouvel ordre – à jouer son rôle avec de plus nombreuses entreprises sanctionnées pour absence d'accords ou non-conformité... Ce qui est un réel progrès !

Ces avancées semblent donc avoir permis à des femmes d'améliorer leur situation dans l'entreprise ?

Il est vrai qu'objectivement, la situation semble s'améliorer pour certaines femmes cadres, en

particulier les plus diplômées. Les grandes entreprises cherchent à recruter ces profils, au nom des bénéfices de la mixité et de la diversité.

Les réseaux de femmes cadres portent ce discours haut et fort. Ces réseaux jouent de leur prestige, de leurs compétences et de leurs relations pour que l'égalité devienne un enjeu de performance. Les dirigeants modernes se doivent aujourd'hui de soutenir publiquement un équilibre entre hommes et femmes dans leur entourage et au sein de leur société. Cependant, cela entraîne un réel risque, un risque d'élitisme pur qui se concentrerait et sélectionnerait uniquement des femmes surdiplômées, souvent prêtes à mettre leur vie privée entre parenthèses. Or, nous sommes aujourd'hui dans une phase de

profonde remise en question des méthodes de travail en entreprise, avec notamment l'avènement du télétravail, de plus en plus répandu. Il est donc important que les employeurs fassent des efforts pour permettre aux collaboratrices de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Par exemple, en cessant de programmer des réunions à 18 heures, de pénaliser les femmes qui ont dû se mettre en retrait pour s'occuper de leurs enfants, ou en leur facilitant l'accès à des structures de garde.

Il semble que pour l'instant, les grands groupes soient quasiment les seuls à avoir instauré de nouvelles pratiques ?

Oui, et le challenge est aujourd'hui d'étendre ces pratiques aux ETI, PME et même aux start-ups... ! Les inégalités qui subsistent prouvent bien que la loi ne peut pas tout résoudre ! Il est important que les mentalités changent : la promotion des femmes n'est pas qu'une affaire d'équité, elle est aussi une chance pour l'entreprise !

« LA PLACE DES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL EST UN ENJEU PRIMORDIAL PUISQUE C'EST PAR LE TRAVAIL QUE LES FEMMES GAGNENT LEUR AUTONOMIE FINANCIÈRE : ELLES NE SONT PLUS SUBORDONNÉES À L'HOMME. C'EST L'UN DES PILIERS DE L'ÉGALITÉ, SELON MOI. »

PROPOSITION DE LOI : RENDRE OBLIGATOIRE L'ÉVALUATION DES EFFETS DES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES SUR LA VIE DES TPE-PME

Pierre Cordier



Pierre Cordier a été élu député de la 2^{ème} circonscription des Ardennes le 18 juin 2017. Il siège au sein de la Commission des affaires étrangères. Conseiller départemental des Ardennes depuis 2004, et Vice-président de 2004 à 2017, il a également été vice-président aux finances d'Ardennes Métropole de 2014 à 2017.

Elu de terrain, il attache une grande importance à la défense des territoires ruraux, notamment par le maintien des services publics et des entreprises locales.

On compte aujourd'hui en France près de 400 000 règles issues du processus de réglementation, c'est-à-dire de décisions prises par les pouvoirs publics nationaux ou par des instances internationales.

Cette réglementation pléthorique qui encadre l'action des entreprises, des acteurs socio-économiques et des citoyens induit des coûts pour les entreprises : coûts financiers (taxes, impôts,

charges sociales), coûts de mise en conformité avec la réglementation (temps passé à remplir les formulaires et frais de dossiers par exemple) et coûts liés à l'activité de l'entreprise (frais relatifs à l'installation d'une nouveauté par exemple).

En France, depuis dix ans, de nombreux rapports tendent à démontrer que la réglementation est un frein à la compétitivité de nos entreprises, dont

le coût serait compris entre 48 et 61 milliards d'euros par an.

Ces rapports relèvent ainsi que la réglementation en France :

- est illisible, trop instable et parfois plus contraignante que celle d'autres pays européens,
- est souvent trop éloignée de la réalité vécue par les entreprises,
- s'accompagne de procédures trop complexes, trop lourdes et trop lentes,
- est suivie d'une application trop stricte ou d'une interprétation aléatoire par les tribunaux et par les administrations.



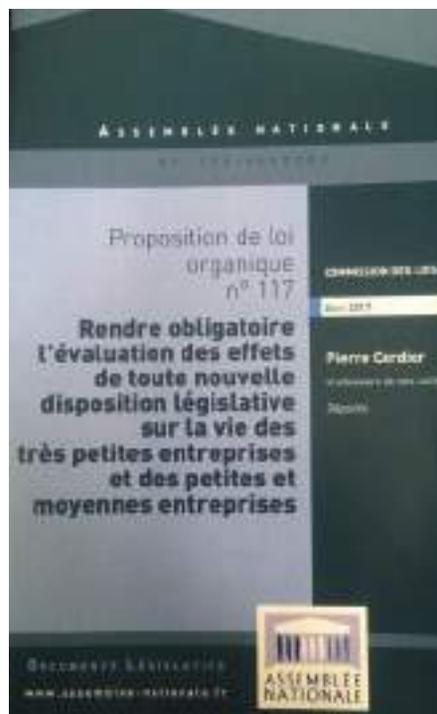
« SUR UN TOTAL DE 415 MESURES DÉDIÉES AUX ENTREPRISES, PLUS DE 260 SONT ACTUELLEMENT PARTIELLEMENT OU PLEINEMENT EFFECTIVES. »

Tous s'accordent pour dire qu'une réglementation plus stable, plus claire et mieux adaptée donnerait de la visibilité aux chefs d'entreprise et favoriserait la prise de décision d'investissement.

Il est par conséquent indispensable de poursuivre les efforts de simplification engagés depuis dix ans au profit des entreprises, un processus qui reste insuffisant. Le dernier essai en date, le « choc de simplification », lancé à l'initiative de la présidence de la République en 2013, commence à porter ses fruits. En effet, sur un total de 415 mesures dédiées aux entreprises, plus de 260 sont actuellement partiellement ou pleinement effectives.

Cet effort de simplification doit être poursuivi et amplifié, notamment pour les TPE et PME.

« IL EST INDISPENSABLE DE POURSUIVRE LES EFFORTS DE SIMPLIFICATION ENGAGÉS DEPUIS DIX ANS AU PROFIT DES ENTREPRISES, UN PROCESSUS QUI RESTE INSUFFISANT. »



Parce qu'il y a urgence, j'ai déposé début août avec 47 de mes collègues, une proposition de loi afin que toute étude d'impact d'un projet de loi

ayant trait directement ou indirectement à la vie des entreprises comporte une évaluation

rigoureuse et précise de ses effets sur les très petites entreprises (TPE) et sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Ainsi seraient systématiquement étudiées les conséquences d'une nouvelle norme sur les PME, sur la base du « test PME » du « Small Business Act » pour l'Europe. Ce programme propose en effet d'évaluer rigoureusement l'impact des futures initiatives législatives et administratives sur les PME (« test PME ») et à tenir compte des résultats de cette évaluation lors de l'élaboration de propositions.

Il s'agit notamment de déterminer quelles nouvelles contraintes sont mises à la charge des PME et d'évaluer leur pertinence.

Nous avons demandé à Christian Jacob l'inscription de cette proposition de loi dans une prochaine « niche » du groupe Les Républicains et apparentés.

PROPOSITION DE LOI : SIMPLIFIER EFFICACEMENT POUR LIBÉRER LES ENTREPRISES

Elisabeth Lamure



Elisabeth LAMURE, sénatrice du Rhône, membre du Groupe Les Républicains

Ancienne Chef d'Entreprise, elle a occupé plusieurs mandats locaux :

Maire de Gleizé (Rhône) de 1989 à 2015, Conseillère générale du Rhône de 2001 à 2004, Vice-présidente de l'Agglomération de Villefranche s/s de 1989 à 2015, Présidente de l'Association des Maires du Rhône de 2009 à 2015.

Elue au Sénat en 2004, elle siège depuis cette date à la Commission des Affaires économiques, dont elle est actuellement Vice-présidente.

En décembre 2014, elle est élue Présidente de la Délégation sénatoriale aux Entreprises nouvellement créée ; elle prend le parti d'un travail concret au service des entreprises, en multipliant les visites dans toutes les régions pour aller à la rencontre des entreprises, et porter leur voix au Sénat.

Elle est l'auteur de plusieurs rapports tendant à faciliter la vie des entreprises : Accélération des procédures d'Urbanisme, Normalisation, Simplification pour les entreprises...

« La folie c'est de faire encore et toujours la même chose, et d'attendre des résultats différents » Cette citation attribuée à Albert Einstein, figure en tête de l'avant-propos du rapport que mon collègue Olivier Cadic et moi-même avons produit en février : **« Simplifier efficacement pour libérer les entreprises »**.

Depuis sa création en décembre 2014, la délégation sénatoriale aux Entreprises que j'ai l'honneur de présider, a rencontré plus de 300 chefs d'entreprises dans leurs régions, et reçu autant d'entre eux lors de la **« Journée des Entreprises »** au Sénat, reconduite chaque année. Tous ont dénoncé le fardeau administratif, ressenti comme l'une des premières entraves au développement de leur entreprise. Ils ont le sentiment de courir avec un boulet au pied dans la compétition mondiale ; ce boulet réglementaire dénoncé de longue date ne va pas en s'allégeant, bien au contraire, il se compose de lois, de décrets, de règlements techniques qui s'accumulent, auxquels il faut ajouter la tendance française à transposer les directives européennes au-delà des obligations minimales.

Le coût de ce fardeau administratif est réel et peut se mesurer en euros (60Mds selon l'OCDE en 2010) mais aussi en emplois. Sur ce critère du poids de la réglementation, la France est classée 115^{ème} sur 138 pays par le Forum économique mondial. C'est donc un enjeu économique majeur, à la fois en termes de compétitivité et d'attractivité. De nombreux pays européens l'ont bien compris et s'en sont saisi. Nous nous sommes rendus dans certains d'entre eux, et à constater leur mise en œuvre on se demande si la France a pris la mesure de l'enjeu...

Le choc de simplification a-t-il existé ?

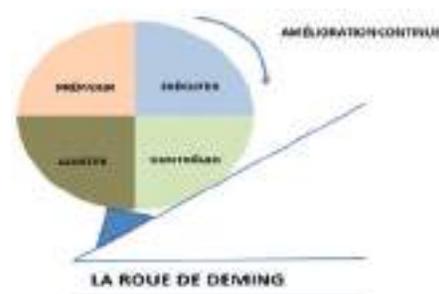
Annoncé en mars 2013 par le Président de la République, le **« choc de simplification »** a donné lieu à la mise en place du Conseil de simplification pour les entreprises. Les membres de ce conseil, issus majoritairement du monde économique, se sont beaucoup investis, pour aboutir à des mesures certes utiles, mais de portée limitée. L'ambition de la simplification n'était donc pas au rendez-vous, si bien que le ressenti des entreprises s'est plutôt exprimé en **« choc de complexité »**.

Nos recommandations

La Délégation aux entreprises, dont l'objectif de la création était de faire entendre la voix

des entreprises au Sénat, s'est vue confier pour mission de **« proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires »**.

Nous avons donc fait des recommandations concrètes, en nous appliquant d'ailleurs à nous-mêmes, parlementaires, certaines d'entre elles directement liées à la fabrique de la loi. Ainsi **nous proposons un changement de méthode** pour penser la simplification comme un processus qualité au bénéfice de la compétitivité : faire du soutien à la compétitivité une priorité politique, se fixer des objectifs de réduction nette de la charge administrative supportée par les entreprises, simplifier le stock de règles qui leur sont applicables et dont l'efficacité doit être comparée avec les Etats voisins, rapprocher la culture politico-administrative des besoins des entreprises, et enfin, mieux légiférer pour freiner le flux de textes, notamment en associant les entreprises à l'élaboration de la loi et en faisant de l'étude d'impact préalable un outil de qualité de la norme, soumis à la contre-expertise publique d'un conseil indépendant du Gouvernement.



Contraire à la simplification par la loi

La conclusion de nos travaux nous a naturellement conduits à l'action concrète : imposer par la loi la simplification, au bénéfice des entreprises.

Nous avons déposé en septembre 2017 plusieurs textes sur le Bureau du Sénat, portant sur la simplification des normes entravant la vie économique, sur le renforcement des études d'impact, sur des missions élargies pour le Conseil de la Simplification pour les entreprises.

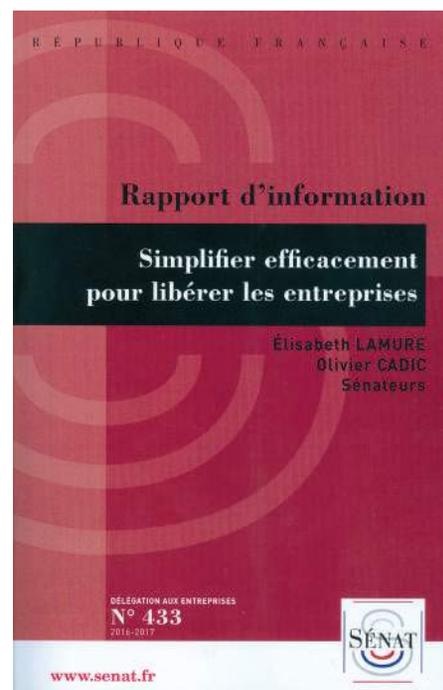
Mais je veux insister sur notre **Proposition de Loi Constitutionnelle**. Notre attention avait été attirée par la circulaire du Premier ministre

en date du 26 juillet dernier, qui vise à la suppression ou la simplification de 2 normes pour toute nouvelle norme réglementaire (c'est le « One in Two out »). Or la règle de compensation vise seulement à « stabiliser la charge administrative », mais non pas la charge financière que chaque norme représente pour les entreprises ; et de plus, les textes réglementaires d'application des lois nationales et directives européennes ne sont pas inclus dans cette règle imposant la suppression de deux normes supprimées pour une norme nouvelle, ce qui signifie que 90% de la production réglementaire y échappe, si l'on retient les chiffres fournis par le Secrétariat général du Gouvernement à la délégation sénatoriale aux entreprises.

Cette circulaire modifiant peu l'existant, les résultats de sa mise en œuvre risquent fort d'être à la hauteur de ceux des circulaires précédentes.

Il nous a donc paru indispensable de **graver dans le marbre** une disposition qui aura obligation de s'imposer. Ainsi nous proposons de compléter l'article 39 de la Constitution par : **« Les projets et propositions de loi ainsi que les amendements tendant à introduire des charges supplémentaires pour les entreprises ne sont recevables que s'ils prévoient simultanément la suppression de charges équivalentes »**.

Il nous reste maintenant à obtenir l'inscription de nos textes à l'ordre du Jour du Sénat, ce qui sera un signal positif en direction des entreprises.



PROPOSITION DE LOI : PRIME BÉNÉVOLE DE PERFORMANCE LIBRE DE COTISATION SOCIALE ET D'IMPOSITION FISCALE

Olivier Dassault



Olivier Dassault entame son sixième mandat de député. Président de Génération Entreprise- Entrepreneurs Associés, il siège à la Commission des affaires étrangères. Profondément attaché au monde rural, il est élu dans une circonscription qui compte pas moins de 135 communes dont une partie de Beauvais.

Convaincu que c'est grâce à l'entreprise, de la plus petite TPE à la multinationale, que la France retrouvera le chemin de la croissance et donc, à terme, des emplois, il s'applique à proposer des solutions pour libérer le travail, alléger les contraintes administratives et faciliter le dialogue entre le chef d'entreprise et ses salariés.

Retour sur sa proposition de loi visant à créer une prime bénévole de performance libre de cotisation sociale, libre d'imposition fiscale.

« Le travail est un trésor » disait la fable de Jean de la Fontaine. Il nous appartient de conforter l'adage. A l'heure où la mondialisation promet de libérer les énergies, une des conditions pour améliorer l'efficacité économique, sa rentabilité, c'est de donner à nos entrepreneurs les moyens de faire bénéficier leurs salariés les performances de leur outil de travail !

Mais, entre l'entrepreneur et son salarié, il y a toujours l'administration fiscale ! Même lorsqu'il s'agit de récompenser les membres de l'équipe, en versant une prime pour leurs efforts ou la

tenu des objectifs, les taxes et les cotisations sociales s'imposent. Ni le patron, ni le salarié ne sortent gagnant de la ponction de la valeur marchande du travail.

Prenons l'exemple d'un entrepreneur qui souhaite verser 1 000 euros net de prime à son salarié. Le patron qui ne remplit pas les conditions restrictives du versement de la prime d'intéressement ou de la participation devra s'acquitter de 820 euros de charges supplémentaires, soit un total de 1 820 euros. De son côté, le salarié recevra 1 000 euros net sur son bulletin de salaire,

prime qui ne sera pas oubliée lors du versement de l'impôt sur le revenu.

Saluons la volonté de certaines entreprises de donner des primes à leurs ouvriers les plus méritants ; c'est le cas d'Huchez Treuils à Ferrières, dont son dirigeant Antoine Huchez est à l'initiative de cette proposition de loi, ou encore ceux de la société Louis Besse, entreprise centenaire de plasturgie basée à Milly-sur-Thérain, domiciliées toutes les deux dans l'Oise.

A ces charges sociales décourageantes, s'ajoute une législation complexe, voire kafkaïenne, comptant sur des agents de contrôle de l'URSSAF appliquant à la lettre les textes, évitant de s'inspirer de l'esprit de la loi. Aucune petite erreur, même de bonne foi n'est pardonnable aux chefs d'entreprise.

Les dirigeants de Besse me contaient que leur entreprise avait été redressée par l'URSSAF pour avoir offert un cadeau de départ à la retraite supérieur à 150 euros et deux chèques cadeaux à l'ensemble des salariés parce que leur attribu-

tion n'avait pas de lien avec une naissance, un mariage, une fête des mères ou des pères, une Sainte Catherine ou une rentrée scolaire... Elle a ainsi versé, en plus des 3 000 euros de prime, une amende de 4 000 euros à l'administration fiscale.

Quel triste paradoxe ! L'entreprise a ainsi été verbalisée parce qu'elle avait été trop généreuse avec ses ouvriers !

« ENTRE L'ENTREPRENEUR ET SON SALARIÉ, IL Y A TOUJOURS L'ADMINISTRATION FISCALE ! MÊME LORSQU'IL S'AGIT DE RÉCOMPENSER LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, EN VERSANT UNE PRIME POUR LEURS EFFORTS OU LA TENUE DES OBJECTIFS, LES TAXES ET LES COTISATIONS SOCIALES S'IMPOSENT. NI LE PATRON, NI LE SALARIÉ N'EN SORTENT GAGNANT. »

Cette proposition de loi, cosignée par une cinquantaine de députés, la plupart membres de GEEA, offre la possibilité aux employeurs qui le souhaitent de récompenser le travail des salariés par une prime maximum de 1 000 euros par an qui ne serait ni chargée, ni fiscalisée pour les deux parties.

A l'image des heures supplémentaires défiscalisées, l'objectif de ce dispositif vise à améliorer le pouvoir d'achat des Français.

« Travailler plus pour gagner plus » était un beau slogan. Une formule de bon sens, une vérité éternelle. Récompenser le travail, faire respirer les entreprises en réduisant les cotisations sociales patronales, voilà une initiative qu'il convient d'accompagner et surtout d'encourager.

J'ai demandé au groupe Les Républicains d'inscrire cette proposition de loi dans une niche pour un examen en séance.



AUTRES PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES PAR OLIVIER DASSAULT EN FAVEUR DES ENTREPRISES :

- Proposition de loi visant à miser sur l'insertion professionnelle des jeunes dans l'entreprise
- Propositions de loi constitutionnelle et organique tendant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales
- Proposition de loi visant à rapatrier des capitaux sur le territoire national
- Proposition de loi visant à faciliter l'emploi d'un auxiliaire de vie professionnel pour les chefs d'entreprise handicapés



Accompagner les branches professionnelles pour créer une couverture sociale et solidaire !



**Proposer aux
partenaires sociaux**
des garanties santé
et prévoyance de qualité

Innovier
pour des actions
de solidarité et de prévention

Décrypter l'actualité
pour une information
simplifiée

3 grands secteurs
d'activité pour plus de proximité
70 branches suivies
40 accords Santé
63 accords Prévoyance

www.adéis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter
@AdeisBranches



CIPREV

Humanis



adéis
Le partenaire Protection Sociale
des branches professionnelles

A portrait of Hugues Vidor, a middle-aged man with glasses, wearing a dark suit, a light blue striped shirt, and a red tie. He is sitting in a dimly lit room, possibly a bar or restaurant, with warm, blurred lights in the background. The text is overlaid on a semi-transparent grey box at the bottom of the image.

HUGUES VIDOR

PRÉSIDENT DE L'UNION
DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

24

adhérents
(groupements et syndicats
d'employeurs)

16

**branches et secteurs
professionnels**

60 000

**entreprises employant
plus d'1 million de salariés**

4 MISSIONS CLÉS

Fédérer

les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises.

Exprimer

les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective.

Représenter

les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des Pouvoirs publics des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire.

Négocier

et signer des accords collectifs de travail au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.



Associations

Aide et soins à domicile, sanitaire social et médico-social, animation, tourisme social et familial, sport, culture, logement social, insertion, lien social et familial, petite enfance...



Coopératives

Activités financières, communication, formation, énergie, industrie, BTP...



Mutuelles

Santé, prévoyance, retraite, services de soin et d'accompagnement...



HUGUES VIDOR, LES DÉFIS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Hugues Vidor a été génétiquement façonné par l'économie sociale. Cet homme engagé et disert, nous déclare pendant l'entretien que c'est l'abnégation de son père qui lui donna cette envie de placer l'homme au cœur de l'entreprise. « Pendant 50 ans, mon père était à la tête d'une société de soutien scolaire. Il a toujours pris soin de remettre ses élèves sur pied et qu'ils poursuivent leur chemin. Il n'avait aucune limite. J'ai à l'esprit un enfant qui ne se levait pas le matin, il se substitua aux parents pendant des mois. » confie-t-il. D'où ses choix professionnels : il a débuté comme journaliste dans la presse sociale avant d'être happé par le mouvement familial, le syndicalisme national des employeurs des centres sociaux, de diriger depuis 2006, un syndicat professionnel « Adessadomicile » « constitué par une organisation qui répond notamment aux besoins des personnes à domicile » explique-t-il.

Une rencontre marquante dans la carrière d'Hugues Vidor, celle avec Alain Cordesse, alors président de l'Usgeres, qui deviendra plus tard l'UDES. Il lui confie une mission stratégique dans l'union des employeurs, celle d'animer le dialogue social, lui permettant même d'ouvrir des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales. Depuis, Alain Cordesse lui a remis, que dis-je, transmis les clefs du 7 rue Biscornet dans le 12^{ème} arrondissement de Paris avec à son bord 60 000 entreprises adhérentes.

Aujourd'hui, au poste qui est le sien, son rôle est de trouver la bonne équation pour répondre aux priorités de l'UDES : « la capacité de peser auprès des pouvoirs publics et de convaincre Bercy que le prisme de l'entreprise n'est pas seulement capitalistique. L'intelligence collective est à mettre au profit qu'un projet partagé ». Avant de terminer, il nous confie un projet personnel mais toujours en lien avec ce besoin de cohésion qui le caractérise. Arlésien d'adoption, il est fasciné par la photographie et raconte avec fierté que Raymond Depardon, ce maître de l'image, est venu chez lui. « Arles et son festival sont des lieux de rencontres magiques entre les mondes qui ne se parlent pas mais qui s'ouvrent lorsque les espaces imaginaires et la réalité se confondent. Mais Arles ne doit pas seulement être une ville accueillant le tourisme de la culture. Je souhaite que les habitants se l'approprient. Il m'importe que chacun soit acteur de son avenir. »

Comment se porte l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale se porte plutôt bien. Avec plus de 220 000 entreprises, 2,3 millions de salariés et une croissance de l'emploi de 24% en 5 ans, l'ESS représente aujourd'hui 14% de l'emploi privé, 100 000 emplois créés par an soit 7% de la richesse nationale produite¹. Porteur d'une approche entrepreneuriale qui valorise le moyen/long terme, une gouvernance démocratique, la volonté de mettre les citoyens et les parties prenantes au cœur des choix d'orientation et une lucrativité limitée, les entreprises de l'ESS résistent globalement mieux aux crises économiques et financières.

Ce sont des entreprises ancrées localement sur l'ensemble des territoires. 77% des salariés et 91% des dirigeants qui travaillent dans l'ESS considèrent comme positive leur relation à leur travail selon le baromètre sur la qualité de vie au travail de la mutuelle Chorum. Pour autant,

¹ Économie sociale : bilan de l'emploi en 2015, Recherches et Solidarités, Juin 2016

les modèles restent fragiles et surtout en très forte concurrence avec le secteur lucratif sur leurs activités historiques, notamment dans les secteurs de la santé, du médico-social et des services aux personnes. C'est pourquoi l'UDES travaille avec ses adhérents aux stratégies d'évolution des modèles socio-économiques des entreprises associatives de l'ESS.

L'UDES, aux côtés de l'UNAPL et de l'UPA, avait lancé une grande campagne contre la loi El Khomri, mettant en scène des indépendants bâillonnés. La contestation n'a pas été aussi importante autour des ordonnances de la loi travail. Êtes-vous satisfait de cette réforme ?

Nous sommes globalement satisfaits des premiers éléments dont nous avons pris connaissance à l'issue des concertations menées pendant l'été avec le gouvernement. Ces ordonnances sont globalement adaptées aux besoins des TME/PME. Nous estimons notamment que la place donnée à la branche professionnelle est suffisamment forte

pour pouvoir réguler la concurrence dans les secteurs concernés sur des sujets majeurs tels que la mutualisation des fonds en prévoyance ou sur la formation professionnelle. Nous sommes également satisfaits de l'élargissement des modalités de mise en œuvre du dialogue social dans l'entreprise et son développement. Dans l'économie sociale et solidaire, le dialogue social est très important. Dans un certain nombre de branches professionnelles, l'élection de délégués du personnel est possible à partir de 6 salariés. Nos employeurs demandent de la simplification et de la souplesse pour pouvoir, dans le respect des IRP, développer un dialogue social qui prenne en considération des nouvelles contraintes des entreprises, notamment administratives. Enfin, nous estimons que la mise en place d'un barème prédictif pour les dommages et intérêts en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse est de nature à sécuriser à la fois les salariés et les employeurs et éviter les abus. Pour autant nous restons vigilants sur les décrets d'application de ces ordonnances avant de confirmer nos premières déclarations.

Pourquoi êtes-vous autant attachés à la primauté des accords de branche sur les accords d'entreprise ? Sa régulation n'entrave-t-elle pas la flexibilité de l'entreprise ?

Dans l'économie sociale et solidaire, 80% des entreprises ont moins de 20 salariés. C'est donc la branche qui régule les relations de travail dans de nombreux secteurs. La régulation par la branche professionnelle n'empêche nullement les accords majoritaires dans l'entreprise. Cependant, c'est à elle de définir les conditions d'exercice d'un certain nombre de garanties sociales dont l'hétérogénéité pourrait s'avérer problématique dans la relation aux financeurs ou dans la recherche du moins disant social. Le développement de la concurrence est un fait que nous observons dans la grande majorité de nos secteurs d'activités mais cela ne doit pas aboutir à précariser davantage les emplois. Enfin, nous avons besoin de mutualiser au niveau de la branche des politiques de formation ou de protection sociale au bénéfice de l'ensemble des salariés de nos secteurs. Nous sommes en revanche favorables à renvoyer au niveau de l'entreprise toutes les dimensions relatives au management et à l'organisation du travail.



La régulation par la branche professionnelle n'empêche nullement les accords majoritaires dans l'entreprise. Cependant, c'est à elle de définir les conditions d'exercice d'un certain nombre de garanties sociales dont l'hétérogénéité pourrait s'avérer problématique dans la relation aux financeurs ou dans la recherche du moins disant social.

Qu'est-ce qui vous différencie des autres organisations patronales ?

L'UDES représente un champ entier de l'économie qui n'est pas représenté aujourd'hui par le patronat français : l'économie sociale et solidaire. Cette économie est encadrée par des principes forts, inscrits dans la loi : but social, non-lucrativité, gouvernance démocratique. Par conséquent, l'UDES est un patronat naturellement et résolument engagé, qui fédère des structures différentes (associations, mutuelles, coopératives, fondations et entreprises sociales) mais rassemblée autour d'objectifs similaires de cohésion sociale. A travers sa fonction employeur, l'UDES participe au développement de l'économie sociale et solidaire, au service de l'intérêt général et d'un modèle de société qui sache conjuguer équité, solidarité et efficacité. De par les publics qu'elles emploient ou qu'elles ciblent, nos entreprises ont une connaissance fine des réalités économiques et sociales de nos territoires et constituent donc un partenaire précieux de la puissance publique dans l'élaboration des politiques sociales et d'emploi.

Dans vos propositions aux candidats à la présidentielle, vous avancez l'idée d'instaurer un contrat de travail unique. Prônez-vous la fin du CDI ?

Il n'a jamais été question pour l'UDES de remettre en cause le caractère indéterminé du contrat de travail. Le contrat de travail unifié et non unique que nous défendons est une manière de lutter contre la précarité liée à la dualité du marché du travail et des emplois courts sous forme de CDD. Nous plaçons pour un contrat qui regroupe à la fois le CDD et le CDI pour simplifier les choix à opérer pour les employeurs tout en accompagnant la mobilité des salariés. Ce contrat de travail unifié aurait pour conséquence d'abolir la distinction entre CDI et CDD, au profit d'un contrat au terme nécessairement indéterminé, dont tous



Président de l'UDES, Vice-Président du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

les salariés seraient titulaires, à l'exception de publics spécifiques et notamment ceux liés aux politiques d'insertion par l'activité économique. Les contrats aidés ainsi que les contrats d'alternance seraient également intégrés dans ce contrat unifié. Tout licenciement déclencherait l'obligation pour l'employeur de contribuer à hauteur de 1% des salaires versés à un fonds de sécurisation des parcours professionnels afin de financer l'indemnisation et l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi.

En outre, il serait indispensable d'optimiser les logiques d'accompagnement des salariés en transition sur le principe du contrat de sécurisation professionnelle mis en place pour les licenciés économiques. Ce dispositif permet au demandeur d'emploi de bénéficier d'un ensemble de mesures (montant d'indemnisation important dans un premier temps, coaching, formation) favorisant un retour accéléré à l'emploi durable. Le Compte Personnel d'Activité peut être un bon réceptacle de ces évolutions.

L'économie sociale et solidaire a-elle les mêmes contraintes fiscales, les mêmes charges, les mêmes obligations administratives que les entreprises « classiques » ?

Oui, les entreprises mutualistes et coopératives sont soumises à l'impôt sur les sociétés tandis que les associations sont soumises à une taxe sur les salaires, en fonction de leur masse salariale. Les autres dispositifs de droit commun s'appliquent aux entreprises de l'économie sociale et solidaire de même que les obligations administratives et réglementaires. Comme les autres nous sommes des entreprises et nous gérons avec les mêmes dispositions. Pourtant il a fallu se battre lors du précédent quinquennat pour que les entreprises associatives bénéficient d'un équivalent du CICE. Nous avons obtenu après trois ans de combat, la création d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires applicable dès 2017 au taux de 4% de la masse salariale, soit quand même deux points de moins que le CICE !



Un jeune sur deux qui bénéficie d'un emploi aidé trouve un emploi durable dans le secteur privé non lucratif ou lucratif.

La suppression des emplois aidés a-t-elle une incidence directe sur l'économie sociale et solidaire ? Les réfractaires à ce système estime que les emplois aidés ne sont que des soutiens à l'emploi « déguisés » et qu'ils ne permettent pas aux bénéficiaires d'être employables dans le secteur privé. Que répondez-vous à ces affirmations ?

Oui, nous sommes d'ores et déjà impactés sur la baisse annoncée sur le dernier semestre de l'année 2017. Plus de 2 000 emplois sont d'ores et déjà supprimés ou abandonnés en cette rentrée ce qui a des conséquences à la fois sur les activités des entreprises et sur la qualité de service rendu aux adhérents/usagers. Nous avons une vision pragmatique et réaliste des politiques d'insertion en direction des personnes éloignées de l'emploi. Nous considérons que les emplois d'avenir qui visent les jeunes peu ou pas qualifiés sont un succès puisque un jeune sur deux qui sort de ce dispositif trouve un emploi durable dans le secteur privé non lucratif ou lucratif. Mais nous sommes plus

critiques sur les autres contrats d'insertion dont les taux de retours à l'emploi sont plus faibles. Trois conditions doivent permettre d'optimiser l'efficacité de ces contrats : la pluri annualité des aides permettant de donner de la visibilité aux employeurs, une obligation de formation du bénéficiaire telle qu'elle figure dans les emplois d'avenir, une évolution du périmètre de ces contrats et notamment des aides à l'emploi en travaillant à une dégressivité de ces dernières pour permettre aux employeurs un co-financement progressif de leurs activités. Ce que nous ne comprenons pas, c'est l'absence de concertation avec les acteurs concernés sur un sujet aussi important et cette décision comptable qui tombe comme un couperet et qui conduira à la suppression de projets d'utilité sociale dans les territoires qui concourent à la cohésion sociale.

Quel est le rôle de l'UDES et de ses employeurs adhérents dans le développement de l'apprentissage et de la formation des jeunes ?

Avec 715 000 départs à la retraite d'ici 2025 d'après l'Observatoire national de l'ESS, il est

nécessaire d'attirer davantage les jeunes vers l'ESS. Nous avons signé en 2014 un accord multiprofessionnel sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes, qui nous a permis de déployer des actions de nature à développer l'attractivité de nos métiers et mieux flécher les jeunes vers les secteurs de l'économie sociale et solidaire. En outre, nous avons développé des actions fortes pour insérer les jeunes peu ou pas qualifiés par l'intermédiaire du dispositif emplois d'avenir, sur le volet formation du dispositif et dans le cadre d'un protocole de coopération avec les missions locales.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2012, les Emplois d'avenir ont permis à plus de 300 000 jeunes dont 80 000 dans l'ESS, d'accéder à un emploi assorti d'une formation et d'un accompagnement dans l'emploi. Ces emplois d'avenir ont permis d'insérer durablement et de qualifier des jeunes en situation d'exclusion, qui ne relèvent pas pour autant de l'apprentissage. La formation, pierre angulaire de ce programme, a été fortement mobilisée pour les jeunes puisque $\frac{3}{4}$ d'entre eux en ont bénéficiés. Plus de 50% des jeunes accèdent à une sortie positive à la fin de ce programme. Pour les autres jeunes, des plans d'action sont élaborés pour poursuivre l'accompagnement de leur parcours. La clé du succès de ce dispositif reste l'accompagnement assuré dans l'emploi et avec l'entreprise qui permet de



prendre en compte les besoins des jeunes salariés et des employeurs. Dès lors, ce sont plusieurs mois voire plusieurs années de véritables expériences professionnelles que ces jeunes peuvent ainsi valoriser auprès des employeurs lors de leur recherche d'emploi, ainsi que les certifications qu'ils ont pu obtenir, véritables passeports pour la réussite de leur parcours professionnel.

La subrogation du délai de remboursement du crédit d'impôt des services à la personne serait-elle un réel levier dans la création d'emplois ?

La subrogation, pour la consommation de services à la personne est un levier de création d'emplois : le consommateur ne paierait plus que la moitié du prix du service au prestataire et une banque cofinancerait la deuxième moitié. L'État rembourserait, comme actuellement, au bout de 12 à 18 mois, non plus les particuliers, mais les banques qui auront avancé la moitié des montants dus.



En supprimant de facto l'avance de trésorerie d'un an voire plus faite par les ménages, le dispositif permettrait de favoriser le recours aux services à domicile, développer des activités et des emplois et lutter contre le travail au noir.

Pour autant, nous souhaitons que ce soit les Banques publiques qui assurent cette avance de trésorerie. Les quatre fédérations de l'aide et soins à domicile membres de l'UDES jugent ce dispositif intéressant. En supprimant de facto l'avance de trésorerie d'un an voire plus faite par les ménages, le dispositif permettrait de favoriser le recours aux services à domicile, développer des activités et des emplois et lutter contre le travail au noir.

Le secteur associatif est en crise face à la baisse des contributions des collectivités territoriales, à la faible progression des dons des particuliers et la concurrence d'acteurs privés lucratifs. Comment adapter le secteur aux exigences du marché ?

Il est d'abord important de souligner que bon nombre d'associations sont en délégation de service public et dans ce cadre, sont directement liées au financement des politiques sociales dans ce pays. Dans ce cadre, il par conséquent est nécessaire de valoriser l'utilité sociale de leur intervention. Nous avons engagé avec Mouvement associatif une réflexion profonde sur les leviers de l'évolution des modèles socio-économiques des associa-

tions. C'est ainsi que nous allons dès cette année accompagner les associations à réfléchir à l'anticipation de leurs stratégies d'évolution en fonction de leur mission sociale, de leurs modes de financement et de leur organisation. Des alliances sont à créer dans et hors secteur et il faut également accompagner les petites associations à structurer leurs plans de développement avec une forme de sécurisation financière.

Nous plaidons également pour une meilleure valorisation de l'impact social des entreprises associatives dans les appels à projets des collectivités locales et territoriales dans le cadre de la commande publique. Nous souhaitons aussi consolider les dispositifs de financement existant et négocier avec les pouvoirs publics une forme de stabilité sociale et fiscale en travaillant à un programme de soutien pluriannuel qui permette de donner de la visibilité aux employeurs. Rappelons également que le secteur associatif est soumis à une concurrence croissante du

secteur commercial sur ses activités historiques, notamment en raison de dispositions fiscales et réglementaires plus avantageuses. La question des co-financements publics/privés est, dans ce cadre, évidemment posée.

Existe-t-il une harmonisation, un projet européen commun, des entreprises de l'ESS ?

Le concept même d'entreprises sociale et solidaire n'existe pas dans tous les pays européens, qui ont chacun une histoire et donc une approche différente de l'ESS. Pour autant, il existe une coupole des acteurs du dialogue civil de l'économie sociale au niveau européen mais il n'existe pas d'équivalent au niveau du dialogue social.

L'UDES s'est rapprochée de CEEP Europe, la coupole des acteurs des services publics et parapublics européens. Dans ce cadre, nous entendons promouvoir les spécificités de nos modèles entrepreneuriaux dans les grandes réformes sociales. Nous serons partie prenante des dossiers visant le développement de la qualité de l'emploi dans les services sociaux européens. Nous travaillons notamment dans ce cadre avec Unisoc, l'équivalent de l'UDES en Belgique.

La très tendance économie collaborative est-elle sociale et solidaire ?

Elle ne l'est pas nécessairement, et en vérité elle l'est peu souvent. L'objectif n'est pas de les opposer : l'ESS et l'économie collaborative sont traversées par des logiques parfois similaires, comme le partage de biens et de services ou la recherche de circuits courts, ainsi que des tendances communes, comme la forte croissance du numérique dans les emplois. Ces deux économies ne sont donc pas contradictoires. Certains réseaux bien connus de l'ESS, comme les AMAP ou les SCOP, par exemple, appartiennent également à l'économie collaborative. Pour le reste, l'ESS répond à des critères cumulatifs stricts : objet social, lucrativité limitée et gouvernance démocratique. Force est de constater qu'il est rare qu'une start-up de l'économie collaborative réponde à tous ces critères. Par ailleurs, on observe que les dirigeants et salariés de ces structures se tournent vers nos modèles pour pallier les défauts de l'ubérisation. C'est le cas des livreurs de la food-tech par exemple, qui s'organisent en coopératives de salariés.

La perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet sensible, elle a un coût élevé, pour les familles comme la société, surtout lorsqu'il s'agit d'héberger les aînés dans les établissements adaptés. Pourtant, aucun gouvernement n'a encore osé s'atteler au financement de la dépendance. Quelles solutions propose l'UDES ?

L'UDES propose d'organiser le développement de la silver économie. Il s'agit d'abord de favoriser et soutenir l'autonomie des personnes fragiles ou âgées au domicile ou en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) grâce à la domotique, la robotique, les TIC et l'adaptation du matériel. Il s'agit ensuite de soutenir et favoriser les structures de gestion du grand âge et de la santé qui associent les usagers, les familles et les proches à leur gouvernance et agissent dans le sens de l'intérêt collectif (mutuelles, associations, établissements médico-sociaux). Dans ce cadre, la revalorisation de l'aide aux personnes âgées (APA) est indispensable pour faire face aux nouveaux enjeux liés au vieillissement de la population. Une réflexion devra par ailleurs s'engager sur une meilleure prise en charge par l'État de la dépendance notamment pour les personnes les plus démunies. Il s'agit enfin de créer un comité d'éthique national Silver économie afin de référencer et labelliser les offres, définir les bonnes pratiques

pour la diffusion d'aides (domotique, matériel technique) facilitant l'avancée en âge des personnes en perte d'autonomie, selon des critères d'effectivité objectifs.

Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la santé, a récemment lancé deux concertations majeures sur la future stratégie nationale de santé, comme en matière de politique familiale et de lutte contre la pauvreté. Quel rôle jouera l'UDES sur ces sujets ?

Plusieurs adhérents de l'UDES sont prioritairement concernés par ces sujets et en premier lieu la Mutualité française et les associations des secteurs social et médico-social. Un certain nombre d'entre eux seront concertés dans ce cadre, notamment sur les politiques de santé (forfait hospitalier, organisation, gouvernance...). Sur les questions de santé, l'UDES plaide pour un investissement massif dans les politiques de prévention pour lutter contre l'apparition de certaines pathologies, le renforcement des moyens de la recherche médicale, la lutte contre les déserts médicaux en mettant en place une stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux (mutuelles, Scic, services d'aide et de soins à domicile, établissements médico-sociaux, collectivités, médecine de ville...). L'UDES propose en outre de créer un statut de travailleur ayant une maladie chronique et de favoriser le vieillissement actif.

Quels enjeux pour les prochaines années ?

Accroître la légitimité et la notoriété de l'UDES en tant qu'acteur majeur du paysage patronal et amplifier son rôle d'organisation incontournable du secteur de l'économie sociale et solidaire. Faire valoir la légitimité de l'UDES à entrer et peser dans toutes les instances de concertation du dialogue social national et territorial pour assurer la représentation des employeurs de l'ESS ; renforcer sa position dans le dialogue social européen. Renforcer la contribution de l'UDES à la définition et à l'évaluation des politiques publiques en matière de travail, d'emploi, de formation, de protection sociale et de développement économique en portant les spécificités et les intérêts des acteurs de l'ESS. Poursuivre le développement d'un syndicalisme de services au bénéfice des adhérents sur l'ensemble des champs de la fonction employeur. Et enfin, consolider le modèle économique de l'UDES, développer son rayonnement et adapter son organisation pour répondre à ces ambitions.



▶ REGARD D'UN PARLEMENTAIRE



Yves Blein,
député du Rhône

Rapporteur de la mission
d'information de 2016 relative à
l'économie sociale et solidaire

La particularité des entreprises de l'Economie sociale et solidaire, c'est précisément de ne pas en avoir !!!! ... ou presque pas ! En effet, de quoi ont besoin généralement les entreprises pour se développer ? d'un « écosystème » favorable : le moins d'entraves réglementaires possibles, un environnement fiscal cohérent et stable, des coûts de revient - notamment salariaux - compétitifs... etc...

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont somme toute les mêmes besoins, et le législateur qui considère que ce modèle est vertueux et mérite de se développer s'attachera à ce que cet « écosystème », qui environne l'Economie Sociale et Solidaire, soit favorable. C'est le sens du travail que j'ai entrepris, d'identifier par exemple toutes les mesures - les principales ! - qui allégeraient et faciliteraient, par leur suppression, la vie des dirigeants associatifs : procédures d'agrément complexes et multipliées à l'envi, obligations de conservation ou d'archivage parfois désuètes, dossiers de financements multiples obligeant chaque fois à des retraitements complexes ou à la fourniture de justificatifs identiques moult fois... etc... beaucoup de réponses ont déjà été apportées mais il reste encore beaucoup à faire. Au plan fiscal, comment encourager l'économie sociale si on refuse de voir que sa compétitivité peut être gravement causée si on ne prête pas attention à sa situation : c'est ainsi que le CICE, réservé durant 3 années aux seules entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés, a créé de vrais déséquilibres concurrentiels défavorables à l'Economie sociale et solidaire : services à domicile, garde d'enfants, activités sociales, médico-sociales ou hospitalières, services éducatifs ont vu, dès lors qu'ils étaient portés par des entreprises de l'Economie sociale et solidaire, leur compétitivité se dégrader et donc leurs capacités concurrentielles gravement endommagées, jusqu'au vote - enfin - du CITS (Crédit d'impôt de taxe sur les salaires).

Il y aurait beaucoup d'exemple encore, auquel le législateur doit être attentif, sauf à considérer - comme c'est parfois le cas - que l'Economie sociale et solidaire ne devrait être qu'un supplétif du service public ou une version moderne de la charité publique.

Je crois pour ma part que l'Economie Sociale et Solidaire offre un vrai cadre à de multiples entrepreneurs qui souvent apportent des réponses innovantes et pertinentes aux multiples besoins qu'exprime la société. Au demeurant, si l'Economie sociale et solidaire emploie aujourd'hui plus de 2M de salariés et réalise 8% du PIB national, c'est bien que son utilité, sa place, sa raison d'être sont d'ores et déjà avérées.

ALAIN CORDESSE, LE COMBAT DE LA LÉGITIMITÉ

Aussi loin qu'il s'en souvienne, Alain Cordesse s'est toujours intéressé à la « chose publique » et au milieu associatif. Il aura même été élu 19 ans au conseil municipal d'Alforville, commune du Val-de-Marne de 46 000 habitants. Enseignant en mathématiques, Alain Cordesse devient rapidement le président des œuvres laïques départementales de la ligue de l'enseignement qui compte 1500 salariés, puis vice-président national du même mouvement en charge de l'économie sociale et vice-président du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS).

D'un naturel pragmatique, il comprend très vite que se regrouper est indispensable pour peser et être audible. C'est avec cet état d'esprit qu'il prendra la Présidence de l'Usgeres en 2005, devenu depuis l'UDES. Il s'emploiera à la développer, fédérer, élargir son nombre d'adhérents, passer des accords avec d'autres organisations patronales, y compris interprofessionnelles. Onze ans de bons et loyaux services qui permettent aujourd'hui à l'UDES d'être crédible et d'avoir une voix à part entière dans le monde économique comme au sein des syndicats d'employeurs. La carrière d'Alain Cordesse pourrait se résumer en quelques phrases lâchées à la fin de l'interview : « Il faut savoir passer de l'indispensable à l'inutile, fabriquer les choses et transmettre. On ne m'a jamais demandé de partir, j'ai toujours passé la main. », déclare-t-il. Quelle belle leçon d'humilité ! La succession était préparée avec Hugues Vidor, formé au sein de l'union.

A 67 ans, la roue tourne pour cet amoureux du cyclisme et du tour de France. Depuis 2015, il siège au Conseil Economique Social et Environnemental, au sein du groupe des représentants des entreprises privées industrielles, commerciales et de services. Une fierté pour l'ancien président de l'UDES. L'intégration de ce groupe est une sorte de consécration du travail accompli : « l'économie sociale est reconnue au même titre que les autres entreprises » explique-t-il. Au sein du Palais d'Iéna, il s'est vu confier la délicate tâche de présider une section temporaire sur le revenu minimum social garanti, rapport sollicité par Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre. Une nouvelle mission lui a été confiée en mars dernier et pas des moindres : celle de l'emploi des séniors. « Je souhaite que ce rapport soit tourné sur l'Humain. Il y a très peu de chance qu'à 54 ans de retrouver un emploi. » Ses conclusions seront remises au Premier ministre au printemps prochain.



Ancien Président de l'UDES, membre du Conseil Economique Social et Environnemental

Qu'est-ce qui a motivé la création de l'UDES ?

L'Usgeres (union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) a été créée en 1994 à l'initiative de l'association des employeurs adhérents à Uniformation, suite à la loi quinquennale sur la formation professionnelle. L'Usgeres devient alors l'interlocuteur des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la gestion par les partenaires sociaux de l'OPCA Uniformation. L'Usgeres avait vocation dès sa création à réunir, au-delà du collègue employeurs d'Uniformation, l'ensemble des employeurs, quels que soient leurs regroupements, qui se reconnaissent dans l'économie sociale et qui veulent présenter un front uni vis-à-vis des organisations syndicales de salariés, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle continue.

L'UDES dans sa forme actuelle a été créée le 24 juin 2013 dans une volonté commune d'unifier le syndicalisme employeurs dans l'économie sociale. L'Union a travaillé à la redéfinition de ses contours en lien avec les acteurs du champ

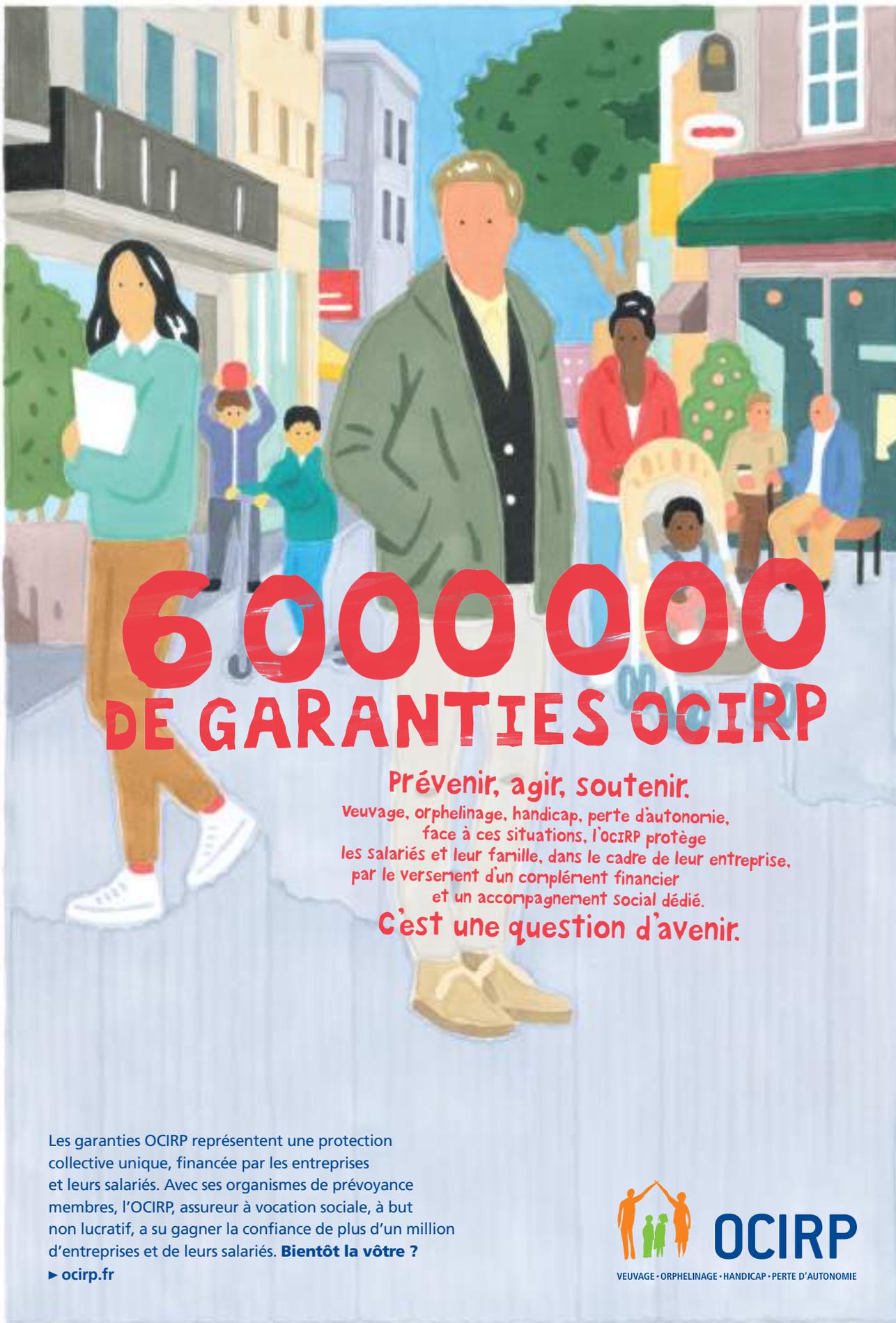
sanitaire social et médico-social, alors non adhérents de l'Usgeres de l'époque.

Vous avez toujours souhaité que l'UDES soit reconnue en tant que partenaire social à part entière. Comment cette quête a-t-elle été perçue ?

L'Usgeres a signé son premier accord le 22 septembre 2006 sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale. Il sera par la suite étendu en août 2010 après un maelström juridique et contentieux en Conseil d'Etat sur le champ de l'accord et sa qualification d'accord interprofessionnel. L'Usgeres aura mis quatre ans pour qu'un champ multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire soit reconnu par la direction générale du travail. En parallèle, la négociation et la signature d'autres accords multiprofessionnels s'est poursuivie. Au-delà de la reconnaissance d'un champ multiprofessionnel, l'objectif premier et la grande quête de l'Usgeres était la reconnaissance de sa représentativité en tant que partenaire social à part entière. Nous avons eu des débats identitaires en

amont et même après les élections prud'homales de 2008 qui, chacun le sait, ont été un vrai succès pour les employeurs du secteur dans le cadre de l'association des employeurs de l'économie sociale. Avec plus de 19% des voix toutes sections confondues et 35% là où nous avons des candidats, l'économie sociale et solidaire s'est imposée comme la deuxième force après l'union des employeurs. Forte de ces résultats, le 7 décembre 2009, l'Usgeres formulait sa première demande officielle de représentativité au ministre du Travail, Xavier Bertrand, malheureusement déboutée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. Dans l'intervalle, l'Usgeres se rapprochait de la CGPME pour définir les contours d'une proposition de réforme de la représentativité patronale formulée fin 2011. Avec le changement de gouvernement en mai 2012 sont arrivées les premières avancées.

L'ensemble des organisations patronales ont signé un protocole d'accord, le 30 janvier 2014, sur l'organisation du dialogue social et la représentativité des organisations patronales. La loi du 5 mars 2014 sur la démocratie sociale a repris en grande partie les attendus de ce protocole en définissant un niveau de représentativité multiprofessionnel à côté du niveau interprofessionnel, dans lequel l'UDES a dorénavant toute sa place. Cette évolution majeure permet à l'UDES de siéger aujourd'hui dans plusieurs instances nationales et régionales de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et d'être consultée par la délégation employeurs dans le cadre des négociations interprofessionnelles.



6 000 000 DE GARANTIES OCIRP

Prévenir, agir, soutenir.

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie,
face à ces situations, l'OCIRP protège
les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise,
par le versement d'un complément financier
et un accompagnement social dédié.

C'est une question d'avenir.

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► ocirp.fr



OCIRP

VEUVAGE • ORPHELINAGE • HANDICAP • PERTE D'AUTONOMIE

ZOOM SUR L'ÉPARGNE

Universitaire de renom, Gérard Bekerman a débuté sa carrière comme assistant de Raymond Aron au Collège de France. Il l'a poursuivie comme professeur en visite à UCLA (University of California Los Angeles) et au Master 2 de Techniques Financières et Bancaires de l'Université Panthéon-Assas qu'il a dirigé jusqu'en 2014.

Il est aujourd'hui directeur de la Chaire Essec Finance.

Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques sur les modèles mathématiques de valorisation d'options et d'ouvrages qui font autorité parus aux Presses Universitaires de France sur les comptes publics et les sujets monétaires et financiers internationaux. Gérard Bekerman est également diplômé de l'École Normale de musique et fondateur du Concours international des grands amateurs de piano, événement culturel qu'il préside et qui réunit chaque année à Paris 100 candidats venus du monde entier.

Gérard Bekerman est Président de l'Afer depuis 2007.



© Ledroit-Perrin

Vous habitez : une petite rue à Paris, si loin de mon amour de nos régions de France

Vos enfants : Céline, Adrien et Florent

Vos qualités : probablement pas assez

Vos défauts : sans doute trop

Votre dernier film : Les Enfants de la Chance, mon fils, compositeur, en a fait la musique

Un auteur : Pascal

Une valeur : l'amitié

Un but : convertir le mal en bien

Votre dernier achat : un manuscrit de chants grégoriens du XVI^e siècle

L'argent : ce n'est pas l'argent qui permet de distinguer qui a du mérite et qui n'en a pas

(Brutam quia dignum atque indignum nequeat internoscere)

Votre ville préférée : Bayreuth, en Bavière

Votre revue : Commentaire

Une faiblesse : ma passion, le piano

Vos week-ends : la famille

Votre sport : entre l'OL, l'OM et le PSG on se dispute souvent à la maison

Ce qu'il ne faut pas faire : contrarier la nature des choses

Le siècle où vous aimeriez vivre : le XXII^e, mais il y a peu de chance...

Le mal du siècle : la perte du sens des convenances

Une reconnaissance : celle de la compétence et de l'efficacité

La politique : l'individu sait mieux que l'État ce qui est bon pour lui

Le meilleur économiste : certainement pas moi ; peut-être Hayek

Un bon gouvernement : celui qui s'abstient de trop décider

Vous aimez : servir

Votre devise : l'histoire résulte moins de la volonté des hommes que de la nécessité des choses

Une humiliation : ne plus être libre

Vous étiez à l'Elysée au mois d'août ; qu'avez-vous dit ? Que je préfère 1 euro dans la poche de nos 740 000 Adhérents plutôt que dans celle de l'Etat. La France est en marche.

Et pour finir ? Pour finir, j'aimerais bien citer Montesquieu :

« Je souhaite avoir des manières simples, recevoir des services le moins que je puis, et en rendre le plus qu'il m'est possible »

(Oeuvres, Pensées diverses, T.7, p.253)

Le budget 2018 prévoit un prélèvement forfaitaire unique, dit « Flat tax » à hauteur de 30% sur les revenus du capital : quelles sont les conséquences sur l'assurance vie ?

Le projet initial de l'exécutif était perfectible. J'ai été reçu à l'Élysée un 23 août. L'idée d'établir un prélèvement, unique mais pas libérateur, se concevait. D'emblée, trois vecteurs d'épargne échappèrent au prélèvement. Le Pea, l'épargne salariale et le Livret A. L'exécutif est sur la bonne voie. J'aurais rajouté au périmètre d'exclusion un quatrième vecteur : l'assurance vie. Pourquoi ? Parce qu'elle est le plus beau trésor sur qui un gouvernement peut compter. Elle finance les États, et nous sommes particulièrement altruistes quand on sait combien les États ruinent les épargnants avec des taux qui ne cessent de baisser, quand ils ne sont pas négatifs. Elle finance nos entreprises, même les Pme. Elle permet de faire face aux aléas de la vie, la santé, l'éducation, notre protection, l'environnement. Et dans un monde où la puissance publique envahit notre liberté, on mesure le poids des aléas et des incertitudes. Enfin, l'assurance vie, nous la détenons un peu pour nous, et beaucoup pour nos proches et ceux que nous aimons car elle constitue un extraordinaire outil de transmission patrimoniale, le ciment financier des familles au cours du temps. L'assurance vie prolonge notre vie après notre existence...

Le Président de la République estime que cette taxation du rendement du placement préféré des Français permettra de réorienter l'épargne sur les entreprises. Est-ce une réalité ?

C'est surtout un pari. Tout un faisceau de risques, d'opportunités, d'inertie, de blocages psychologiques, de lourdeurs législatives, de limitations de l'ordre de la raison - comme l'explique si bien le professeur Thaler, récent

prix Nobel d'Économie - pourraient compromettre cette ambition. L'économie réagit plus souvent à la nécessité des choses qu'à la volonté politique.

Mais pourquoi ne pas encourager cette volonté publique ? Je la salue. Il aurait été sage de dissiper des malentendus. Le prélèvement forfaitaire va agir comme une prime au court terme et une taxe au long terme. Un prélèvement inversement proportionnel à la durée de détention de l'épargne eût permis d'atteindre cet objectif. Au-delà de x années, tout contrat d'assurance comportant une certaine proportion de risque pourrait être exonéré. Les épargnants se souviennent des Sicav Monory. Ils auraient salué des Sicav Le Maire encourageant l'épargne longue en assurance vie pour nos PME.

« LA DÉSTABILISATION CONCERNE AVANT TOUT LES 17 MILLIONS DE FRANÇAIS QUI ONT TRAVAILLÉ TOUTE UNE VIE POUR METTRE DES ÉCONOMIES DE CÔTÉ ET À QUI LES COMPAGNIES D'ASSURANCE NE PEUVENT PROMETTRE QUE DES TAUX DE MISÈRE. HEUREUSEMENT, L'AFER EST UNE COMPAGNIE D'ASSURÉS QUI VEILLE À LA REDISTRIBUTION DE L'INTÉGRALITÉ DE SES BÉNÉFICES ET SURVEILLE LA GESTION FINANCIÈRE. NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE S'EFFORCE DE SE MAINTENIR AU MEILLEUR NIVEAU PARMIS LES TOUT PREMIERS. »

L'assurance vie participe aussi au financement de la dette publique. Y-a-t-il un risque de déstabilisation du système ?

La déstabilisation concerne avant tout les 17 millions de Français qui ont travaillé toute une vie pour mettre des économies de côté et à qui les compagnies d'assurance ne peuvent promettre que des taux de misère. Heureusement, l'Afer est une compagnie d'assurés qui veille à la redistribution de l'intégralité de ses bénéfices et surveille la gestion financière. Notre contrat d'assurance vie s'efforce de se maintenir au meilleur niveau parmi les tout premiers. Par exemple, le fonds garanti en euros offrait

pour 2016 un taux de 2,65% nets de frais de gestion (hors ps) et a permis en outre une mise en réserve de 0,25%, soit un total de 2,90%. Le risque que vous évoquez est faible. La France doit émettre quelque 190 milliards d'obligations l'année prochaine. La moitié de la dette publique domestique est déjà financée par l'assurance vie. Le risque est d'autant plus amorti que 68% du financement de la dette est extérieur.

Comment les Français peuvent-ils réorienter leur épargne alors que la loi Sapin 2 permet au Haut Conseil de Stabilité Financière de bloquer ou limiter les retraits... N'est pas là le serpent qui se mord la queue ?

L'Afer s'était élevée contre plusieurs articles de cette loi, notamment celui qui attribue à une entité connue sous le nom de Haut Conseil un tel pouvoir. L'autorité de contrôle, l'ACPR, disposait déjà des moyens appropriés pour limiter les retraits en cas de crise. La loi a généralisé le risque et interdit les retraits pendant 6 mois en cas de « risque systémique ». Le risque systémique, voilà un beau sujet de thèse ! C'est ce qui se faisait jadis en Union soviétique avec l'épargne forcée. On n'orientait jamais l'épargne par la contrainte.

Y-aura-t-il aussi des conséquences sur les avantages liés à la succession, y compris les abattements ?

Aucune, en l'état. L'assurance vie conserve ses atouts pour les successions et les abattements sont préservés. Son cadre général est préservé. Les discussions ont été vives. Je me félicite de l'écoute de l'exécutif et de nombreux députés.

A partir de quand cette réforme prendra-t-elle effet ?

Selon ses dispositions, certaines prendraient effet à compter du 27 septembre, si la loi est votée.

Rassurez-nous, l'assurance vie reste-t-elle un bon placement ?

Le meilleur.

L'OCIRP, LE PARI DE LA SOLIDARITÉ DES ENTREPRISES !

LE PRIX OCIRP ACTEURS ECONOMIQUES & HANDICAP FÊTE SES 10 ANS !

VALORISER, MOBILISER, AVANCER

Le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions innovantes menées par les entreprises privées, publiques ou les acteurs de l'économie sociale au profit d'une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société.



PIERRE MAYEUR,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OCIRP

Depuis près de 50 ans, l'OCIRP, Union d'Institutions de Prévoyance, organisation à but non lucratif, a pour vocation de protéger les salariés et leurs familles face aux risques de la vie. Parce qu'il ne s'agit pas uniquement de distribuer des rentes : écoute et soutien psychologique, accompagnement, protection juridique, aide à l'insertion professionnelle, soutien scolaire, aide aux aidants... font partie intégrante de notre métier pour couvrir au plus juste ces risques, qui peuvent tous nous affecter.

Depuis 10 ans déjà, notre engagement est total pour sensibiliser et promouvoir la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été une avancée cruciale dans l'évolution de la prise en compte du handicap au sein de notre société. Elle a été une sorte de prise de conscience collective. Nous accompagnons les initiatives des entreprises privées, publiques et de l'économie sociale pour cette grande cause nationale. Notre mobilisation est légitimée dans l'avenir par les engagements du Président de la République, Emmanuel Macron, qui a déclaré souhaiter faire du handicap l'une des priorités de son quinquennat.

Par l'intermédiaire du prix « OCIRP Acteurs Economiques & Handicap », notre institution honore et valorise les expérimentations, les projets innovants et éducatifs, les exemples à suivre, les actions exemplaires des entreprises qui s'impliquent dans des projets de vie, en France. En 10 ans, cet événement est devenu un ren-

2011

LE GROUPE THALES

Le groupe Thales s'investit dans l'assistance scolaire nomade. « Eyeschool » est un outil innovant et facilement transportable qui peut être utilisé en milieu scolaire ordinaire et est adapté aux différents troubles visuels de l'enfant. Il comprend un ordinateur portable équipé d'un scanner de très petite taille ainsi qu'une barre que l'on fixe au tableau. La barre capte les mouvements de la main du professeur qui écrit et les retranscrit sur l'écran de l'ordinateur portable de l'élève. Cette solution est également équipée d'un menu vocalisé, facilitant la navigation entre les diverses applications. Une technologie qui permet d'améliorer la qualité de vie des enfants et de faciliter leur intégration scolaire.



2013

SOLID'AGRI

Solid'agri est née de deux besoins qui pouvaient mutuellement se satisfaire. D'une part, répondre au surcroît de travail lié aux activités saisonnières des agriculteurs en manque de personnel formé et polyvalent et, d'autre part, proposer des emplois en

milieu ordinaire à un public en situation de handicap, souvent victimes de discrimination et ayant peu accès à la formation. Homme est au cœur des valeurs développées par cette entreprise.



dez-vous annuel incontournable, rassemblant au sein du jury, d'éminentes personnalités politiques et institutionnelles telles qu'Axel Kahn, président d'honneur, ou encore Patrick Gohet, adjoint au défenseur des droits, vice-président du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité et Marie-Anne Montchamp, ancien ministre, co-présidents.

« 12 MILLIONS DE PERSONNES SONT TOUCHÉES PAR UN HANDICAP EN FRANCE. 80% D'ENTRE EUX SONT INVISIBLES.. UNE PERSONNE HANDICAPÉE EST 2 FOIS PLUS À RISQUE D'ÊTRE SANS EMPLOI. L'OCIRP AGIT POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES ET QU'ELLES S'APPLIQUENT AU PLUS GRAND NOMBRE. »

Cette aventure humaine a permis aussi de soulever des sujets majeurs qui font désormais l'actualité, tels que le rôle indispensable des aidants familiaux et la prise en compte de l'handicap invisible.

Nous souhaitons que cette initiative participe à l'instauration d'une société inclusive, pour changer de regard sur le handicap. Nos différences sont une richesse. Nous faisons le pari de la solidarité !

2013

A BLIND LEGEND

DOWINO

Le jeu vidéo est quasiment inaccessible aux déficients visuels. Dowino, coopérative, a créé un jeu vidéo d'action-aventure audio, jouable sur mobile dans un environnement sonore en 3D. Il s'adresse autant à un public non-voyant qu'à des joueurs valides, utilisant l'ouïe comme unique moyen de repérage et de prise de décision. « A blind legend » est une expérience de jeu inédite. À l'époque du Prix OCIRP Handicap, la toute jeune entreprise cherchait à faire connaître le projet, elle était en pleine campagne de crowdfunding. Le jeu compte désormais plus de 600 000 téléchargements.



REGARD CROISÉ SUR UNE INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Le député Paul Christophe et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition de loi visant à étendre le dispositif de dons de repos non pris aux aidants familiaux. Une initiative qui va dans le sens des engagements de l'OCIRP. « Ces aidants accomplissent quotidiennement un travail formidable. Ils souffrent pourtant d'un manque de formation et de reconnaissance, et doivent constamment concilier obligations professionnelles et rôle d'aidant. Leur quotidien est donc difficile ; plusieurs études ont d'ailleurs démontré que le rôle d'aidant avait des effets importants sur leur santé. Les pouvoirs publics doivent mieux accompagner les aidants dans leurs missions, en permettant notamment le don de jours de repos entre collègues pour les aidants dans les entreprises. » rappelle le député.



2016

GROUPE CASINO

Le groupe Casino, comptant 70 000 collaborateurs et plus de 10 000 magasins en France, a été récompensé pour sa politique en faveur des collaborateurs aidants familiaux de conjoints, enfants ou ascendants malades et/ou handicapés ou dépendants. Cette initiative s'articule autour de 5 volets : la diffusion d'informations, la création d'ateliers, la signature d'un accord groupe sur le congé de l'aidant familial, la mise à disposition d'une assistance téléphonique gratuite ainsi que la prise en compte de la particularité dans le management. Le groupe Casino est convaincu que la diversité du capital humain est créatrice de valeur et de cohésion.



KLESIA plus proche de ses clients

KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFORTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.

À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1^{er} janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.



* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).



KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur klesia.fr

Nos Régions *ont du Talent*

« Les Vosges, le trésor d'un patrimoine naturel,
le maintien de savoir-faire dans le temps »,
par **Christophe Naegelen**





Christophe Naegelen, député de la 3^{ème} circonscription des Vosges

Issu d'une famille de commerçants et d'ouvriers du textile, Christophe Naegelen naît le 30 décembre 1983, à Remiremont. Son parcours s'oriente plutôt vers l'international après une année passée aux Etats-Unis, une année en Chine puis trois ans à travers l'Europe en tant que Chef de zone Europe pour un laboratoire pharmaceutique. En 2010, il reprend l'entreprise familiale spécialisée dans l'équipement de la maison, qu'il continue à développer par l'acquisition puis la création de nouveaux magasins.

En 2017, il se lance en politique. Lors des élections législatives, il est candidat dans la troisième circonscription des Vosges, avec pour suppléante Nadine Perrin, maire de Basse-sur-le-Rupt, sous l'étiquette divers droite. Elu en juin 2017, il compte faire de l'économie et de la reconnaissance des PME l'un des moteurs de son engagement. Il est membre de la Commission des Affaires étrangères, mais aussi de la Commission des Affaires européennes.



La 3^{ème} circonscription des Vosges comprend 41 communes appartenant à la région grand Est, en Lorraine. Sa population est de plus de 85 000 habitants. La circonscription appartient à une zone de moyenne montagne, au relief vallonné parcouru par des ruisseaux et des rivières qui en ont creusé ses vallées. Le secteur est très apprécié des vacanciers étrangers venus de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas principalement. Il en est de même des touristes français qui viennent profiter des bienfaits des balades aux grands airs, des pistes de ski ou encore des nombreux lacs et points d'eau environnants.

Le tourisme représente une forte activité économique en constant développement, principalement hivernale, mais qui tend aussi à se développer en période estivale, ce qui permet de générer un tourisme quatre saisons.

L'industrie est le premier secteur d'activité de la circonscription en termes de nombre de salariés. Malgré une désindustrialisation, on peut compter sur le développement de pôles de compétence tels que la filière bois, ou le textile avec le label Vosges Terre textile.

Le secteur de la construction est également bien représenté mais en baisse depuis la crise économique de 2008. Le transport logistique reste en bonne forme grâce à la présence d'entreprises emblématiques.

L'agriculture aussi est bien présente avec principalement les activités d'élevage de bovins et de polycultures. L'agriculture biologique et les activités telles que l'apiculture sont en plein développement et suscite de plus en plus d'adeptes.



Thiriet, sur le podium français des plus grands distributeurs de vente de glaces et de surgelés aux particuliers

Thiriet est une entreprise spécialisée dans la fabrication de glaces, pâtisseries surgelées, desserts, et distribution de préparations culinaires surgelées, viandes et poissons surgelés, plats préparés surgelés.



En 1966, Claude Thiriet hérite de la boulangerie paternelle, située à Éloyes, petite commune des Vosges. La petite entreprise est déjà réputée pour ses glaces. Quatre ans plus tard, l'entreprise fournit ses premiers grossistes. Rapidement, Thiriet se spécialise dans les crèmes glacées en élargissant la gamme et propose une vente aux particuliers. C'est la création de Glaces Thiriet S.A. avec l'apparition du logo aux trois boules de couleur rose. Fait novateur, l'entreprise crée le premier catalogue illustré par des photos couleurs.

En 1975, l'entreprise investit massivement dans un site de production, situé lui aussi à Éloyes, plus grand et plus performant tout en conservant certaines productions artisanales et manuelles. Thiriet crée également un réseau de distributeurs exclusifs et dix ans après elle crée ses propres magasins en même temps qu'une gamme de pâtisseries surgelées.

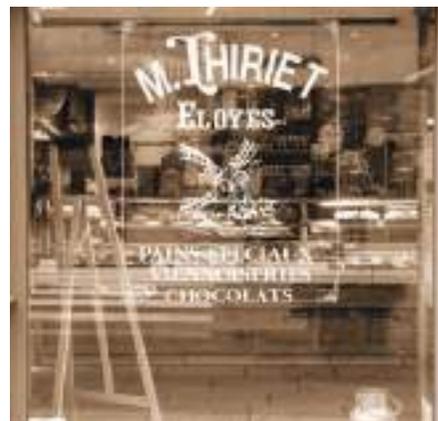
En 2000, la société investit massivement dans la télédélivraison à domicile et en construisant de nouvelles plates-formes logistiques. Cinq ans après, Thiriet devient la deuxième entreprise de vente de glaces et de surgelés aux particuliers en France.

Aujourd'hui, Thiriet, c'est 51 ans de savoir-faire, 3 000 salariés et 400 millions d'euros de chiffre d'affaire. La distribution de ses produits se fait par plusieurs canaux : un réseau de 170 magasins, un réseau de 90 centres de livraison dans toute la France, ainsi que des corners chez Monoprix (44) et Manor en Suisse (15).

L'entreprise est en équilibre constant entre tradition et innovation. Tradition puisque Claude Thiriet a mis toute son énergie et son cœur à développer des produits dans le pur respect de la tradition et en adaptant les outils à la recette et non l'inverse. Mais le chef d'entreprise a aussi gardé à l'innovation une place prépondérante dans l'histoire de la marque. Les recettes inédites et exclusives sont développées par la marque sous l'œil expert de Claude Thiriet, alors que l'entreprise a développé le concept de Foodplace. Il s'agit d'une zone dédiée à l'alimentation avec un magasin Thiriet, un boucher, un poissonnier, etc. Deux de ces zones seront implantées début 2018 près des Vosges, à Heillecourt et à Metz Augny.

Enfin, le nouveau magasin Thiriet a été imaginé et développé en totale rupture avec les codes usuels

du surgelé. Exit le blanc, place aux ambiances cosy et aux couleurs chaleureuses. Exit également les parcours dirigés et monotones, place aux alcôves et aux univers produits. Idem pour les néons froids et blancs, place aux éclairages indirects et aux sources de lumière LED. Le magasin Thiriet ne se veut plus uniquement un lieu d'achat, c'est avant tout un endroit dédié à la flânerie et au lâcher-prise ! Vous voilà donc dans une atmosphère de plaisir et de détente gastronomique. Et si c'était ça aussi, l'innovation... Le bien-être du client avant tout !



La Manufacture de Buyer, le spécialiste français des ustensiles de cuisine et de pâtisserie

La Manufacture de Buyer, est spécialisée dans la conception et la fabrication d'ustensiles de cuisine et de pâtisserie. Implantée au Val d'Ajol, elle cultive, depuis plus de 180 ans, un savoir-faire dans la transformation des métaux. Un ADN historique et une maîtrise artisanale et industrielle de la matière, reconnus en 2009 par le label Entreprise du Patrimoine Vivant.

L'innovation et la qualité Made in France au cœur de l'industrie

L'entreprise revendique le Made in France avec son usine localisée dans les Vosges et poursuit trois objectifs majeurs :

- Optimiser la conception d'ustensiles,
- Répondre aux exigences de tous les utilisateurs,
- Placer l'innovation et la créativité au cœur des produits.

À travers chaque produit, la société exprime sa passion culinaire, son respect des traditions et son sens de l'innovation. Son service « Recherche & développement » s'appuie sur l'écoute des utilisateurs pour imaginer des ustensiles de haute technicité, élégants et aux matériaux qualitatifs.

Le travail manuel, un savoir-faire primordial !

Le secret de Buyer : son respect de l'héritage des traditions ancestrales et sa volonté permanente d'inventivité et d'ingéniosité. Véritable travail d'orfèvre, le soin apporté à la conception concourt à un seul objectif : faire de l'ustensile le prolongement de la main. Honorant son engagement de qualité, l'entreprise accorde une place majeure au travail manuel pour les opérations de finitions et de contrôle. Elles nécessitent un savoir-faire artisanal que seul l'homme peut restituer.

Partage du savoir-faire

Avec pour ambition de faire perdurer son savoir-faire et partager ses valeurs de qualité et de créativité, de Buyer soutient des écoles de formation sur le sol français, mais également à l'étranger. Elle invite régulièrement ses revendeurs à découvrir son site pour rappeler que le Made in France est encore possible !



De nouveaux outils de production

Dans le cadre de son développement, de Buyer a racheté en 2016 la société Marlux, fabricant de moulins à poivre, sel et épices. Il s'agit du regroupement de deux entreprises françaises centenaires partageant les mêmes valeurs de savoir-faire et de production de qualité haut de gamme. Ainsi, plus de 300 références viennent compléter le catalogue de Buyer. Répondant à la croissance continue de l'entreprise depuis dix ans, de Buyer investit aujourd'hui près de 2 millions d'euros dans son outil industriel, en créant 3 000m² de nouveaux bâtiments, un atelier de polissage, un espace de fabrication des moules en silicone, et un nouvel entrepôt logistique.

Le saviez-vous ?

La société de Buyer est la seule au monde à transformer dans la même unité de production de la tôle, de l'aluminium, de l'aluminium revêtu, de l'inox, des multicouches, du cuivre, de la fibre de carbone et de la silicone. La société conçoit et fabrique des mandolines, fumeurs, dragétière, raplette Pascal, batteries de cuisine, couteaux, cercles, moules, de nombreux ustensiles de pâtisserie et de préparation... Des produits fonctionnels, révolutionnaires et parfois uniques tout comme la gamme PRIMA MATERA, une batterie de cuisine en cuivre, compatible induction.

Quelques chiffres pour en savoir plus

- La société voit le jour en **1830** sous la marque « Faymont », puis « de Buyer » en **1988**.
- Elle est basée en plein cœur des Vosges méridionales (88).
- La société réunit **170** collaborateurs.
- Elle distribue ses **2 500** produits dans plus de **95** pays.
- **2 500** tonnes de matières premières sont écoulées chaque année.
- **3 millions** de pièces sont fabriquées par an pour équiper vos cuisines, vos laboratoires.
- **70%** du CA est réalisé par le CHR.
- **55%** de la production est destiné à l'exportation.
- De Buyer exploite en permanence **49** brevets technologiques.

de Buyer Industries • 25 Faymont, 88340 Le Val d'Ajol
info@debuyer.com • www.debuyer.com

VT2i, soudée à l'usine du futur

VT2i - Vosges Technologie, innovation & industrie - basé à Ramonchamp est spécialiste en conception, fabrication et commercialisation de fonctions complètes, de sous-ensembles mécaniques, et de pièces de liaison au sol - à base de fonction rotule - principalement pour l'industrie automobile mais aussi pour les secteurs du machinisme agricole, du poids lourd et de la défense.



La société, certifiée ISO 9001, ISO TS16949 et ISO 14001 est structurée autour de l'ensemble des fonctions et moyens qui lui permettent de se positionner sur le marché complexe et extrêmement exigeant des équipements automobiles. Forte d'une

équipe de près de 100 personnes ayant un haut niveau de savoir-faire, VT2i réalise un Chiffre d'Affaires de plus de 19M€ dont plus de 60% à l'export.

Son Pôle Recherche et Développement est doté de compétences et d'outils très performants : Conception 3D, logiciels de calculs et simulation numériques, prototypage, bancs de caractérisation et de tests des produits aux conditions extrêmes... La société, engagée dans la démarche « Usine du futur », dispose de moyens industriels modernes autour des métiers de l'usinage de précision, du soudage et de l'assemblage.

La capacité à développer de nouveaux produits, les performances en Qualité, Coûts, Délais sont reconnus par l'ensemble des clients, qui sont pour la plupart des groupes de premiers plans (PSA, Renault Nissan, ZF TRW, Benteler, Thyssen Krupp...). VT2i à été récompensé tout récemment par PSA à travers un Award reconnaissant les meilleurs fournisseurs du groupe (parmi un panel de plus de 2500 sites industriels dans le monde).

Dans le cadre d'un projet de diversification, VT2i est partenaire industriel pour l'assemblage d'un petit véhicule électrique, la Bee Bee XS, destiné au marché des professionnels du tourisme. Les premiers exemplaires assemblés sur le site de Ramonchamp au Printemps ont été livrés sur l'île de St Barth.



Vosges Terre Textile, un savoir-faire labellisé

Vosges terre textile est le fruit d'une volonté collective. Las de voir usurper sa réputation, la filière textile des Vosges a créé en 2011 un label garantissant une production locale, de qualité et respectueuse de l'environnement.

S'appuyant sur un référentiel pragmatique et en lien direct avec le terrain, Vosges terre textile a séduit 90% de la filière et regroupe désormais 25 entreprises agréées. Principalement situées dans les Hautes Vosges, ces entreprises représentent les savoir-faire qui ont su perdurer à travers les siècles : filature, tissage, teinture, impression, confection. Non, le textile n'est pas mort dans les Vosges, c'est un survivant. Les entreprises d'aujourd'hui apprennent à composer avec la mondialisation, et les crises qui se succèdent. Elles adoptent des stratégies qui paient : se réorienter vers des marchés de niche, monter en gamme, accroître la technicité de ses produits, mobiliser toute son énergie pour optimiser l'outil de production et ainsi être compétitif.

En 2017, ce sont plus de 17 millions d'articles labellisés Vosges terre textile qui ont été réellement fabriqués dans les Vosges. D'ailleurs, le secteur du linge de maison s'est fait dépasser par les fabricants d'articles chaussants : Innothera à Nomexy et Bleuforêt qui fabrique des chaussettes et collants à Vagney. A eux deux, ils fabriquent dans les Vosges plus de 7,3 millions de paires par an ! La filière textile vosgienne est en mutation. Elle s'appuie sur ses forces : les savoir-faire et le caractère « travailleur » des vosgiens pour faire prendre à leurs usines de grands virages stratégiques.



Liste des entreprises labellisées Vosges Terre Textile dans la circonscription

Doridant, Ets Crouvezier Développement, Ets François Hans, Febvay Atelier, FTS, Garnier Thiebaut, Manufacture Textile des Vosges, Parmentelat & Fils, Polytex SAS, Société Nicole Germain, Blanc de Gérardmer, Tenthorey, Tissage de la Courbe, Tissage de la Mouline, Tissus Gisèle, Tricotage des Vosges, Valrupt Industries, Corderie Lorenzi



Alors que les territoires s'appuient désormais sur de nouvelles notions comme le marketing territorial, Vosges terre textile invente chaque jour avec ses entreprises le marketing de filière. Et ça fonctionne :

- Vosges terre textile a permis de consolider la filière. Alors que la crise économique de ces dernières années a fait tanguer bon nombre de secteurs, les entreprises fédérées autour du label ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 6,8% en 5 ans.
- Mobiliser tous les deux ans des salariés autour d'opérations événementielles : à Paris, au sommet des Vosges, ou dans les rues pour un défi sportif ; à chaque fois, plus de 500 salariés participent bénévolement et avec enthousiasme à ces journées de mobilisation positives dont le but est de promouvoir la filière.
- Son mode opératoire a séduit d'autres territoires à forte tradition textile : l'Alsace, le Nord, le Rhône-Alpes qui, eux aussi, ont adopté « terre textile » dans leurs circonscriptions. Tant et si bien qu'en 2016 est né le label national France terre textile.
- En s'appuyant sur le tourisme industriel, le label incite ses entreprises à ouvrir leurs portes aux consommateurs. Pour démontrer qu'il est encore possible de fabriquer des articles textiles dans les territoires, pour partager leurs savoir-faire et leur fierté.
- Il véhicule une image dynamique et moderne de la filière pour anticiper sur les challenges de ces prochaines années : séduire les jeunes pour faire face aux départs en retraite.

Une circonscription très touristique : Rouge Gazon, exemple du tourisme familial vosgien

Située au cœur du Massif des Hautes Vosges, l'ancienne ferme-auberge du Rouge Gazon offre un véritable petit coin de paradis pour les amoureux de la glisse et des amateurs de paysages enneigés. En hiver, la station de ski du Rouge Gazon située au pied de l'hôtel-restaurant possède un domaine de ski alpin, un parc « multiglisse » avec un accès sécurisé et dédié aux débutants pour découvrir de nouvelles sensations de glisse ainsi qu'un espace « nature » balisé en forêt à découvrir en ski de fond ou raquettes.

Joseph Luttenbacher, dit « Sépi », achète la ferme-auberge du Rouge Gazon en 1932. A cette époque, il assure l'accueil des randonneurs et la restauration ainsi que l'activité agricole.

En 1960, son fils, Fernand Luttenbacher reprend l'activité. Il décide alors d'entreprendre d'importants travaux. Il commence avec l'agrandissement de la ferme auberge et crée une partie hôtel pour accueillir la vague des nouveaux vacanciers. Puis, en 1962, il installe le premier télésiège. La démocratisation et l'essor de cette activité engendrent de nombreux aménagements et alors, le Rouge Gazon devient une station de ski à part entière.

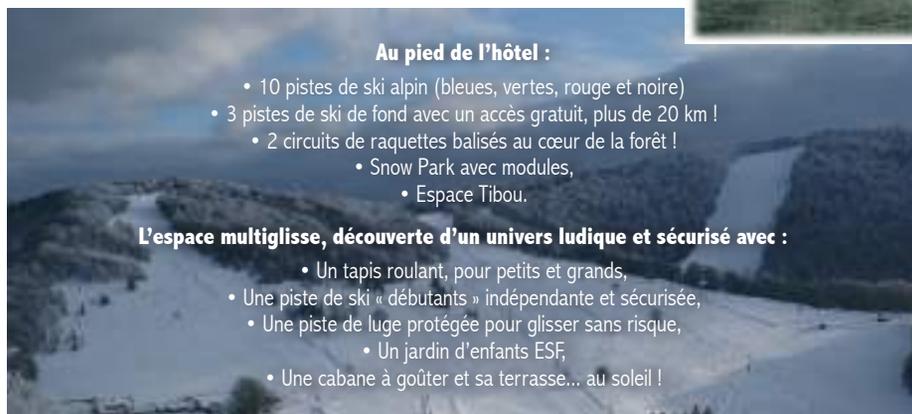
Les enfants Luttenbacher lui succèdent et continuent de développer l'entreprise familiale. C'est aujourd'hui la 4^{ème} génération de la famille qui gère l'ensemble de l'Hôtel-Restaurant et de la station de ski.

Après une journée riche en sensations, les familles pourront apprécier l'accueil chaleureux de la famille Luttenbacher et les animations telles que les descentes aux flambeaux et les soirées montagnardes qui rythment leur séjour et permettent à chacun de ressentir les Vosges autrement !

Le Rouge Gazon propose 37 chambres, dont 10 « familiales ». Au rez-de-chaussée, 3 dortoirs (2 de 12 places et 1 de 8 places) accueillent des groupes ainsi qu'une chambre « adaptée » accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le restaurant dispose d'une capacité d'accueil de 250 couverts répartis en 3 salles pour prendre le temps de bien vivre et apprécier les spécialités à découvrir pendant le séjour.

Le plaisir de déguster des produits du terroir tels que le « coiffé », les pommes de terre au lard avec du jambon fumé à l'os chaud, les terrines « maison », la choucroute, les fromages fermiers, la tarte aux brimbelles ou encore d'autres délicieuses pâtisseries « maison » dans une salle rustique où l'on se sent « comme à la maison » !



Nos Régions *ont du Talent*



« L'Aube, une mosaïque de couleurs et ses charmes de caractère »,
par **Grégory Besson Moreau**



Gregory Besson Moreau, député de la 1^{ère} circonscription de l'Aube

Le 18 juin 2017 ma vie a changé. J'ai eu l'immense honneur d'avoir la confiance des habitants de la première circonscription de l'Aube et de venir député. Etre élu au suffrage universel direct implique un engagement sincère et total au service des citoyens. Cette confiance m'oblige et je suis aujourd'hui totalement investi pour mon territoire.



Entrepreneur et chef d'entreprises pendant 10 ans, j'ai souhaité m'engager d'une manière différente pour mon pays et ma circonscription dont ma femme est originaire. J'ai bien conscience que toute une jeunesse forme sa conscience politique et civique en nous regardant. Nous avons le devoir de réussir et il ne faut céder ni à la désinvolture, ni à la démagogie. Lorsque j'ai pris la décision de me présenter, j'ai souhaité faire une campagne de proximité. En effet, la première circonscription de l'Aube rassemble 218 communes. C'est l'une des plus grande de France. Elle est au carrefour de tous les grands défis que nous avons à relever pour une France meilleure.

La proximité d'un élu avec ses territoires ruraux ne se déclare pas, elle se construit et je m'y emploie depuis mon élection avec force et impartialité.

Chaque élu et chaque habitant de la première circonscription sait qu'il trouvera en moi un député disponible. J'ai aussi conscience de l'importance des maires dans cette immense et belle circonscription. Partout où l'échelon communal retrouve les moyens d'agir, c'est la République qui progresse. Je suis convaincu que les Maires sont des fédérateurs d'énergie, de projets et de rassemblement. Il faut donc rapprocher l'action politique aux préoccupations des élus locaux.

J'ai compris que la direction donnée à ma vie était la bonne lorsque j'ai passé deux heures à discuter en tête à tête avec un éleveur bovin qui me faisait part de sa détresse face aux difficultés. Des moments où les regards se croisent et suffisent à décrire une situation. Il en est ressorti une conclusion que nous connaissons tous : dans la vie il faut se battre et rester digne. Avec la confiance des élus locaux et des habitants je serai ce député : un député qui se bat pour son territoire et qui agit avec impartialité. Membre de la Commission des affaires économiques, mon expérience de chef d'entreprises m'aide beaucoup. Je fais également partie des groupes de travail concernant le droit à l'erreur et le projet de loi cadre TPE/PME auprès des Ministres LE MAIRE et DARMANIN.

Un député c'est donc un législateur mais également un homme qui défend le territoire qu'il représente. Mais qu'est-ce que l'Aube ? Comment décrire simplement cette si belle partie du territoire français ?

Tout d'abord, l'architecture de ses maisons à pan de bois, ses châteaux bordés de jardins à la française, ses musées aussi nombreux que variés et ses monuments religieux riches de 9000m² de verrières font de l'Aube un territoire au patrimoine culturel immense et incontournable. Le Parc Naturel Régional de la forêt d'Orient et ses grands lacs, le Pays d'Othe Armance et ses forêts profondes, vergers et valons bucoliques ainsi que la grande variété de parcs et jardins du département, témoignent quant à eux de la richesse du patrimoine naturel de l'Aube.

Il y a aussi sa Route Touristique du Champagne. Savez-vous que deux milliards de flutes par an sont consommées dans le Monde ? L'Aube donne ainsi naissance à un vin rare, un vin doré et pétillant dont le nom est synonyme de fête : le champagne. Classée en Appellation d'Origine Contrôlée Champagne depuis 1927, l'Aube étire son vignoble sur plus de 8 000 hectares. Couvrant 22% du vignoble champenois, elle produit près du quart des 300 millions de bouteilles vendues chaque année dans le monde. La Côte des Bar est la principale région de l'Aube où l'on produit ce champagne. Avec la « Côte des Blancs », la « Montagne de Reims » et la « Vallée de la Marne », la « Côte des Bar » appartient aux grands ensembles qui structurent le vignoble de Champagne. On trouve dans le département deux autres terroirs viticoles : Villenaux la Grande au nord-ouest qui se rattache au Sézannais, en prolongement de la Côte des Blancs et la butte de Montgueux, aux portes de Troyes essentiellement plantée de chardonnay.

Cette appellation est un de nos trésors et mon rôle de député est aussi de défendre ceux qui créent l'exception, je pense ici à nos vignerons aubois. Aujourd'hui, 39 caves labellisées Vignobles & Découvertes composent la Route Touristique du Champagne, un circuit balisé d'environ 220 km, entre coteaux et vallées verdoyantes, superbes panoramas, petits clochers et villages pittoresques. Pour clore ce paragraphe œnologique, je veux évidemment aussi mettre en avant les vins tranquilles que produit l'Aube, les coteaux champenois et un rosé d'exception, le rosé des Riceys. Cette commune, le plus vaste terroir de champagne avec 870 hectares est aussi la seule de France à posséder trois appellations. Champagne, coteaux champenois ou rosé des Riceys : on ne fait pas le voyage pour rien ! Et puis il y a la richesse de sa gastronomie. Comment parler de la gastronomie auboise sans parler de la célèbre Andouillette de Troyes. Cette andouillette 5A (Association Amicale des Amateurs d'Andouillettes Authentiques) est l'héritage des traditions des charcutiers troyens et fait aujourd'hui

le bonheur des visiteurs comme des locaux. Le Chaource, ce délicieux fromage de tradition au lait de vache, connaît lui aussi une grande renommée et détient depuis 1970 la certification AOC. Il y a aussi de nombreux produits régionaux d'une qualité rare comme le Rosé des Riceys, le chocolat Pascal Caffet, la Prunelle de Troyes, le Cidre du Pays d'Othe et bien sûr le Champagne comme je l'évoquais ci-dessus !

Derrière tout cela, ce sont des femmes et des hommes. Je pense alors au talent de nos artistes et artisans. L'Aube est le coffre-fort de savoir-faire et de talents artistiques. On y admire la précision des maîtres verriers au Musée du Cristal à Bayel, on y apprécie la plus importante collection de vitraux d'Europe qui ornent les édifices religieux du département et l'on découvre l'histoire de l'industrie textile à Romilly-sur-Seine ou au Musée Vauluisant à Troyes.

Notre département de l'Aube, de grands Hommes y ont vécu. De Bernard de Clairvaux à Chrétien de Troyes en passant par Marguerite Bourgeoys, Rachi, Hugues de Payns ou Auguste Renoir dont on peut suivre les traces dans la magnifique ville d'Essoyes, l'Aube a révélé au cours de son histoire, des hommes et des femmes qui ont forgé son patrimoine et marqué ses générations. Napoléon Bonaparte, Emile Coué, Edouard Herriot, Georges Danton, Gaston Bachelard, Camille Claudel et beaucoup d'autres font aussi partie des grands noms dans notre département. Le nouveau Musée sur Napoléon à Brienne-le-Château traduit l'attachement des aubois et des aubois à leur histoire.

Ce territoire, je le fais aussi découvrir à mes filles dont la dernière est née pendant la campagne des législatives. Mon bonheur est immense à pouvoir lui montrer nos forêts ou nos lacs de la Forêt d'Orient, pédaler sur les voies vertes et petites routes départementales aubois lorsqu'elles seront plus grandes, leur montrer les animaux de l'Espace faune de la forêt d'Orient, voir leurs yeux s'écarter devant le célèbre Moulin de Dosches, ou les regarder s'amuser dans l'un des plus grands parcs d'attractions français, Nigloland.

A titre personnel, je suis très heureux de voir que nous avons un territoire qui vit malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer et je pense ici à la Maison centrale de Clairvaux. Clairvaux doit être respecté et je me battrais pour que l'Etat assume son rôle malgré la fermeture. Je suis totalement mobilisé sur Clairvaux. Nous avons donc aussi nos bonheurs aubois. Qu'importe la saison, il y a toujours de nombreux événements ou manifestations auxquels participer dans l'Aube : des stages

et des dégustations œnologiques toute l'année au Cellier Saint Pierre ou chez l'un de nos vignerons, des visites contées « sur les pas de Renoir », la possibilité de devenir vendangeur d'un jour durant la période de récolte du raisin et bien sûr déguster de délicieux champagnes pendant la Route du Champagne en fête en juillet ou encore danser lors du festival des Nuits de champagne.

Je veux aussi évoquer la nécessaire cohabitation entre chasseurs et écologistes. Oui cela est possible. Passionné de chasse et bénéficiant d'une relation de confiance avec le Ministre de la Transition écologique, il devient impératif que la chasse soit enfin et durablement intégrée comme un outil important d'aménagement du territoire, de régulation de la faune sauvage et de gestion de la biodiversité. L'ambitieux projet de développement de la chasse française que je soutiens doit aussi s'appuyer sur une politique agricole et forestière plus respectueuse de la faune sauvage et des espaces naturels, avec un renforcement de la filière chasse et des moyens accrus pour une chasse durable.

Pour conclure, défendre une circonscription implique de l'engagement et de la concentration. Il faut toujours être capable de voir loin et de relever la ligne d'horizon. **Pour ce faire, il faut être un homme de projets pour l'Aube ce que je suis.** Je souhaite désormais présenter cinq entreprises choisies sur la base du volontariat pour démontrer que nous avons, dans la première circonscription, un tissu économique solide qui doit être protégé et encouragé.



Drappier, la veine viticole sur trois générations

CHAMPAGNE
DRAPPIER
DOMAINE À URVILLE DEPUIS 1808
CAVES À REIMS - FRANCE

LA FAMILLE DRAPPIER

Jadis occupé par les moines cisterciens de Clairvaux, le siège de la maison comprend de merveilleuses caves voûtées du XII^e siècle.

Remontant à un passé plus proche, l'arbre généalogique de la Famille Drappier prend néanmoins ses racines au XVIII^e siècle, à la naissance de Rémy Drappier en 1604 qui devient comme Nicolas Ruinart, marchand drappier à Reims. Son petit-fils, Nicolas (1669-1724) est procureur de Louis XIV. Il faut attendre 1808 pour que l'un des ancêtres de la maison, François, s'installe à Urville et commence à exploiter un vignoble qui s'étend aujourd'hui sur 55 ha, sans compter une douzaine de contrat-associations dans la Côte des Bars, la montagne de Reims et la Côte des Blancs.

A Urville, au début des années 1930, le vignoble soulève brusquement des discussions passionnées. C'est que le successeur de l'époque, Georges Collot, grand-père maternel de Michel, l'actuel dirigeant de la maison, décide le premier de planter du Pinot Noir dans le canton... Sa décision fait sourire et on le surnomme le « Père Pinot ». Ce cépage représente désormais 70% du vignoble Drappier et près de trois quarts de l'encépagement du terroir communal... L'histoire a donné tort aux moqueurs.

D'après « Champagne, le plaisir partagé », Eric Gâtre, Edition HOEBEKE, 2001 (Mise à jour 2008).

En 1952, André et Micheline Drappier lancent la cuvée carte d'Or avec son étiquette jaune reconnaissable. Une évocation de la gelée de coing, fruit jaune dont on retrouve quelques notes aromatiques dans chaque bouteille.

Après la gelée historique de 1957 (récolte détruite à 95%), André introduit le Pinot Meunier, plus résistant aux froids printaniers. C'est pourtant une cuvée Drappier 100 % Pinot Noir qui séduira le Général de Gaulle en 1965 pour sa consommation familiale à Colombey-les-deux-Églises.

En 1968, Micheline a l'idée d'un Champagne Rosé. Il sera 100% Pinot Noir lui aussi et en bouteille blanche, une touche féminine encore très rare à cette époque. Quarante ans plus tard le Drappier Rosé connaît un vrai succès qui l'a conduit à l'Elysée.

Depuis 1979, Michel Drappier maîtrise les vinifications tandis qu'André, fort de ses 60 vendanges, garde un œil avisé sur le vignoble qui couvre aujourd'hui mille « hommées » (53 ha) en propriété et 40 ha en contrats associés.

En 1988, de profondes caves creusées dans la craie de Reims sous Napoléon III, rejoignent la propriété familiale pour abriter les grandes cuvées.

Depuis, trois jeunes bourgeois nés de Michel et Sylvie, Charline en 1989, Hugo en 1991 et Antoine en 1996 représentent la huitième génération sur le domaine.

Deux cents ans d'alcas climatiques et économiques n'ont pas altéré la passion qui anime une famille champenoise enracinée dans cette terre mille fois travaillée. Le vieux cep en coule la meilleure sève, les sarments qui portent les fruits et les jeunes pousses, fragiles mais pleines de promesses, vous remercient de votre fidélité au cours de ces deux siècles et vous souhaitent, en route vers le tricentenaire, de savourer de nombreux beaux millésimes.

CHAMPAGNE DRAPPIER
Cisterciens de Clairvaux / Rue des Vignes - 10800 URVILLE - FRANCE
Domaine et Caves Cisterciennes de Clairvaux / Rue des Vignes - 10800 URVILLE - FRANCE
Caves de Reims / 11, rue Coëter - 51100 REIMS - FRANCE
Tél. : +33(0)3 23 27 41 15 / info@champagne-drappier.com - www.champagne-drappier.com



Terre d'accueil du Pinot Noir, cépage qui « coule dans nos veines », Urville est le berceau de la maison Drappier. Autrefois planté par les moines de l'abbaye de Clairvaux, le vignoble est situé sur le calcaire du Jurassique Kimméridgien et cultivé selon les principes du bio et du naturel. Les caves cisterciennes du 12^{ème} siècle, propriété de la famille Drappier, témoignent de cette Histoire pluriséculaire. Au cœur de la Côte des Bars, les vignes donnent vie à des raisins dont la richesse aromatique est équilibrée par une belle minéralité.

Trois générations de la famille Drappier, installée depuis 1808, se réunissent pour créer les différentes expressions du terroir de la propriété. Elles incarnent tous un style authentique, naturel et pur.

Les Drappier ont déménagé en 1805 de Reims à Urville, petite commune de l'Aube, et ils ont constitué leur vignoble à partir de 1808. D'une quarantaine d'hectares, il s'épanouit sur de belles pentes calcaires, avec une forte proportion de pinot noir (70%) complétée à part égale de chardonnay et de pinot meunier. 35 hectares de chardonnay de Cramant et de pinots noirs de la Montagne de Reims complètent les approvisionnements. Les vignes ont, de tout temps, été cultivées dans une philosophie que l'on nomme maintenant « bio » et les vinifications sont peu interventionnistes.

André Drappier et son fils, Michel, n'utilisent que la première pressée et les fermentations alcooliques ainsi que malolactiques s'effectuent en cuves inox. Le lent mûrissement du Champagne s'effectue depuis 1958 dans les splendides caves de l'abbaye de Clairvaux, ces caves étant complétées depuis 1991 par une cave dans la craie à Reims.

Fränkische est une PME familiale innovante

Implantée depuis 2012 en Champagne, FRÄNKISCHE France, filiale du groupe allemand du même nom, fabrique et commercialise des produits en plastique recyclé pour les secteurs des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie.

En croissance depuis sa création, la filiale auboise emploie en 2017 plus de 50 salariés pour un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros. L'activité moteur de la filiale française est la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales® pour laquelle son expertise est reconnue sur le marché grâce aux solutions techniques complètes qui sont proposées aux négoce, collectivités et bureaux d'études : tubes annelés, caissons d'infiltration, systèmes de traitement des eaux pluviales, systèmes de régulation. Une gamme complète de produits pour des réseaux optimisés.

Les divisions Electrique (gainés plastiques et métalliques) et Bâtiments (Ventilation) prennent aussi leur place dans les axes de développement de la filiale sur le marché français.

Plus d'informations sur www.fraenkische.fr



Depuis trois générations, la famille Lemelle perpétue la tradition de la charcuterie troyenne



Gaston LEMELLE, fondateur de la dynastie charcutière, est né en 1896. Ce champenois, qui n'avait guère connu l'école, déclina le porc en virtuose.

Gilbert LEMELLE, son fils, né en 1929, devient avant-guerre Maître Charcutier et crée son entreprise artisanale en 1948, après son apprentissage. Il démarra modestement, acquit une célébrité locale avec ses andouillettes de Troyes mais échappa à toute routine. Novateur instinctif, il devait rayonner loin de la capitale auboise où ses affaires s'étaient développées.

Dominique et Benoît, les fils de Gilbert, 3^{ème} génération des LEMELLE, savaient tout du porc et de la charcuterie lorsqu'ils poussèrent leurs études dans de tout autres domaines. Ils ont maintenant pris la succession et ont donné une dimension européenne à la grande entreprise d'esprit artisanal, plus familiale que jamais. Aujourd'hui PME familiale basée à Troyes en Champagne, Dominique et Benoît, sont fiers de perpétuer cette tradition. Outre le produit vedette, la véritable andouillette de Troyes « dressée main » 5A... Gilbert LEMELLE élabore bien d'autres spécialités de terroir : andouilles de Guéméné, pieds de cochon, jambonneaux, choucroutes... toute la bonne cuisine traditionnelle de brasserie.



Une entreprise familiale présente dans les terroirs de France

En 1948, Gilbert Lemelle devient Maître-Charcutier et élabore ses premières spécialités.

En 1976, Gilbert LEMELLE crée AT FRANCE et s'installe dans l'Aube, à Troyes-en-Champagne. L'entreprise devient rapidement leader français dans la fabrication de la véritable andouillette de Troyes.

Le développement continue avec l'acquisition des SALAISONS DU PÈRE ISIDORE bien connues en Bretagne pour la fabrication de la véritable andouille de Guéméné.

Quelques années plus tard, l'entreprise s'implante en région parisienne en rachetant la société RERO bien connue elle pour la préparation de spécialités alsaciennes sous la marque Charles KELLER. Très récemment, une plateforme logistique voit le jour et contribue à optimiser les flux logistiques et permet d'offrir plus de services aux clients. Les recettes Gilbert LEMELLE sont distribuées partout en France, dans l'ensemble des circuits de consommation.

Nigloland, 30 ans de création L'Hôtel des Pirates****

Depuis 30 ans, Nigloland propose à ses visiteurs des attractions exceptionnelles pour leur plus grand plaisir. Philippe et Patrice Gélis, fondateurs et propriétaires, du parc s'appliquent à imaginer, concevoir et présenter des nouveautés régulièrement afin de toujours surprendre leur public.



Depuis 1987, ils offrent un divertissement de qualité et innovent en permanence avec des attractions sensationnelles.

Nigloland est devenu en quelques années l'un des parcs préférés des Français grâce à la diversité de ses attractions, la qualité de son accueil et son cadre verdoyant exceptionnel.

L'Hôtel des Pirates**** invite les visiteurs à prolonger leur séjour dans un décor inspiré des plus belles légendes de la piraterie. Une immersion totale dans cet univers est au programme dès les portes de l'Hôtel passées. Il dispose de 30 chambres spacieuses au confort raffiné.





Notre histoire

Entreprise familiale créée en 1947, la société GAMB@ et ROT@ qui fêtera cette année ses 70 ans, propose une offre globale basée sur ses deux métiers : la logistique et le transport.

La société s'appuie sur sa flotte de 270 immatriculations et sur un réseau de partenaires (groupement Astre, réseaux messagerie et colis) pour proposer à ses clients un pilotage global de flux, national et international.

En 2011, GAMB@ et ROT@ complète son offre logistique en investissant dans de nouvelles plateformes hautement sécurisées et à température dirigée (11-16°) dédiées aux Vins et Spiritueux. Plus de 5 millions de bouteilles de vins, champagnes et spiritueux y sont entreposées, soit 15 000 références dont des grands crus et cuvées d'exception, pour le compte de distributeurs spécialisés, producteurs, e-commerçants, ainsi que pour la grande distribution.

Les agréments douaniers dont dispose la société lui permettent de stocker tous types d'alcools, en droits suspendus ou acquittés.

En 2017, l'entreprise se lance dans la logistique alimentaire, proposant des opérations de stockage, préparation de commande et livraison en rolls de produits alimentaires destinés à des épiceries fines parisiennes.

L'entreprise investit alors dans des véhicules roulant au GAZ naturel (GNV), s'inscrivant ainsi dans une démarche de transition énergétique au service d'une distribution éco-citoyenne.

GAMB@ et ROT@ intervient également dans le domaine de la logistique promotionnelle, en réalisant des campagnes de kitting et co-packing pour de nombreuses grandes marques, tout en proposant également des opérations personnalisées (coffrets cadeaux).

L'entreprise est également présente sur le marché de la logistique e-commerce et multiplie ses collaborations avec des e-marchands à qui elle propose des solutions sur-mesure adaptées aux contraintes et à la volumétrie de leur activité.

GAMB@ et ROT@ investit de façon continue dans le développement de solutions informatiques performantes favorisant l'échange de données (EDI) et garantissant une traçabilité et un suivi en temps réel de l'ensemble des opérations transport et logistiques.



- Transport national et international : réseau-palette, lots partiels et complets, grands volumes, courses express, affrètement...
- Pilotage de flux : tous types de transport
- Location de véhicules avec conducteur
- Livraison centre-ville en véhicules GAZ
- Livraison avec hayon, grue...

Nos métiers

- Entrepôts sous douane ou classique
- Entreposage, préparation de commande
- Logistique Industrielle
- Logistique « Vins & Spiritueux »
- Logistique alimentaire
- Logistique e-commerce
- Logistique promotionnelle
- Co-packing, travail à façon, mises en coffrets
- Gestion douanière



lalogistiqueduvin.com



ECM

Engineering Conception Maintenance



ECM, PARTENAIRE INGÉNIERIE DES MAJORS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE LA DÉFENSE

www.ecm-crit.com

ECM est la filiale Ingénierie de CRIT, Groupe français dont les activités dans le domaine des services ont dépassé les 2 milliards d'euros en 2016. Cette appartenance lui confère une solidité financière et une dimension internationale lui permettant de se positionner sur les grands appels d'offres.

La mission de ECM est pro-active : conseiller les Grands Industriels dans la mise en œuvre des technologies nouvelles et leur apporter son expertise dans leurs projets d'innovation et de développement. Ses Ingénieurs, spécialistes des matériaux et de la mécanique ont développé des savoir-faire et des solutions adaptés aux évolutions des technologies et aux enjeux de la performance industrielle (Matériaux Innovants, Mécatronique, Ingénierie des systèmes...). ECM a apporté sa contribution à l'étude des structures, des équipements,

ainsi qu'à l'élaboration de moyens de production de tous les projets d'avions civils et militaires lancés par AIRBUS, DASSAULT et le groupe SAFRAN depuis plus de 40 ans. Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble du cycle de vie des aéronefs depuis les projets de recherche jusqu'à la gestion des évolutions en vie série.

Fort de son expérience, ECM a structuré une organisation et un système qualité pour la prise en compte des exigences des grands donneurs d'ordres. Reconnu pour l'étendue de ses capacités, ECM est sollicité pour participer en tant que maître d'œuvre délégué aux transferts de technologies, notamment dans le cadre des marchés de compensation à destination de l'Inde. Déjà présent sur les marchés des équipements de Défense, ECM entend élargir ses activités dans le cadre des opportunités relatives aux nouveaux contrats de Défense navale et terrestre.



Les 107 parlementaires membres de GEEA



Damien ABAD

député de l'Ain
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, membre de la Commission des
affaires européennes, ancien maître de conférence



Jérôme BIGNON

sénateur de la Somme
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, avocat



Alexandra ARDISSON

députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense nationale et des
forces armées, coordinatrice aménagement numérique



Jean-Marie BOCKEL

sénateur du Haut-Rhin
ancien Ministre, membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
avocat



Thibault BAZIN

député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Pascal BOIS

député de l'Oise
secrétaire de la Commission des affaires culturelles et
de l'éducation, directeur d'une entreprise de réinsertion



Valérie BAZIN-MALGRAS

députée de l'Aube
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, commerçante



Jean-Yves BONY

député du Cantal
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole



Valérie BEAUVAIS

députée de la Marne
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire



Ian BOUCARD

député du territoire-de-Belfort
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Olivier BECHT

député du Haut-Rhin
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, magistrat



Jean-Claude BOUCHET

député du Vaucluse
membre de la Commission des affaires économiques
gérant de société



Grégory BESSON-MOREAU

député de l'Aube
membre de la Commission des affaires économiques,
président de société



Valérie BOYER

députée des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères,
cadre du secteur de la santé



Bernard BROCHAND

député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, cadre du secteur privé retraité



Dino CINIERY

député de la Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
consultant en sécurité



Fabrice BRUN

député de l'Ardèche
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, industriel-chef
d'entreprise



Eric CIOTTI

député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois



Carole BUREAU-BONNARD

vice-présidente de l'Assemblée nationale,
députée de l'Oise
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, masseur-kinésithérapeute



Pierre CORDIER

député des Ardennes
membre de la Commission des affaires étrangères,
fonctionnaire de catégorie A



Olivier CADIC

sénateur représentant les Français
établis hors de France
membre de la Commission des affaires étrangères,
chef d'entreprise



Olivier DASSAULT

député de l'Oise
membre de la Commission des affaires étrangères



Jacques CATTIN

député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires économiques,
viticulteur



Claude DE GANAY

député du Loiret
membre de la Commission de la Défense nationale
et des forces armées



Gérard CHERPION

député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacien



Laure DE LA RAUDIÈRE

députée d'Eure-et-Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
ancienne chef d'entreprise



Guillaume CHEVROLLIER

sénateur de la Mayenne
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, directeur de
programmes immobiliers



Charles DE LA VERPILLIÈRE

député de l'Ain
vice-président de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, conseiller d'Etat



Paul CHRISTOPHE

député du Nord
membre de la Commission des affaires économiques,
fonctionnaire de catégorie A



Dominique DE LEGGE

secrétaire du Sénat,
sénateur d'Ile-et-Vilaine
membre de la Commission des finances, cadre
dirigeant dans le domaine de l'environnement



Louis-Jean DE NICOLAY

sénateur de la Sarthe
membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, gérant de société



Virginie DUBY-MULLER

députée de la Haute-Savoie
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



Bernard DEFLESSELLES

député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères, ingénieur



Pierre-Henri DUMONT

député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires étrangères, collaborateur parlementaire



Rémi DELATTE

député de Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires économiques, agriculteur



Daniel FASQUELLE

député du Pas-de-Calais
vice-président de la Commission des affaires économiques, professeur des universités



Stéphane DEMILLY

député de la Somme
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, formateur en management



Jean-Jacques FERRARA

député de Corse-du-Sud
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, médecin



Fabien DI FILIPPO

député de la Moselle
membre de la Commission des affaires économiques, cadre du secteur privé



Nicolas FORISSIER

député de l'Indre
membre de la Commission des finances, chef d'entreprise



Julien DIVE

député de l'Aisne
membre de la Commission des affaires économiques, chef de projet dans l'industrie



Laurent GARCIA

député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, ingénieur



Loïc DOMBREVAL

député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise



Annie GENEVARD

députée du Doubs
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, professeur du secondaire



Marianne DUBOIS

député du Loiret
secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées



Philippe GOSSELIN

député de la Manche
vice-président de la Commission des lois, maître de conférences à Sciences Po

**Jean-Pierre GRAND**

sénateur de l'Hérault
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 cadre de la fonction publique

**Sébastien HUYGHE**

député du Nord
 membre de la Commission des lois,
 conseiller régional des Hauts-de-France, notaire

**Pascale GRUNY**

sénateur de l'Aisne
 secrétaire de la Commission des affaires sociales,
 conseiller départemental de l'Aisne,
 directeur administratif et financier

**Christian JACOB**

député de Seine-et-Marne
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées, agriculteur

J

**Meyer HABIB**

député des Français de l'étranger
 vice-président de la Commission des affaires
 étrangères, ingénieur

H

**Valérie LACROUTE**

députée de Seine-et-Marne
 membre de la Commission des finances,
 profession libérale

L

**Yannick HAURY**

député de Loire-Atlantique
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, pharmacien

**Elisabeth LAMURE**

sénatrice du Rhône
 présidente de délégation, vice-présidente de la
 Commission des affaires économiques,
 chef d'entreprise

**Michel HERBILLON**

député du Val-de-Marne
 vice-président de la Commission des affaires
 étrangères, cadre supérieur

**Guillaume LARRIVÉ**

député de l'Yonne
 membre de la Commission des lois, maître des
 requêtes au Conseil d'Etat, avocat

**Patrick HETZEL**

député du Bas-Rhin
 membre de la Commission des finances,
 professeur des universités

**Philippe LATOMBE**

député de Vendée
 membre de la Commission des lois, cadre supérieur

**Alexandre HOLROYD**

député des Français de l'étranger
 membre de la Commission des finances,
 membre de la Commission des affaires européennes

**Marc LE FUR**

député des Côtes-d'Armor
 membre de la Commission des finances,
 administrateur civil

**Alain HOUPERT**

sénateur de la Côte-d'Or
 membre de la Commission des finances,
 médecin radiologue

**Constance LE GRIP**

députée des Hauts-de-Saône
 vice-présidente de la Commission des affaires
 culturelles et de l'éducation



Sébastien LECLERC
 député du Calvados
 membre de la Commission des affaires économiques,
 profession libérale



Jean-Paul MATTEI
 député des Pyrénées-Atlantiques
 membre de la Commission des finances, vice-président
 du comité d'évaluation et de contrôle des politiques
 publiques, notaire



Vincent LEDOUX
 député du Nord
 membre de la Commission des finances,
 enseignant



Gérard MENUUEL
 député de l'Aube
 membre de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable,
 agriculteur



Maurice LEROY
 député du Loir-et-Cher
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 économiste



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
 député de la Lozère
 secrétaire de la Commission des lois, avocat



David LORION
 député de La Réunion
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 maître de conférences à l'Université



Christophe NAEGELEN
 député des Vosges
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 membre de la Commission des affaires européennes,
 industriel-chef d'entreprise



Véronique LOUWAGIE
 député de l'Orne
 membre de la Commission des finances,
 commissaire aux comptes, expert-comptable



Claude NOUGEIN
 sénateur de la Corrèze
 membre de la Commission des finances,
 chef d'entreprise



Gilles LURTON
 député d'Ile-et-Vilaine
 secrétaire de la Commission des affaires sociales,
 coprésident de la mission de contrôle des comptes
 de la Sécurité Sociale



Olivier PACCAUD
 sénateur de l'Oise
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, professeur agrégé d'histoire



Lise MAGNIER
 député de la Marne
 membre de la Commission des finances,
 cadre territorial



Bertrand PANCHER
 député de la Meuse
 secrétaire de la Commission du développement
 durable et de l'aménagement du territoire,
 directeur de développement



Didier MANDELLI
 sénateur de la Vendée
 vice-président de la Commission de l'aménagement
 du territoire et du développement durable



Jean-François PARIGI
 député de Seine-et-Marne
 membre de la Commission des finances



Eric PAUGET
 député des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé



Frédéric REISS
 député du Bas-Rhin
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, agrégé de mathématiques



Guillaume PELTIER
 député de Loir-et-Cher
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation



Jean-Luc REITZER
 député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires étrangères



Bernard PERRUT
 député du Rhône
 vice-président de la Commission des affaires sociales,
 ancien avocat



Bruno RETAILLEAU
 sénateur de la Vendée
 président du groupe Les Républicains au Sénat,
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation



Bérengère POLETTI
 député des Ardennes
 secrétaire de la Commission des affaires étrangères,
 sage-femme



Martial SADDIER
 député de Haute-Savoie
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, ancien cadre de la
 chambre d'agriculture d'Annecy



Aurélien PRADIÉ
 député du Lot
 membre de la Commission des lois,
 cadre supérieur du secteur privé



Maina SAGE
 députée de Polynésie Française
 membre de la Commission des lois et de la
 Commission des affaires européennes,
 consultante en communication



Sophie PRIMAS
 sénatrice des Yvelines
 présidente de la Commission des affaires économiques,
 directrice commerciale



Thierry SOLERE
 questeur de l'Assemblée nationale
 député des Hauts-de-Seine
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, cadre supérieur



Didier QUENTIN
 député de la Charente-Maritime
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 diplomate de carrière



Eric STRAUMANN
 député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires économiques,
 professeur agrégé



Richard RAMOS
 député du Loiret
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé



Michèle TABAROT
 députée des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 chef d'entreprise



Jean-Charles TAUGOURDEAU
 député du Maine-et-Loire
 membre de la Commission des affaires économiques,
 chef d'entreprise



Michel VIALAY
 député des Yvelines
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, cadre supérieur
 du secteur privé



Guy TEISSIER
 député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 ancien président de la Commission de la défense et
 des forces armées, juriste



Philippe VIGIER
 député d'Eure-et-Loir
 membre de la Commission des finances,
 médecin biologiste



Agnès THILL
 député de l'Oise
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation



Jean-Pierre VIGIER
 député de Haute-Loire
 membre de la Commission des finances,
 fonctionnaire de catégorie A



Laurence TRASTOUR-ISNART
 députée des Alpes-Maritimes
 vice-président de la Commission de la défense
 nationale et des forces armées, rédacteur territorial



Stéphane VIRY
 député des Vosges
 membre de la Commission des affaires sociales,
 avocat



Pierre VATIN
 député de l'Oise
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire



Jean-Pierre VOGEL
 sénateur de la Sarthe
 membre de la Commission des finances,
 expert-comptable



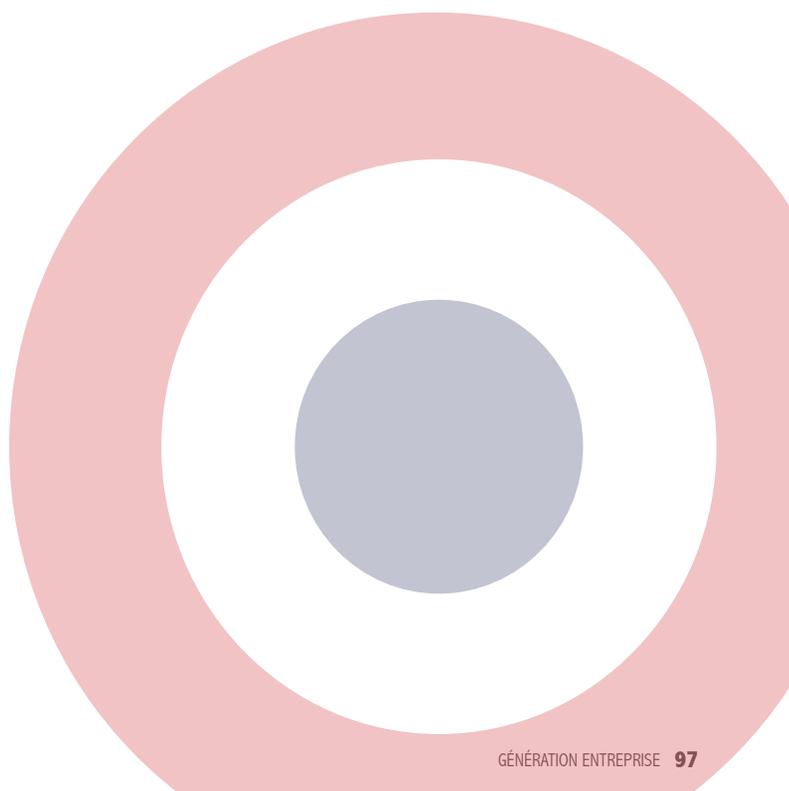
Patrice VERCHÈRE
 député du Rhône
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées



Jean-Pierre VIAL
 sénateur de la Savoie
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées, avocat



Arnaud VIALA
 député de l'Aveyron
 membre de la Commission des lois,
 professeur rattaché à l'enseignement



Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal:

Commune:

Mél:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 100 euros
- 200 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de:

- 500 euros
- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés. Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant de votre don. Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
53, RUE DU CARDINAL LEMOINE - 75005 - PARIS



UNE RÉDUCTION DE 10% EST OFFERTE
À TOUS LES PARLEMENTAIRES DU SÉNAT
ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AINSI QU'À LEURS COLLABORATEURS

CACHEMIRES

ÉTOILES, ÉCHARPES
BONNETS, GANTS

IDÉES CADEAUX

BOUGIES & SENTEURS

OBJETS DÉCO &

ART DE VIVRE

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

**PRESS° STATION
BOUTIQUE**

**27 RUE DE TOURNON
75006 PARIS**

À 150 M DU SÉNAT

"l'adresse déco de la parisienne futée"

De belles voilures...

...des ailes
pour l'économie

HIGHER TOGETHERTM

En réalisant 75% de notre chiffre d'affaires à l'exportation, nous avons pour ambition de contribuer au dynamisme de l'économie française. Nos avions d'affaires Falcon qui représentent 71% de notre activité sont ainsi vendus sur tous les continents.

www.dassault-aviation.com

*Ensemble plus loin

